

2 - Orientations Budgétaires 2016 - Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, qui peut intervenir jusqu'au 15 avril de l'année en cours. Le fonctionnement de la collectivité est assuré par l'autorisation du Conseil Municipal de décembre 2015 d'engager, liquider et mandater dans le respect du CGCT.

Cette étape obligatoire a été renforcée par la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui impose désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, et renforce pour les communes de plus de 10 000 habitants la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce renforcement est logique : il vise à garantir une nécessaire transparence et il permet de se projeter au-delà du budget de l'année. Les orientations budgétaires fixent un cap, non pas seulement dans le cadre restreint d'un exercice budgétaire, même si c'est aussi au quotidien que les résultats se mesurent, mais bien sur le mandat, avec la déclinaison d'un plan de mandat municipal, approfondi et programmé.

Nous l'avons souligné maintes fois, nous le confirmons à nouveau : **la Ville mène une action de qualité, qui constitue une réponse équilibrée, tant aux besoins de proximité des habitants qu'aux impératifs de rayonnement du territoire, le tout en maintenant une situation financière préservée.** Car malgré des contraintes financières amplifiées, malgré une complexité croissante et des besoins sociaux grandissants, la Ville n'entend pas sacrifier, ni ses ambitions, son avenir, ni sa sécurité financière ; malgré les difficultés, et même si nous devons et nous devons faire des choix complexes, nous restons mobilisés au service de la Ville et de ses habitants.

2016 sera une année à forts enjeux. Nous devons être encore plus réactifs, encore plus à l'écoute des citoyens, toujours plus dans l'anticipation et dans la confiance dans le service public.

Le premier défi que nous devons relever en 2016 est bien sûr **la poursuite de la mise en œuvre du redressement des finances publiques engagé au niveau national depuis avril 2014.** 2016 sera donc la deuxième année de pleine baisse des dotations de l'Etat : l'objectif d'une diminution de 3,7 milliards d'euros en 2017 a été confirmé malgré la mobilisation des élus locaux et de leurs associations. Les Finances publiques nationales se sont dégradées depuis plusieurs dizaines d'années, sans qu'aucune action d'ampleur suffisante n'ait été amorcée. Nous sommes probablement tous collectivement responsables, d'autant que la France est tenue à ses engagements européens. Ce redressement, personne n'en conteste la nécessité. Et nous l'avons dit à plusieurs reprises, il ne s'agit pas pour les collectivités de s'exonérer d'une nécessaire solidarité des acteurs publics, même si leur part dans le déficit public n'est que marginale.

Pour autant, le rythme de ces baisses est trop rapide, car les collectivités subissent parallèlement des contraintes sur leurs dépenses (masse salariale, indice d'évolution des dépenses communales, réforme des rythmes scolaires...). Il ne faut pas oublier que les collectivités locales jouent **un rôle prépondérant dans le service public de proximité, dans la qualité de la vie des citoyens, mais aussi dans l'investissement, l'emploi et le développement économique.** Plus largement, elles sont des acteurs essentiels de terrain dans le **respect des valeurs de la République**, durement mises à l'épreuve en 2015, **et plus largement des valeurs du vivre-ensemble : la solidarité, la citoyenneté, l'accès de tous aux services publics...**

Nous n'avons cessé de le rappeler jusqu'au plus haut niveau de l'Etat en 2014 et 2015. Si des ouvertures ont été faites, notamment avec le report de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, et avec des assouplissements sur l'investissement en Loi de Finances, nous continuerons, avec les associations d'élus locaux, à porter nos arguments. Car à ce jour, si la baisse des dotations n'est confirmée que jusqu'en 2017, elle pourrait se poursuivre au-delà si toutes les conditions du

rétablissement n'étaient pas réunies. Dans ce cadre, on comprend bien que l'exercice de la prospective est incertain.

Alors plus que jamais, c'est la **prudence et le pragmatisme, conjugués à une vision de long terme et à un sens partagé de l'effort**, qui ont guidé la préparation du budget 2016. Sans renoncer à ce qui est essentiel, mais en s'adaptant.

Ce sens de l'effort, nous le prouvons. Tout d'abord, par une décision ferme, qui pourrait paraître simple, mais qui prend tout son sens dans le contexte actuel : **la Ville n'augmentera pas en 2016 ses taux communaux de fiscalité directe.**

Par ailleurs, 2016 permettra de réaffirmer nos priorités politiques. Si elles font écho à l'actualité récente, elles sont pourtant inchangées par rapport à 2015 : elles guideront d'ailleurs le plan de mandat, et parce qu'elles sont au cœur de notre vision, nous nous efforcerons, malgré les contraintes, de préserver les moyens qui y sont dédiés. Elles sont au nombre de 4 : l'éducation et la jeunesse, la sécurité et la tranquillité publique, la solidarité et la politique sociale, la nouvelle politique de la ville. **L'ensemble de ces priorités sectorielles est prolongé par la constitution d'un pacte municipal républicain**, que nous souhaitons concrétiser en 2016, après la mobilisation intervenue en 2015. Les villes ont un rôle propre à assurer dans leurs compétences, celui de porter des valeurs de **tolérance, de citoyenneté et de cohésion sociale**. Nous y reviendrons bien sûr de manière plus détaillée dans le rapport.

Un des enjeux forts de 2016 sera également la mutation profonde du contexte territorial. Si la Ville n'est pas directement impactée dans sa structure même, par la nouvelle carte locale, elle l'est en revanche très fortement dans la place qu'elle doit occuper dans cette nouvelle organisation. Le visage institutionnel local a été profondément modifié en 2014 et 2015, mais il serait stérile de n'y voir qu'un bouleversement. Car après la création des métropoles en 2014, la fusion des régions et le renforcement des intercommunalités (lois des 16 janvier 2015 et 7 août 2015) créent **une vraie opportunité pour la Ville et l'Agglomération d'avancer ensemble et de valoriser leurs atouts spécifiques.**

Ce territoire, la Ville et le Grand Besançon doivent le bâtir ensemble, avec toutes les communes du Grand Besançon, dans le cadre du futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. C'est une occasion sans précédent de renforcer encore les convergences et les synergies. Le mouvement de mutualisations et de transferts de compétences engagé depuis quelques années entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon connaît une nette accélération en 2016. Cela constitue une des marques de cette **recherche d'efficience et de cohérence.**

La nouvelle carte territoriale est également l'occasion de travailler à de **nouvelles coopérations.** Le lancement du **pôle métropolitain avec Dijon** est un des objectifs de 2016 : il viendra compléter le pôle métropolitain Centre-Franche-Comté. Il constitue une opportunité pour le territoire bisontin au sein de la nouvelle région. Etre ensemble pour être plus fort est une nécessité. La concurrence saine permet aussi d'avancer. Nous continuerons à nous battre pour que Besançon ait la place qu'elle mérite, économiquement, stratégiquement, et non pas uniquement administrativement.

Enfin, comment parler des enjeux de 2016, sans aborder la question **du réchauffement climatique** et de la raréfaction des ressources? La COP 21 a prouvé, s'il en était besoin, qu'il s'agit d'un enjeu mondial. La mobilisation de la France tout au long de l'année a largement contribué à faire aboutir cette rencontre. Au niveau local, les enjeux énergétiques sont également prégnants et les collectivités ont un rôle de moteur et d'exemplarité à jouer. La Ville de Besançon l'a pleinement saisi et poursuivra son action, dans une logique globale de développement durable.

L'ensemble de ces évolutions dessine un nouveau paradigme. Cela ne signifie pas que nous nous en contentions. Mais **il est essentiel dès à présent de l'accepter, sans complexes ni défaitisme, en étant réactif, en s'adaptant et en priorisant, en saisissant toutes les opportunités et en optimisant les partenariats.** C'est un défi et nous le prenons comme tel, pour 2016 et les années à venir.

Nous devons désormais intégrer les contraintes, en nous appuyant sur les atouts de notre ville... et ils sont nombreux : sa qualité de vie, sa richesse associative, le dynamisme et la solidarité de ses habitants, un service public de longue tradition et de qualité...mais aussi une culture de la gestion et de l'effort qui a permis de conserver une situation financière positive.

Ces atouts sont bien là, tout comme notre volonté sans faille à réaliser notre plan de mandat.

Les orientations budgétaires s'articuleront selon le plan suivant :

- I) La nouvelle ère des finances locales
- II) La réactivité de la Ville face au nouveau contexte
- III) La stratégie de construction du BP 2016
- IV) La structure générale du BP.

I) La nouvelle ère des finances locales

1. La stratégie de redressement des comptes publics de l'Etat

1.1. Le contexte et les perspectives économiques

La stratégie de redressement des comptes publics affichée par l'Etat depuis 2013 et renforcée en 2014 s'inscrit dans des perspectives économiques déterminées pour la réduction du déficit public.

Cette stratégie, conformément aux engagements de la France vis-à-vis des instances européennes, pose la baisse des déficits publics comme une condition essentielle du rétablissement des marges de manœuvre de l'Etat. Elle prévoit aussi le soutien à l'activité économique et la mise en œuvre des conditions nécessaires à la croissance et à l'emploi. Cette stratégie s'appuie essentiellement sur l'inflexion des trajectoires naturelles d'évolution de la dépense publique par rapport à l'inflation. A ce titre, elle dépend étroitement de la réalisation des hypothèses de croissance et d'inflation.

Nous notons lors du BP 2015 la consolidation des signaux favorables à la reprise de la croissance. L'incertitude était de transformer ces signaux positifs en véritable mouvement de redressement et en une croissance porteuse d'emplois, ce qui supposait **une reprise des investissements, en lien avec la confiance des acteurs économiques et une amélioration de la situation des comptes publics.**

En avril 2015, le **programme de stabilité de la France pour 2015-2018** reposait sur des hypothèses macroéconomiques résolument prudentes : la croissance était ainsi prévue à 1,0 % pour l'année 2015 et à 1,5 % pour 2016 et 2017.

Fin 2015-début 2016, les signaux favorables semblent se confirmer. La note de conjoncture de l'INSEE souligne des impulsions positives, notamment l'amélioration du climat d'affaires depuis le début de l'année 2015 (qui atteint son plus haut niveau depuis 4 ans) et une hausse rapide du pouvoir d'achat des ménages, favorisé notamment par un prix du pétrole bas et la baisse des taux d'intérêt en lien avec la politique de la Banque Centrale Européenne. Ces signaux suggèrent une augmentation rapide de la croissance, même si celle-ci pourrait être freinée par les attentats meurtriers du 13 novembre, qui pourraient avoir un impact sur les habitudes de consommation et le tourisme.

Toutefois, l'INSEE souligne que cet impact ne serait que momentané : si le PIB du quatrième trimestre 2015 pourrait n'augmenter que de 0,2 %, la croissance pourrait reprendre son rythme normal au premier semestre 2016, notamment du fait d'une stabilisation de la production dans le secteur de la construction, qui contribuait négativement depuis 2 ans à l'activité.

Au total, le PIB ralentirait fin 2015 (+ 0,2 %) puis retrouverait du tonus début 2016 (+ 0,4 % par trimestre au premier semestre) avec la dissipation progressive de l'effet des attentats, le rebond de la production d'énergie, et une meilleure tenue dans le bâtiment.

La croissance atteindrait + 1,1 % en moyenne sur l'ensemble de l'année 2015 et + 1,3 % sur un an mi-2016.

Il est vrai que l'impact en termes d'emplois reste encore à l'heure actuelle en décalage par rapport à ces signaux de reprise. L'INSEE prévoit que le chômage devrait diminuer légèrement d'ici à mi-2016, notamment en lien avec la progression de l'emploi marchand.

Parallèlement, l'inflation devrait rester faible en 2016. En novembre 2015, l'inflation est restée très modérée, les prix à la consommation ayant stagné sur un an : elle devrait s'élever à 0,1 % en 2015. L'inflation d'ensemble s'élèverait à peine d'ici à mi-2016 (+ 0,2 % en juin), essentiellement du fait du renchérissement de l'énergie pour partie lié à la hausse des taxes début 2016.

Le pouvoir d'achat en revanche resterait très dynamique, avec une moyenne annuelle de + 1,7 % (contre + 1,1 % en 2014 et - 0,1 % en 2013) du fait notamment de la modération des prélèvements obligatoires, alors que les revenus d'activité ne faibliraient pas (ils poursuivraient même leur augmentation dans le secteur marchand). Cela constituerait la plus forte progression du pouvoir d'achat depuis 2007. La consommation des ménages se replierait très légèrement fin 2015, sous l'impact des attentats d'une part, mais également du fait de températures douces qui impactent les dépenses d'énergie ; elle se redresserait début 2016.

Ces signaux favorables sont également ressentis sur la situation des finances publiques. Même s'ils restent aujourd'hui encore insuffisants au regard des prescriptions de Maastricht, la dynamique du redressement semble enclenchée. En 2014, le déficit public s'est établi à 84,1 milliards d'euros, soit 3,9 % du PIB. C'est donc en deçà des prévisions qui étaient plus proches de 4,4 %, y compris en janvier 2015. La trajectoire du déficit public prévoit sa diminution à 3,3 % du PIB en 2016 et le passage en dessous de 3 % à compter de 2017 (2,7 %). La faiblesse de l'inflation constitue toutefois un aléa fort pour l'atteinte des objectifs du plan de stabilité en ce qu'elle réduit le rendement des mesures d'économies adoptées. Le plan de stabilité d'avril 2015 évalue le redressement complémentaire nécessaire à environ 4 Mds en 2015 et à 6 Mds en 2016.

La tendance est bien évidemment plus complexe à inverser concernant la dette publique. Fin 2014, elle s'établissait à 95,6 % du PIB. Elle reste élevée à la fin du troisième trimestre 2015, à 96,9 % du PIB, même si elle est en baisse de 2,2 Md€ par rapport au trimestre précédent. A noter, **une contribution des administrations publiques locales à la dette en diminution de 1,6 Md€**. Même si ce résultat est positif, il doit toutefois être analysé à l'aune de la diminution de l'investissement des collectivités, conséquence de la baisse des dotations.

Ce bilan et les perspectives sur l'année 2016 ont largement guidé les hypothèses et les orientations du projet de Loi de Finances pour 2016.

1.2. Les perspectives de la Loi de Finances 2016

La Loi de Finances 2016 confirme les orientations générales du Gouvernement, en donnant la **priorité d'une part aux mesures de soutien aux entreprises**, avec notamment le déploiement du Pacte de responsabilité et de solidarité pour le volet «entreprises» et la montée en puissance du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, et d'autre part à **la poursuite du redressement des comptes publics**.

Le programme d'économies de 50 Md€ annoncé en avril 2014 et voté lors de la loi de programmation des finances publiques, se poursuit donc : il est réparti entre l'Etat et ses agences, pour 19 Mds d'euros, soit 38 %, les Collectivités Locales pour 11 Mds, soit 22 % et l'assurance maladie et la protection sociale pour 20 Mds (40 %).

Il s'agit pour l'Etat de contenir la progression de la dépense publique au niveau de l'inflation, ce qui suppose des réductions nettes, compte tenu de l'évolution imposée de certains postes. Le programme de maîtrise de la dépense est donc maintenu et confirmé selon le même rythme (voire à un rythme légèrement supérieur, avec une inflation révisée à la baisse).

Très clairement, il s'agit aujourd'hui pour l'Etat de confirmer **sa crédibilité budgétaire et sa capacité à atteindre les objectifs inscrits dans les lois de programmation**. C'est un signe donné à l'ensemble des partenaires, européens d'une part, avec la tenue des objectifs de Maastricht, mais également l'ensemble des acteurs économiques, financiers et sociaux. Le poids du déficit public et plus encore de la dette publique fait peser un risque majeur sur la santé financière de la nation, en cas de dégradation des conditions d'accès aux marchés. Il s'agit donc là de stabiliser et consolider le regard des marchés, et «la qualité de la signature de l'Etat français», qui sont aujourd'hui des données essentielles de la gestion publique.

La loi de Finances 2016 confirme donc l'objectif de consolidation du climat de confiance, comme un des facteurs de reprise et d'installation de la croissance.

Pour 2016, l'Etat et ses agences assumeront donc une économie nette de près de 5,1 Md€, l'assurance maladie étant mobilisée à hauteur de 3,4 Md€. **Les collectivités subiront, elles, une diminution nette de leurs dotations de 3,67 Md€, après 1,5 Md€ en 2014 et 3,67 Md€ en 2015.**

La troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités est donc entérinée, sans modification du rythme initialement prévu ni des modalités d'application de la ponction (au prorata des recettes réelles de fonctionnement) ni de la clé de répartition entre collectivités. Cela aboutit au partage suivant :

- 2 071 millions (56,4 %) pour le bloc communal ;
- 1 148 millions (31,3 %) pour les départements ;
- 451 millions (12,3 %) pour les régions.

La répartition au sein du bloc communal entre 70 % pour les communes et 30 % pour les intercommunalités est également confirmée.

A la date d'écriture du rapport, les évolutions de chacune des dotations de l'Etat (DGF, DSU, allocations compensatrices, etc.) ne sont pas encore connues avec précision, la répartition définitive de l'enveloppe attribuée faisant l'objet d'une discussion en Comité des finances Locales.

Si le rythme prévu de baisse des dotations n'est donc pas modifié, la Loi de Finances 2016 prévoit, notamment sous la pression des associations d'élus locaux mettant en exergue le rôle capital de l'investissement local dans l'économie et la croissance, des dispositions **«visant à minorer l'impact de la baisse des dotations sur l'investissement»**. Ces dispositions portent notamment sur un **élargissement de l'assiette éligible du Fonds de compensation de la TVA aux dépenses d'entretien, sur un assouplissement des normes comptables d'amortissements des subventions d'équipement**. Parallèlement, une nouvelle dotation budgétaire de 1 milliard d'euros est mise en place pour le **soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements**, dont la moitié est réservée aux territoires ruraux, et l'autre moitié viendra financer des projets des collectivités, dans des domaines tels que la rénovation thermique, la transition énergétique, la mobilité... Pour cette dernière part, 150 M€ sont inscrits en crédits de paiement 2016.

La Loi de Finances 2016 prévoit également les dispositions suivantes :

- Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1 %, suivant le chiffre de l'inflation prévisionnelle de l'année prochaine ;

- Un relèvement du seuil d'assujettissement du Versement Transport de 9 à 11 salariés, pour lequel une compensation serait versée a posteriori sur une base trimestrielle. Cette disposition concerne uniquement l'Agglomération ;
- La poursuite de la montée en charge du FPIC, à un rythme toutefois légèrement ralenti par rapport aux prévisions initiales, à un milliard d'euros : il atteindra 2 % des recettes fiscales du bloc communal en 2017. La Ville et l'Agglomération ne sont plus bénéficiaires du FPIC depuis 2014. Elles ne sont pas non plus contributrices.
- La baisse de la cotisation des employeurs territoriaux au CNFPT de 1 % à 0,9 % ;
- La prolongation des exonérations de taxe d'habitation, et taxe foncière sur les propriétés bâties dont ont bénéficié en 2014 certaines personnes âgées, veuves ou en situation de handicap, ainsi qu'un mécanisme de lissage dans le temps des sorties d'exonérations. Ce dispositif est partiellement compensé par l'Etat, avec une année de décalage.

La Loi de Finances 2016 confirme parallèlement **la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels pour les impositions 2017**. L'application de cette réforme, initialement prévue en 2016, avait été repoussée pour permettre une évaluation précise des impacts sur les taxations locales (taxes foncières et Cotisation Foncière des Entreprises) des différentes catégories de professionnels. Sa mise en œuvre est donc confirmée, avec l'introduction de dispositions visant à amortir les effets de la réforme et éviter des transferts de charges trop brutaux entre contribuables : allongement du dispositif de lissage sur 10 ans, fixation d'une procédure de rectification des tarifs... **Les collectivités n'ont aucun pouvoir décisionnel sur cette réforme, s'agissant d'une démarche nationale**. Il convient dès lors de souligner que ses impacts sur leurs recettes restent aujourd'hui encore à clarifier.

La Loi de Finances 2016 confirme donc que le changement que nous connaissons depuis maintenant 2 ans est non seulement profond mais qu'il sera durable, et probablement définitif. Les collectivités territoriales sont entrées dans une nouvelle ère et doivent désormais inventer un nouveau modèle d'administration locale, encore plus performant, sans sacrifier ce qui fait leur particularité : leur autonomie, leur proximité, leur capacité à innover... Le défi est complexe.

2. La contribution des collectivités locales

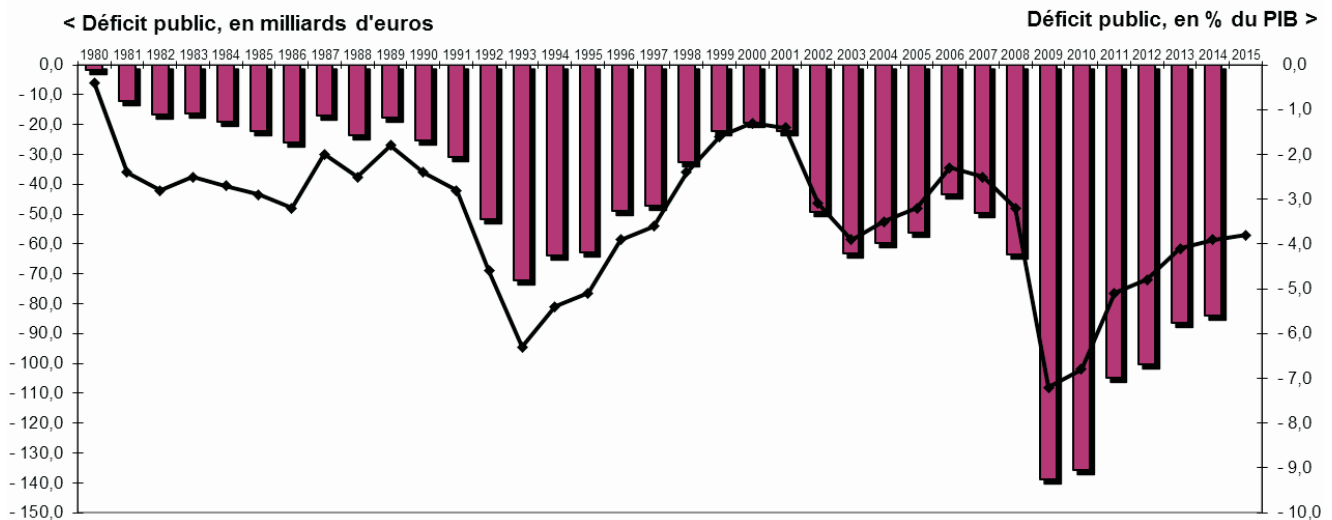
2.1 La poursuite des baisses de dotations et la réforme de la DGF

Nous l'avons vu, la Loi de Finances 2016 confirme la mise en œuvre du plan de redressement des finances publiques et les efforts de chaque strate d'administration publique.

Si les méthodes, le calendrier et le chemin du redressement des finances publiques peuvent bien évidemment être l'objet de débats, tant politiques qu'économiques, en revanche, la nécessité d'un tel rétablissement n'est pas contestable.

Les graphiques suivants montrent la gravité d'une situation qui est ancienne et qui s'est encore plus nettement dégradée à partir de 2002, puis 2007. **Entre 2007 et 2012, la dette publique s'est ainsi accrue de 600 Mds d'euros.**

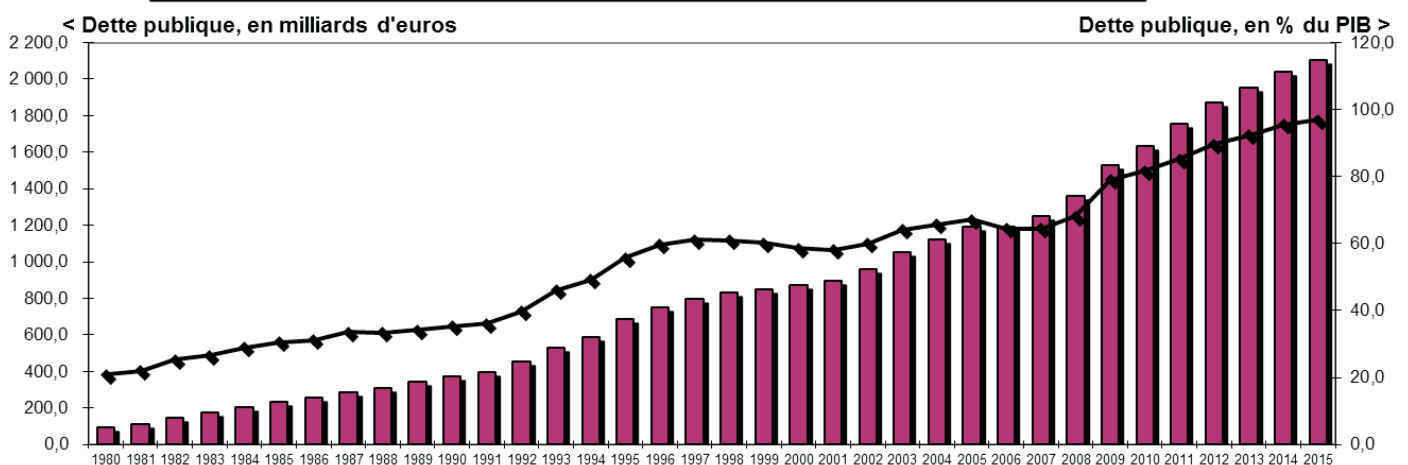
Déficit des administrations publiques au sens de Maastricht sur la période 1980 - 2015



On voit que la situation tend à s'améliorer, avec une inversion de la tendance. **Ainsi, en 2014, pour la première fois depuis 2007, le déficit public passe en dessous des 4 % du PIB. Cette évolution favorable devrait continuer en 2015, avec un déficit public prévu à 3,8 % du PIB.**

La dette publique, en revanche continue logiquement d'augmenter, compte tenu d'une inertie plus importante. Elle se monterait ainsi à 96,9 % du PIB en 2015.

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht sur la période 1980 - 2015



Le constat, est, semble-t-il unanimement partagé : il serait irresponsable de laisser la situation se dégrader encore. **Les efforts sont indispensables. En revanche, il faut qu'ils soient justes, adaptés, équitables et gradués.**

La baisse des dotations de l'Etat de 11 Mds d'euros, annoncée en avril 2014, qui s'ajoute au 1,5 Mds déjà prélevés sur 2014, représente en effet une baisse cumulée de 28 Mds à l'horizon 2017 pour les collectivités locales. Au final, ce seront donc plus de 6 % de leurs recettes de fonctionnement qui s'en trouveront amputées.

Les associations d'élus locaux ont ainsi estimé que cette baisse de dotations pourrait aboutir à l'assèchement quasi-complet de l'autofinancement du bloc communal d'ici à 2017 et à une diminution de 30 % de l'investissement (- 0,6 % du PIB).

Pour la seule Ville de Besançon, cela représente une perte de 12,5 M€ à l'horizon 2017 et soit 28 M€ en cumul par rapport à 2013, sous réserve des lois de finances, des réformes à venir et des évolutions de périmètres.

La participation des collectivités au redressement des finances publiques est logique : comme pour tout acteur public, la solidarité doit être de mise et elles doivent prendre part à ce vaste chantier de redressement mené aujourd'hui. Certes, des économies peuvent encore certainement être faites. Et il est indispensable, au titre d'une nécessaire exemplarité, de poursuivre les efforts de gestion.

Mais cette baisse est clairement trop importante et trop brutale.

D'une part, rappelons que les flux financiers de l'Etat aux Collectivités ne représentaient que 16 % du budget de l'Etat en 2013, et qu'elles portent au final 22 % de l'effort. Ainsi, en 2014, les APUL (Administrations Publiques Locales) ne participaient au déficit public que pour - 0,2 % (contre - 3,9 % au total dont - 3,4 % de l'Etat) et à 8,8 % à la dette publique (contre 95,6 % au total et 76,6 % de l'Etat).

Soulignons également que les Collectivités, contrairement à l'Etat, sont tenues à la règle d'or et qu'elles votent un budget en équilibre, section par section et que **l'emprunt (le besoin de financement au sens de l'Etat et de Maastricht) n'est affecté qu'à l'investissement**. Le discours d'une dette publique forcément néfaste ne tient pas s'agissant des collectivités locales, dans des limites évidemment maîtrisées, car elle n'est pas structurelle et qu'elle finance de l'investissement, c'est-à-dire de l'activité économique, de l'emploi...

Que voit-on dans la Loi de Finances 2016 ? Un seul poste véritablement en baisse, celui des dotations aux collectivités, les autres dépenses ne subissant qu'une évolution minorée... Bien évidemment, l'Etat subit des contraintes fortes sur ses dépenses, mais il conviendrait de s'assurer que la solidarité soit réciproque.

Comment rattraper en 3 ans une situation qui s'est dégradée depuis plus de 30 ans ? Plus encore, cette baisse proportionnelle aux recettes de fonctionnement pénalise les collectivités «bonnes gestionnaires» qui ont anticipé la nécessité des efforts de gestion, comme c'est le cas de Besançon. Car, avec de telles baisses de recettes, que supprimer quand rien n'est inutile ? Que sacrifier quand rien n'est luxueux ?

L'ampleur de ces baisses ne laisse que peu de choix aux collectivités, dont les dépenses sont déjà contraintes par des évolutions subies. La note de la Banque Postale de novembre 2015 souligne qu'à la fin du premier semestre 2015, **l'augmentation sur un an de l'indice des prix des dépenses communales est supérieure de 0,5 point à l'inflation hors tabac, malgré la baisse des taux d'intérêt ou des prix de l'énergie**. A titre d'exemple, le «prix des dépenses de personnel» communales enregistre une hausse plus limitée que 2014, en lien uniquement avec l'avancée des carrières (Glissement Vieillesse Technicité) et l'augmentation du taux de la contribution employeur à la CNRACL (+ 0,1 point), sa progression reste de 2,8 %.

C'est donc naturellement sur les dépenses d'investissement, qui peuvent être modulées plus «facilement» que se porteront inévitablement les plus gros efforts des collectivités. C'est d'ailleurs implicitement reconnu dans **l'Objectif d'Evolution de la Dépense Publique Locale** défini, de manière aujourd'hui indicative par l'Etat, et qui a été récemment révisé pour prendre en compte l'inflation (notons que l'inflation étant inférieure au panier des maires, l'exercice sera d'autant plus compliqué).

Objectif d'Evolution de la dépense publique locale	Objectif 2016
Dépense publique Locale	1,2 %
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	1,6 %

C'est regrettable car cela aura des conséquences pour les entreprises, pour l'emploi et donc la croissance.

Car sur les recettes non plus, les collectivités ne disposent que de peu de marges à la hauteur des enjeux soulevés par les baisses de dotations. En 2015, sur les 41 grandes villes de plus de 100 000 habitants, 12 communes (29 %) auront augmenté leurs taux de fiscalité locale, parfois de manière très conséquente, la hausse moyenne étant de 1,8 %. **Besançon n'en a pas fait partie.**

La situation devient clairement complexe pour les collectivités. Un exemple : depuis 2 ans, ce ne sont pas moins de 8 M€ que la Ville de Besançon aura dû absorber en pertes de recettes ou charges supplémentaires (dont la réforme des rythmes scolaires), sans augmentation de la fiscalité.

L'ensemble des associations d'élus locaux se sont mobilisées dès 2014 mais peut-être plus encore en 2015, dénonçant cette amputation sans précédent des ressources des finances locales. L'AMGVF et notamment son Premier Vice-Président sont intervenus en ce sens au plus haut niveau de l'Etat. A de multiples occasions, il a été **rappelé le rôle essentiel des collectivités dans le développement économique et l'emploi, dans le dynamisme des territoires, dans la consolidation du lien social et les services de proximité.**

Cette pression a contribué à ouvrir différents chantiers, dès le mois de mars 2015, avec la mise en place de groupe de travail, notamment sur l'impact sur l'investissement public, chantiers qui se sont concrétisés par des **mesures en faveur de l'investissement inscrites dans la Loi de Finances.** Même si elles restent bien évidemment insuffisantes pour contrebalancer l'effet négatif des baisses de dotations sur l'investissement, elles vont dans le bon sens, celui de la **simplification, et de la reconnaissance de l'investissement local dans la réalisation des priorités nationales.**

Autre résultat de la mobilisation des élus locaux, le report de la réforme de la DGF, initialement inscrite dans le projet de Loi de Finances 2016.

Cette réforme, lancée en avril 2015, et qui a donné lieu fin juillet au rapport dit «Pires-Beaune» a pour objectif **une simplification et une uniformisation des critères de répartition des dotations, notamment s'agissant de l'architecture de la DGF des communes et de leurs groupements,** mais également un accompagnement du renforcement de l'intercommunalité. Si la nécessité d'une telle réforme n'est pas contestée, la DGF étant le résultat d'un empilement de réformes et de différents transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales, il convient en revanche de ne pas la mener dans la précipitation, d'en partager les objectifs et d'en mesurer de manière approfondie les conséquences, d'autant plus dans un climat exacerbé de contraintes financières et d'incertitudes pour les collectivités.

Car au-delà des aspects financiers et techniques, ce sont des questions plus larges qui sont posées : celle de **l'autonomie des collectivités** (ne pas remplacer les dotations par une logique tendant au subventionnement), celle de **l'équité** (ne pas pénaliser les territoires où les contribuables sont d'ores et déjà particulièrement mis à contribution) et de la **péréquation**, celle également **du bon territoire de référence.** La question de la soutenabilité se pose également avec force, dans un contexte caractérisé par la baisse des dotations : en effet, s'agissant d'une réforme de répartition, elle engendrera forcément des «gagnants» et des «perdants» pour lesquels l'effet de la réforme viendra s'ajouter à la ponction pour le redressement des finances publiques.

Il ne s'agit pas d'être dans l'immobilisme, mais bien de peser et anticiper les impacts pour chacun, d'une **réforme qui intervient sur une enveloppe déjà en forte baisse, et qui plus est, est à répartir entre plus d'intervenants (dont les métropoles).**

Si les principes de cette réforme ont bien été actés dans la Loi de Finances 2016, sa mise en application est repoussée en 2017, avec une ouverture pour un aménagement éventuel de son architecture. Il est en effet prévu la remise d'un rapport au Parlement avant le 30 juin 2016 dont l'objet est d'approfondir l'évaluation des dispositions actuellement définies. Quelles sont-elles ?

Pour mémoire, et de manière schématique, la DGF actuelle est composée d'une dotation forfaitaire, dont le montant relève d'une architecture complexe et de très nombreuses fois modifiée, sur laquelle est prélevée annuellement depuis 2014 la ponction pour le redressement des finances publiques, et dont une part évolue en fonction de la population. Chaque année, le financement de la péréquation, la prise en compte de la progression de la population au niveau national ainsi que l'évolution de la carte intercommunale génèrent un besoin de financement interne à la DGF supporté par l'ensemble des communes.

A cela s'ajoutent pour certaines communes la Dotation pour la Solidarité Urbaine et la Cohésion Sociale (et la Dotation de Solidarité Rurale), ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation. La variable d'ajustement au niveau national se porte principalement sur les allocations compensatrices de fiscalité. Le tout constitue au niveau national une «enveloppe normée» évoluant d'abord sur des critères de croissance (PIB et inflation, puis inflation seule), puis gelée à compter de 2012, et enfin en baisse à partir de 2014.

En 2015, la Ville de Besançon a perçu 32,2 M€ de DGF, soit 24,8 M€ de dotation forfaitaire, 6,2 M€ de DSU et 1,2 M€ de DNP.

La nouvelle architecture de la DGF- dotation forfaitaire, telle qu'elle est actuellement conçue comprendrait :

- **2 dotations communales** : une «**dotation de base**» d'un montant fixé par habitant quelle que soit la commune, et une «**dotation de ruralité**» pour les communes à faible densité.

- **2 dotations intercommunales** : une «**dotation de péréquation**» basée aujourd'hui notamment sur le potentiel fiscal et une «**dotation d'intégration**» prenant en compte la population et le niveau d'intégration de l'intercommunalité.

- **une dotation partagée entre EPCI et communes** : la nouvelle «**dotation de centralité**», répartie en 2 étapes selon des critères différents (taille démographique et niveaux d'intégration notamment).

Un «tunnel glissant» serait également instauré pour garantir des effets trop brutaux de la réforme.

Parallèlement, la réforme propose des modifications sur les autres dotations :

- **la suppression de la Dotation Nationale de Péréquation**, avec un gel pour les communes éligibles à la DSU,

- **une répartition modifiée de la Dotation de Solidarité Urbaine** selon le classement des communes, avec la suppression des groupes, les communes intermédiaires pouvant bénéficier d'une évolution annuelle plus favorable.

Tel est le système aujourd'hui proposé, et susceptible d'évoluer au cours des discussions qui interviendront en 2016. Elles **devront impérativement associer les collectivités locales, dans une démarche de concertation et de responsabilité**, afin que les principes et les effets d'une telle réforme puissent être partagés et anticipés, et qu'elle ne pèse pas une fois de plus sur des finances locales, déjà lourdement mises à contribution.

2.2. La situation des finances locales

La note de conjoncture de la Banque Postale dresse le tableau des finances locales s'agissant des grandes tendances 2015. Elle confirme le tournant majeur vécu par les collectivités.

Ainsi, en 2015, les collectivités locales **verraient leur épargne brute enregistrer une quatrième année consécutive de baisse (- 4,9 % après une diminution déjà conséquente entre 2013 et 2014 : - 5,3 %)**. C'est la conséquence d'une évolution des recettes de fonctionnement moins rapide (+ 0,6 %) que celles des dépenses de fonctionnement, malgré un tassement net de ces dernières (+ 1,8 % après + 2,3 %). En 2015, ce sont les régions et les départements qui connaissent la plus forte chute de leur épargne brute (- 5,8 % et - 13,3 %) tandis que les communes et leurs groupements, qui étaient les plus durement touchées en 2014 connaissent une baisse moins accentuée en 2015 (- 4,4 % et - 3,8 % contre - 9 % et - 11,9 % en 2014) du fait d'une maîtrise accentuée des dépenses de fonctionnement.

Les **recettes de fonctionnement** 2015 sont logiquement impactées par la baisse des dotations de l'Etat (- 3,7 Md€) et ne bénéficient donc plus que du relatif dynamisme des recettes fiscales (+ 3 %). Le bloc communal a utilisé en 2015 le levier fiscal de façon modérée, à hauteur moyenne de 1,6 %. Ses recettes n'évoluent d'ailleurs en moyenne que de 0,8 %.

Les **dépenses de fonctionnement**, qui évoluaient en moyenne de + 2,9 % par an entre 2011 et 2014, connaissent une **nette modération**, qui s'observe sur tous les postes de dépenses et pour tous les niveaux de collectivités. N'en déplaise à ceux qui bien trop souvent montrent du doigt les collectivités comme les mauvais gestionnaires, **les efforts de gestion sont bien intégrés**, et ils portent leurs fruits. Les communes sont les plus vertueuses puisque leurs dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 1,4 % (contre 1,6 % en 2014). Ainsi, les frais de personnel, qui représentent 36 % des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités, et 54 % pour les seules communes, connaîtraient en 2015 une évolution nettement ralentie par rapport à 2014 (+ 2,7 % après 4 %). Outre les facteurs externes (hausse du taux de cotisation à la CNRACL moindre, gel du point d'indice, revalorisation moindre sur les catégories B et C), les collectivités locales semblent mettre en place des politiques de modération salariale de façon plus volontariste. Les achats de biens et de services restent stables.

Cette réduction des marges de manœuvre financières, alliée à la reprise progressive du cycle électoral, impactent directement l'investissement qui accuserait un nouveau repli en 2015 (- 6,2 %, après - 8,8 % en 2014). **Au total, les collectivités investiraient en 2015 près de 50 Md€, les seules communes représentant 20,4 Md€. Sur le bloc communal, l'investissement aurait baissé de près de 20 % en 2 ans.**

Avec un autofinancement en baisse (- 9,4 %), les collectivités ont dû mobiliser leurs recettes d'investissement, le solde étant financé par un accroissement de la dette proche de celui de l'année précédente (+ 4,3 Md€).

L'année 2016 ne devrait pas être sensiblement différente, notamment en raison de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et devrait aboutir à une nouvelle contraction conséquente de l'épargne brute, même si les collectivités locales pourraient recourir plus au levier fiscal pour se donner des marges de manœuvre financières. Par ailleurs, le recours à l'emprunt impactant sur les dépenses de fonctionnement, elles ne pourront utiliser ce levier que de manière très prudente, et en aucun cas durable.

En 2016, dans un cycle d'investissement classique, les investissements devraient repartir à la hausse. Compte tenu des équilibres financiers actuels, et des faibles possibilités de reconstitution des marges d'autofinancement, une telle reprise paraît peu envisageable et l'investissement des collectivités pourrait donc continuer à baisser dans les années suivantes. L'AMF, dans sa note Territoires et Finances de décembre 2015, estime ainsi que les montants d'investissements du bloc communal sur le mandat pourraient se situer en retrait d'environ 15 à 25 % en deçà de ceux du mandat précédent.

La situation des finances locales en 2015 et les perspectives 2016 confirment donc la complexité de la situation. Pour autant, il convient d'être pragmatique et de ne pas laisser cette complexité et les incertitudes constituer un frein à notre action.

La Ville de Besançon a intrinsèquement la réactivité nécessaire pour faire face à ce nouveau contexte. Nous l'avons prouvé par le passé et nous continuerons en ce sens. Et nous avons comme atout une situation financière préservée et saine.

II) La réactivité de la Ville face au nouveau contexte

1. L'actualisation de la prospective budgétaire

1.1. Une prospective actualisée en 2014 dans le cadre d'une stratégie constante

La stratégie financière de la Ville a fixé le cap depuis 2001, et elle a permis de conserver une bonne situation financière, qui constitue aujourd'hui, plus que jamais, un atout précieux.

Cette stratégie a comme fondement une prospective financière déclinée depuis 2001, vérifiée et actualisée régulièrement, qui permet de fixer les orientations, en toute transparence, et selon des indicateurs constants, tout en autorisant une réactivité et une adaptabilité dans un contexte mouvant.

Le premier mandat 2001-2008 a été un mandat de consolidation : consolidation des équilibres financiers de la Ville, renforcement de ses marges de manœuvre budgétaires, modernisation de l'administration municipale, développement d'outils de gouvernance et de pilotage, dont le Plan Pluriannuel d'Investissement, rapprochements progressifs avec l'Agglomération au travers de différents transferts de compétences (économie, transports, déchets...). La mise en œuvre de Besançon 2020 a également permis une projection du territoire et une anticipation des changements, qui ont constitué et constituent encore des enjeux forts : l'impératif du développement durable, la prise en compte des problématiques écologiques et énergétiques, l'aménagement du territoire, la création de richesses et le développement de l'emploi, la qualité de la vie, la mise en valeur du patrimoine...

Cela a conduit à la construction d'un socle solide et cohérent, sur lequel la Ville, comme l'Agglomération, se sont appuyées **pour mettre en œuvre, sur le mandat 2008-2014, un effort de développement concerté**. Cet effort a été d'autant plus accentué, que la dégradation du contexte économique en 2009 a conduit les collectivités à s'imposer comme donneurs d'ordre et leur a conféré une responsabilité supplémentaire en termes de soutien à l'activité économique et à la relance. Le CCAS a également accompagné cet élan, par le renforcement de ses interventions, l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'activité et le soutien aux publics les plus fragilisés par le contexte économique. Pour la Ville, cela s'est notamment traduit par un **effort exceptionnel d'investissement, qui a atteint un niveau jusque-là inédit (53 M€ en 2012 et 2013), et qui s'est traduit par une modification profonde du visage de la Ville, un élan donné au développement urbain et un dynamisme en matière d'équipements**. Cet effort s'est accompagné, d'une part pour modérer le recours au levier fiscal (évolution des taux en-deçà de l'inflation) et d'autre part pour limiter l'emprunt, d'une mobilisation de l'ensemble des leviers disponibles : poursuite des efforts de maîtrise des charges de fonctionnement, mobilisation de l'autofinancement et des recettes externes (subventions, programme de cessions...).

Après cet effort exceptionnel, la prospective prévoyait, de manière logique, **un retour progressif à une situation normalisée**, en s'appuyant sur les réalisations du mandat précédent et sur les démarches d'optimisation engagées. Cette évolution progressive était d'ailleurs **amorcée dans le budget 2014**, avec le choix d'une consolidation de nos politiques, une priorité donnée à la proximité, et des perspectives de rapprochement avec l'Agglomération.

La baisse des dotations annoncée en avril 2014, a finalement confirmé ce changement de cap, et est venue conforter la vision de l'action municipale que nous avons toujours développée : **l'efficacité de nos actions et la sobriété de la gestion publique**, même si l'ampleur de la baisse des dotations, plus importante que prévu initialement, nous incite à aller encore plus loin.

La prospective a donc été revue en 2014 et adaptée mais sans révolution. Cette actualisation a permis de confirmer les grands principes directeurs, d'une part de l'action municipale, et d'autre part de la construction budgétaire pluriannuelle. **Le choix pour absorber les contraintes a été d'agir sur l'ensemble des leviers de dépenses, et notamment de ne pas peser uniquement sur le fonctionnement, garant du service public, ou l'investissement, porteur de développement économique.**

Ce qui a été réaffirmé dans ce cadre, c'est avant tout la croyance forte dans le rôle des collectivités, et plus particulièrement des villes en termes de lien social, de proximité, de défense des valeurs républicaines, mais également de développement économique et d'emploi. **Elle a guidé le choix d'un équilibre des efforts entre fonctionnement et investissement.**

Il s'est donc agi, non de sacrifier, mais de prioriser. **4 priorités publiques pour le mandat ont été ainsi dégagées, à préserver à périmètre constant.** Nous avons mené la réflexion non pas en cherchant à abandonner, mais en recherchant là où nous sommes les plus efficaces, les plus compétents, les plus adaptés, et en optimisant l'ensemble des interventions.

L'actualisation de la prospective a ainsi été menée selon plusieurs orientations, confirmées en 2015 et en 2016.

- La volonté pour la Ville de ne pas gager sa situation financière malgré les contraintes.

Pour cela, les indicateurs de pilotage (épargne brute supérieure ou égale à 20 M€, capacité de désendettement de 8 ans maximum) ont été complétés et renforcés, pour permettre un pilotage affiné. Ils ont été complétés par un troisième indicateur, **l'épargne nette**, qui correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette. Cet indicateur permet de mesurer les ressources nettes dégagées par la collectivité et de dissocier ce qui peut être financé par l'emprunt nouveau et ce qui constitue des travaux récurrents.

- Le renforcement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une démarche accentuée de dialogue de gestion, affinée en fonction des postes et des priorités politiques, dans un objectif de **limitation de la pression fiscale pour la part communale**. Une des autres raisons de ce renforcement est la volonté de garder un niveau d'investissement dynamique et ne pas perdre l'élan donné lors du précédent mandat, sans aller bien sûr jusqu'à des niveaux qui avaient en tout état de cause vocation à rester exceptionnels. Cela n'aurait pas été envisageable sans un volontarisme réaffirmé sur le fonctionnement.

- L'ajustement du niveau d'investissement, revu à 32 M€ par an, au lieu des 35 M€ initialement prévus. Volontairement, cette baisse a été limitée pour ne pas léser l'emploi local et le développement économique, pour lesquels l'investissement public joue un rôle conséquent. Le niveau d'investissement ainsi fixé, qui reste conséquent, permet ainsi de conserver une **dynamique d'investissement communal répondant aux impératifs d'attractivité du territoire, de rayonnement, mais aussi de proximité**, tout en tenant compte de besoins somme toute moins importants après l'effort sans précédent du mandat 2008-2014. Cela a nécessité, comme en fonctionnement, un réexamen de toutes les opérations et de tous les projets pour actualiser le PPI au plan de mandat et à ses moyens de financement. L'actualisation amorcée en 2014 intègre aussi les opportunités de financement nouvelles, notamment sur le CPER 2015-2020 et sur la nouvelle génération de fonds européens.

- Le développement des synergies avec l'Agglomération et le renforcement de la stratégie budgétaire consolidée, au niveau du «bloc communal». Si l'objectif premier de ce rapprochement n'est pas de réaliser des économies, mais bien de consolider une vision et partager les enjeux dans un territoire élargi, en revanche, **l'efficacité, le renforcement de la cohérence, le partage des expertises, la recherche du meilleur niveau d'intervention et d'économies d'échelle** président également à ces rapprochements. La mutualisation de la Direction Générale en 2015 et 2016, celle des services supports (Finances, Performance, administration générale) sont des exemples de ce rapprochement, avec un partage accru des fonctions de direction.

Très clairement, le budget 2016 sera construit à la fois dans la droite ligne de ces orientations, et dans le cadrage de la prospective, cadrage qui a permis de préserver notre situation financière.

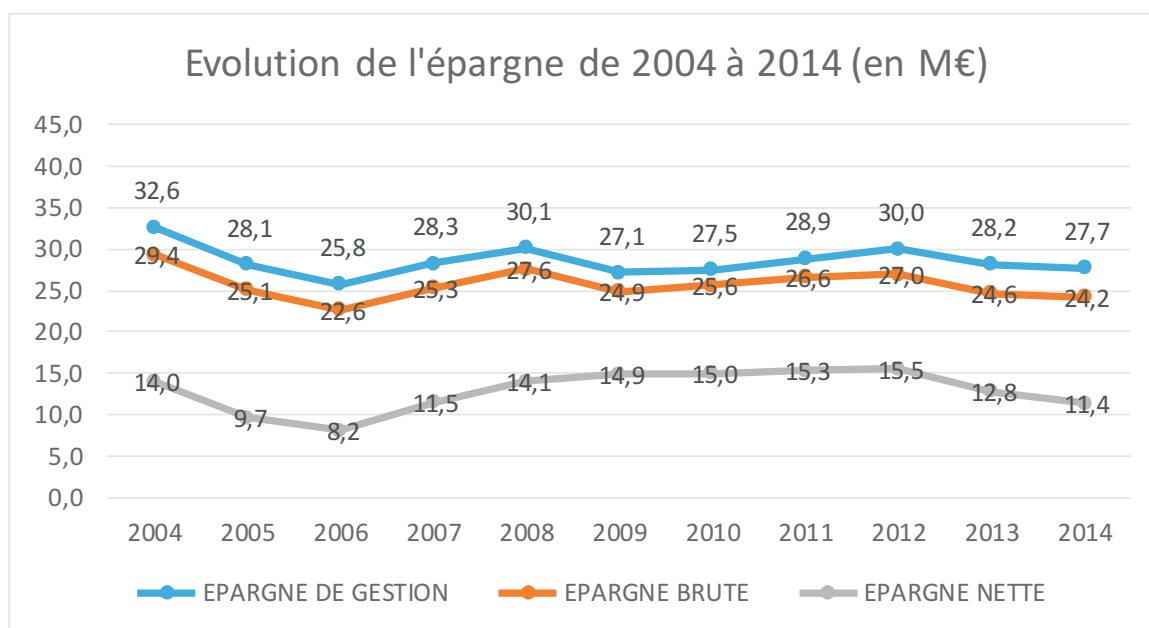
1.2. Les résultats obtenus

Le premier indicateur à évaluer quand on mesure la solidité financière d'une collectivité est celui de **l'autofinancement**. Il prend une importance toute particulière dans le contexte actuel de baisse de recettes, car il permet de mesurer la réactivité de la collectivité sur ses dépenses, pour éviter l'effet de ciseau. **L'épargne brute** correspond ainsi à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Sur une période longue, elle s'apprécie hors cessions (qui sont considérées comme des recettes ponctuelles, même si elles participent à l'optimisation des recettes, notamment s'agissant de Besançon où la mise en œuvre d'un programme de cessions relève d'une stratégie pluriannuelle) et hors excédent. C'est pour cela que les chiffres fournis dans les analyses de long terme ci-dessous peuvent différer des données annuellement produites. Les travaux en régie font également l'objet d'un retraitement.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette, complète cet indicateur puisqu'elle permet de mesurer ce que la Ville peut dégager pour investir sans avoir recours à de nouveaux emprunts. L'épargne nette a donc vocation à couvrir au maximum les travaux récurrents d'investissement.

L'année 2015 n'étant pas entièrement clôturée à la date d'écriture du rapport et le Compte Administratif n'étant en tout état de cause pas voté, les graphiques ci-dessous ne peuvent aller au-delà de l'exercice 2014. Les premières tendances de 2015 feront l'objet d'une présentation dans la 3^{ème} partie.

L'évolution de l'épargne de la Ville de 2004 à 2014 s'établit comme suit :



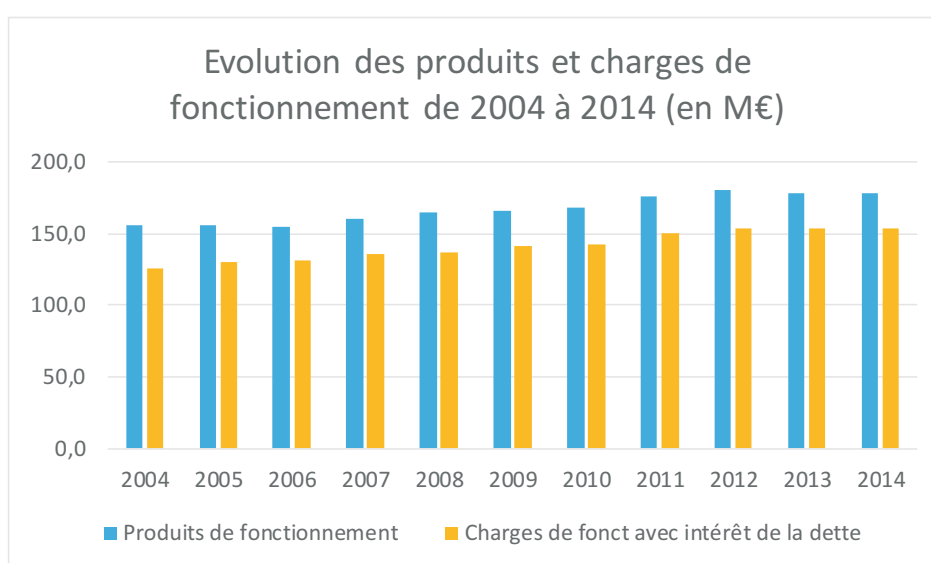
On voit que globalement, les différents niveaux d'épargne sont restés stables. **C'est le signe que la Ville a su conserver une bonne situation financière et a contenu ses dépenses de fonctionnement**, ce qui lui a permis de dégager les marges nécessaires pour investir tout en limitant le recours à l'emprunt.

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement montre **la réactivité de la Ville tout au long de la période**. La Ville contient étroitement ses charges de fonctionnement, en s'adaptant à des ressources plus contraintes au fur et à mesure, sans dégrader ses marges.

Une des contraintes en matière de recettes est la fiscalité locale. Certains y verraient un levier, la Ville se l'est imposée comme une contrainte supplémentaire. **La maîtrise des taux de fiscalité a été un préalable, et non une variable d'ajustement, de l'élaboration de la prospective. Plutôt que d'augmenter de manière conséquente les taux, nous avons choisi de contraindre les dépenses.** C'est un choix qui n'est pas facile, et qui devient plus complexe, quand les autres recettes subissent des baisses importantes mais c'est un choix que nous tiendrons aussi longtemps que cela sera possible sans dégrader la situation financière communale.

L'engagement pour la modération de la pression fiscale a été fermement tenu : les taux communaux des impôts locaux n'auront augmenté que de 0,5% par an en moyenne de 2008 à 2015, tandis que l'inflation augmentait de 1,2 % en moyenne. Le taux de taxe d'habitation n'aura augmenté qu'une fois durant le mandat.

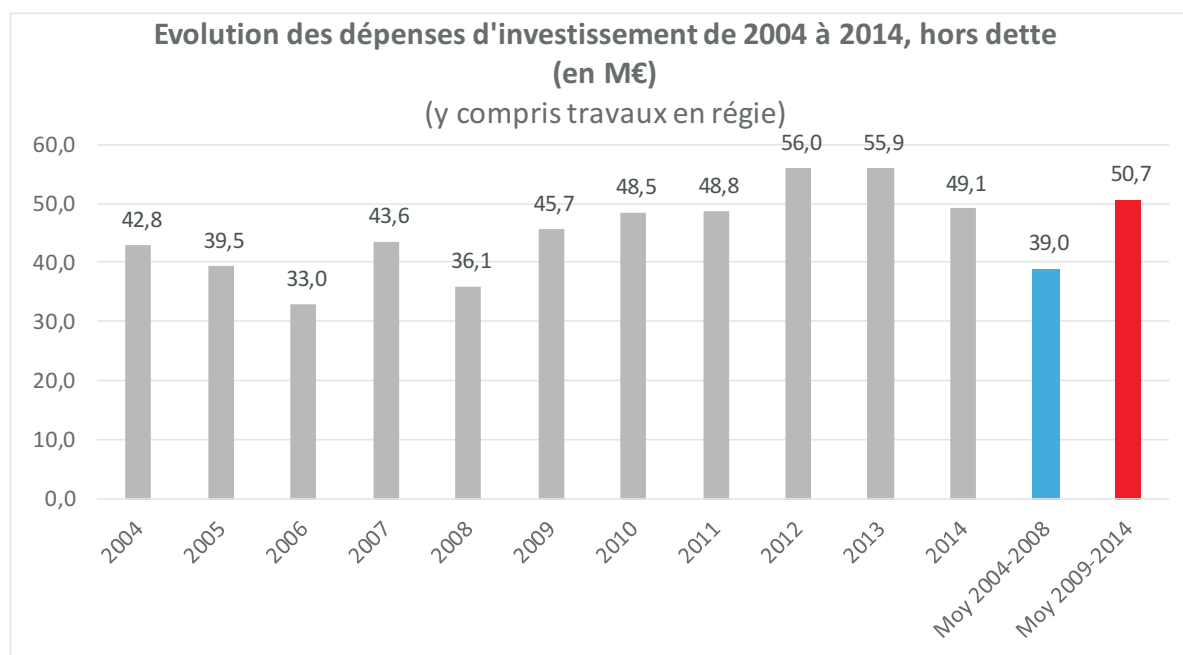
Ce sont donc les dépenses de fonctionnement qui se sont adaptées, et non les recettes.



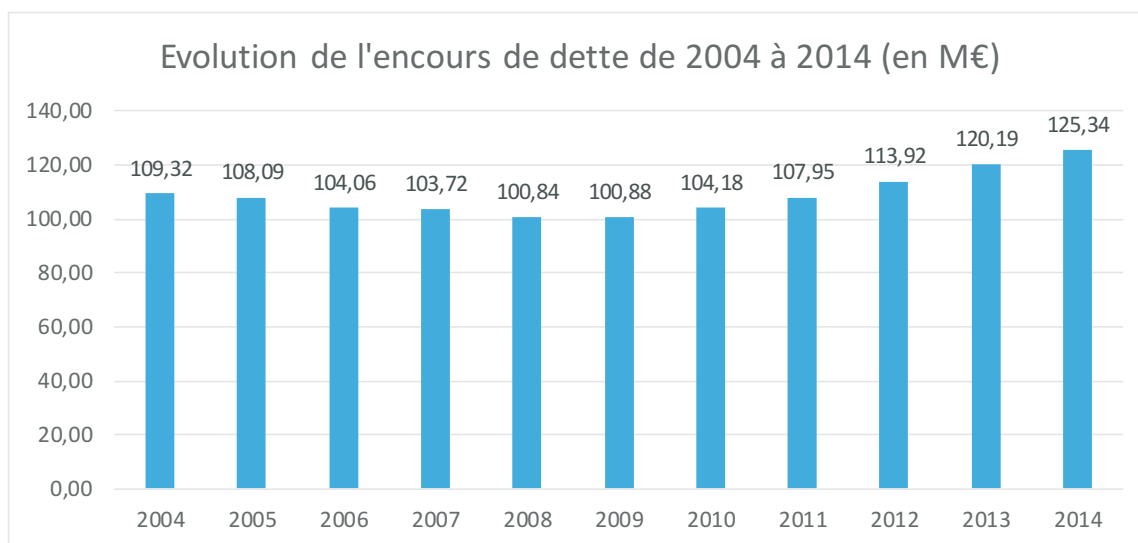
L'évolution réelle des dépenses de fonctionnement (retraitée de l'inflation pesant sur les charges, qui comme on l'a vu précédemment, est sous calibrée par rapport au panier du maire) fait la preuve des efforts de gestion réalisés. **Les charges de fonctionnement ont ainsi évolué de seulement + 0,6 % en moyenne depuis 2004 et sont même en baisse depuis 2 ans.**

	Moy.	2005/04	2006/05	2007/06	2008/07	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13
Charges de fonctionnement totales (dont intérêt de la dette)	0,6 %	1,8 %	- 0,9 %	1,2 %	- 1,3 %	2,8 %	- 0,7 %	3,2 %	0,4 %	- 0,4 %	- 0,3 %

Grâce à cette maîtrise du fonctionnement, la Ville a pu mener un programme d'investissement ambitieux, avec un endettement progressif et maîtrisé, dans une perspective de retour progressif à un niveau normalisé à compter de 2014.

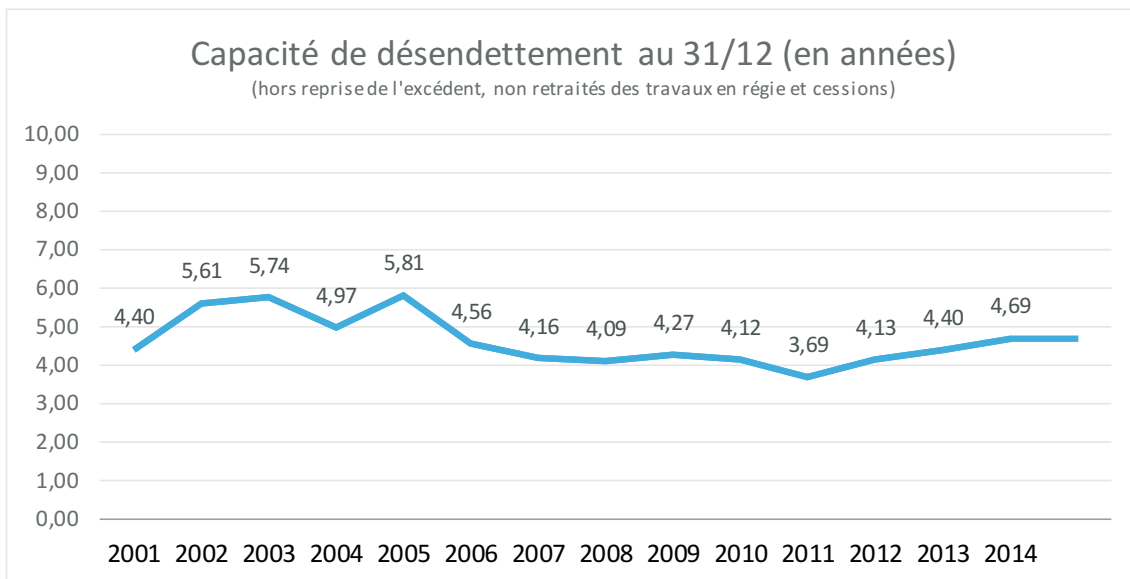


L'encours de la dette suit logiquement cette évolution de l'investissement, avec un léger décalage dans le temps.



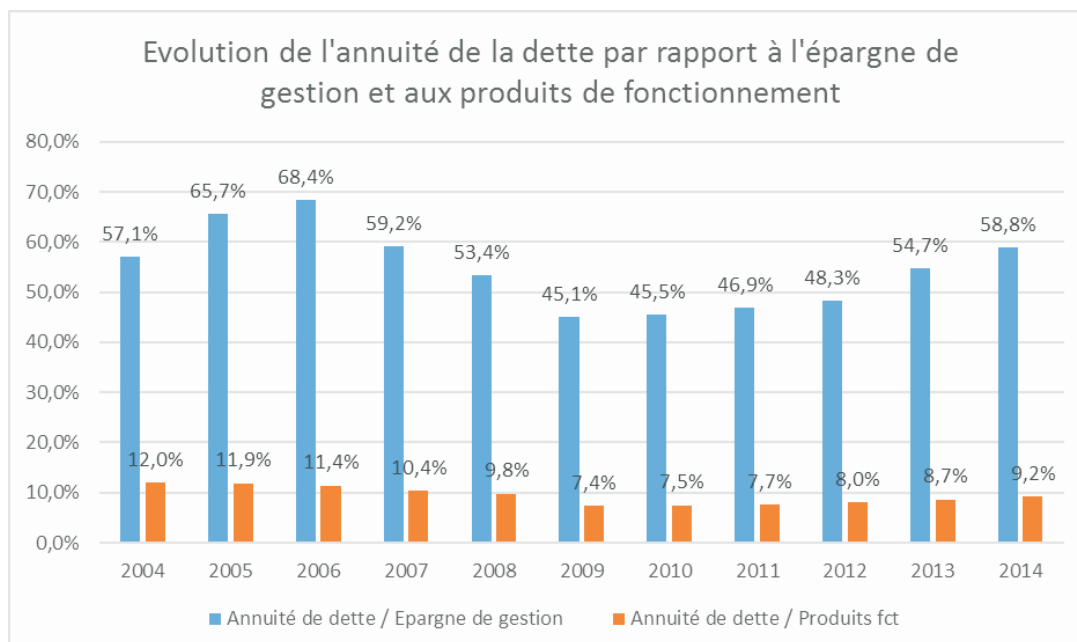
Mais, plus important que l'encours brut, c'est la capacité de la Ville à dégager des marges pour que cet endettement ne pèse pas sur sa situation financière qui doit être appréciée. Trop souvent encore, la dette est considérée comme néfaste par essence et considérée en volume uniquement. C'est une analyse simpliste : la dette n'est négative que si la collectivité ne se donne pas les moyens d'y faire face et si elle devient structurelle. A ce titre, plusieurs indicateurs sont nécessaires.

La capacité de désendettement tout d'abord. Elle correspond à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute dégagée par la collectivité. Dans les perspectives financières, les indicateurs de pilotage recommandent généralement pour les communes une capacité de désendettement ne devant pas dépasser 8 à 10 ans. **La Ville est restée bien en deçà de cette limite, et elle le restera durablement.**



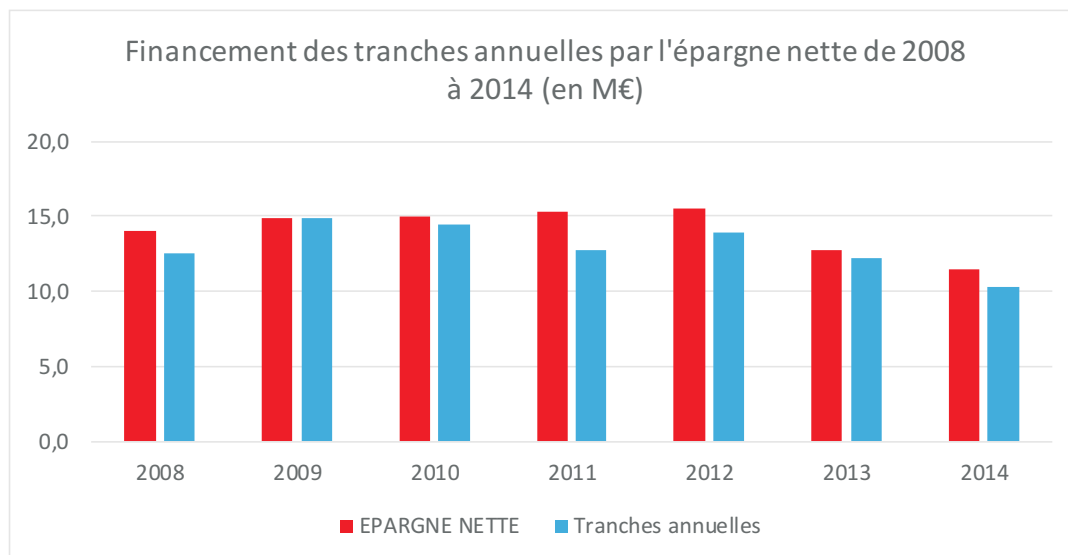
Le graphe suivant montre clairement la stratégie de la dette menée par la Ville dans le cadre de sa prospective : l'effort exceptionnel d'investissement, d'une part grâce à un renforcement des efforts de gestion, ce que permet de mesurer l'annuité de dette par rapport à l'épargne de gestion, et d'autre part, de manière maîtrisée, par rapport à ses ressources (annuité de la dette par rapport aux produits de fonctionnement).

Malgré l'investissement fort du mandat 2008-2014 et un réendettement progressif, les ratios restent donc en deçà des niveaux de 2005 à 2007. **En 2015, la Ville amorce son désendettement, en lien avec la baisse de l'investissement.**



Dernier indicateur indispensable, celui de l'**épargne nette**, qui permet de vérifier si l'emprunt a été utilisé de façon positive, pour financer des nouveaux investissements, en répartissant la charge sur les générations qui en bénéficient. **C'est bien le cas : on constate en effet que l'épargne nette couvre largement les travaux récurrents (tranches annuelles), ce qui permet de consacrer l'emprunt aux nouveaux équipements.**

Les données ne sont présentées que depuis 2008, car la répartition entre opérations individualisées (qui correspondent de manière schématique aux grands équipements du Plan Pluriannuel d'Investissement) et tranches annuelles (travaux récurrents d'investissement) a été revue et clarifiée en 2008, ce qui fausserait les comparaisons avec les exercices antérieurs.



La situation de la Ville est donc préservée, car elle a su anticiper, et se donner les moyens de ses ambitions par des efforts de gestion, sans peser sur les habitants, actuels par la fiscalité, ou à venir par l'endettement, et tout en préservant un service public de qualité qui fait sa force et sa spécificité.

Les ratios par habitant confirment, de manière comparative avec les villes de la même strate, cette situation : celle d'une ville bien gérée, avec un niveau d'épargne supérieur à la moyenne, dotée d'un service public fort (qui se traduit logiquement par des dépenses de fonctionnement), un niveau d'investissement élevé mais un endettement inférieur à la moyenne.

Les ratios 2015 n'étant pas disponibles pour la Ville (l'exercice 2015 n'étant pas clos à la date d'écriture du rapport) et les ratios 2014 étant en cours de calcul pour la strate, les ratios présentés ci-dessous sont les mêmes que ceux présentés lors du Compte administratif 2014. **2015 ne devrait pas toutefois modifier la situation relative de Besançon.**

	CA 2008		CA 2009		CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014	
	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL
DRF par habitant (hors travaux en régie)	1 095	1 142	1 148	1 144	1 149	1 161	1 212	1 182	1 238	1 209	1 245	1 240	1 260	NC
Epargne Brute par habitant (hors travaux en régie)	226	187	211	191	224	211	258	215	250	233	249	200	244	NC

Evolution moyenne taux communaux fiscalité 2008-2015	
Moyenne Taux Besançon	0,50 %
Moyenne de la strate	1,38 %

	CA 2008		CA 2009		CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014	
	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL
Dépenses d'équipement brut par habitant (travaux en régie inclus)	275	265	348	278	317	237	325	252	369	274	361	294	274	NC
Encours de la dette au 31/12 par habitant	825	973	834	1 009	855	1 005	887	1 002	938	1 016	993	1 059	1 046	NC
Capacité de désendettement (hors excédent reporté) en années	4,08	5,32	4,28	5,40	4,13	4,86	3,70	4,75	4,13	4,45	4,39	5,43	4,69	NC

Les résultats obtenus sont donc strictement conformes aux objectifs financiers, mais également, au-delà, à nos engagements, et aux ambitions que nous avons pour Besançon. C'est la conséquence d'un cadrage fermement tenu et d'une vision pluriannuelle qui nous engage.

2. Les engagements pluriannuels de la Ville

Affirmés nettement dans le cadre de la prospective, ils portent à la fois sur la poursuite et l'amplification des efforts de gestion, et sur un calibrage adapté de l'investissement. Cette double action permet une répartition équilibrée des efforts indispensables.

2.1 La poursuite et l'amplification des efforts de maîtrise du fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, force est de constater que les marges de manœuvre des collectivités, quelles qu'elles soient, sont faibles et leurs leviers d'actions restreints.

La masse salariale tout d'abord, qui représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement, est soumise à des évolutions incompressibles, et rappelons-le, subit très fortement l'impact de décisions nationales. Cela a été le cas ces dernières années avec la forte augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, de la revalorisation des catégories B et C, mais également du gel du point d'indice... Par ailleurs, elle évolue naturellement de ce que l'on nomme le Glissement Vieillesse Technicité, qui relève de l'avancement des carrières des fonctionnaires.

Par ailleurs, comme tout un chacun, la Ville est liée par des évolutions contraintes qui pèsent sur ses dépenses : citons juste le prix de l'énergie ou celui du carburant. A eux seuls, ces deux postes représentent annuellement près de 6 M€. Cela ne signifie bien évidemment pas que rien ne doit être fait sur ce type de dépenses, mais simplement que les efforts faits ne pèsent au final que peu, au regard d'aléas comme le climat ou le prix du pétrole... Les charges financières sont également un levier, actionnable par la négociation, le désendettement, le réaménagement d'emprunts, l'ensemble de ces pistes ayant été mises en œuvre depuis plusieurs années, mais là encore, elles resteront très dépendantes des taux d'intérêts au niveau national.

Les seules réelles marges de manœuvre resteraient donc principalement les crédits des services et des politiques publiques et les subventions versées, mais on touche là au cœur même des interventions communales.

Bref, l'équilibre est difficile, et sans pessimisme excessif, nous savons qu'il le sera encore plus les années à venir. C'est pour cela que la prospective a, dès 2014, fixé un cap précis. **Le choix a été fait de manière pragmatique, d'actionner l'ensemble des leviers possibles, en cumulant les efforts de gestion sur l'ensemble des postes, de manière partagée et collective, mais tout en ayant une approche la plus fine possible, pour voir ce qui est possible poste par poste.**

La stratégie retenue en 2014, et dont la mise en œuvre a été affinée en 2015, a donc confirmé la nécessité d'une **accentuation des efforts de gestion**, déjà menés depuis plusieurs années, avec la possibilité de décliner finement l'évolution. Elle fixe les engagements pluriannuels suivants, déjà pour la plupart engagés en 2015 :

- Une exigence renforcée des efforts de gestion de la masse salariale et du pilotage des dépenses de personnel, en lien avec les organisations syndicales, avec une attention particulière sur les effectifs, le déroulement des carrières, le recours aux vacataires et aux heures supplémentaires, l'absentéisme et les conditions de travail, la formation. La mutualisation et la création des services communs font partie des pistes de travail en termes de recherche d'efficacité et de cohérence. Il s'agit donc de tendre vers une stabilité du coût de la masse salariale, en absorbant les évolutions naturelles par une optimisation globale.

- Un renforcement et une accentuation des efforts de gestion sur le fonctionnement, avec le développement d'outils de pilotage permettant une vision fine des évolutions et des périmètres. Il s'agit de mettre en œuvre et de généraliser une analyse de conseil en gestion, par des **dialogues de gestion** permanents, basés sur des indicateurs renouvelés de **performance et de qualité du service rendu**, de développer de manière systématisée des **évaluations des projets et des actions menées, pour permettre une vision accrue de leur efficacité et de leur impact pour les citoyens** et la réponse à leurs besoins. De plus en plus, est développée et affirmée une vision en **coût global**, comme outil constitutif d'aide à la décision. Ce renforcement des efforts de gestion, qui s'appuie d'ores et déjà sur une culture forte du service public et de responsabilité de l'argent public largement diffusée dans les services municipaux, nécessitera de s'interroger sans tabous sur les interventions municipales et leur adaptation dans un contexte de contraintes fortes. Ce n'est pas nouveau pour la Ville ; le mouvement est déjà largement engagé et s'est consolidé dès 2015. Il impacte l'ensemble des postes budgétaires.

- La déclinaison de chantiers structurels et de programmes de travail transversaux pour dégager des économies d'échelle et une gestion plus resserrée, adaptée aux contraintes. Ces chantiers, ouverts dès 2014 et confirmés en 2015, portent sur l'ensemble des services, opérationnels ou fonctionnels, et sont mis en œuvre de manière partenariale avec l'Agglomération et le CCAS, au nom d'une évidente solidarité et d'un avenir qui ne peut qu'être commun. Ils s'articulent en effet sur un travail continu de révision et de priorisation du plan de mandat municipal, pour permettre des interventions mieux ciblées, des modifications de périmètre, et la mise en adéquation de nos capacités d'action. **Il s'agit donc de s'engager dans des chantiers structurels ayant un impact de moyen terme, et d'en mettre en œuvre d'autres. C'est sur la base de ce travail qu'a été bâti le budget 2016.** Il continuera à porter ses fruits au-delà.

Les pistes de travail sont bien sûr nombreuses, et elles sont pour la plupart déjà amorcées. Citons par exemple : la systématisation des groupements de commandes Ville/Agglomération, la dématérialisation des procédures, le renforcement de la politique d'achats, la réduction du parc de véhicules, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier, le confortement de la politique de maîtrise énergétique, l'optimisation de certaines subventions, le regroupement des fonctions de nettoyage, la renégociation de certains contrats...

- Un développement des stratégies budgétaires avec l'Agglomération : en accompagnement des processus de mutualisations et de transferts de compétences, il s'agira également de renforcer les liens et les stratégies budgétaires en travaillant à l'optimisation des dotations de manière globale pour le bloc communal, et des flux financiers partagés. Ce travail a déjà commencé et se poursuivra en 2016. **Les changements de périmètre de l'Agglomération et**

le travail sur les évolutions de compétences, mais également sur la possibilité d'une constitution en communauté urbaine, constituent en 2016 des opportunités fortes pour une réflexion intégrée et partenariale, qui soit bénéfique à tous, communes et intercommunalité, qui partageons tous les mêmes enjeux, comme les mêmes contraintes financières.

C'est l'addition de ces pistes cumulées, le respect de ces engagements pluriannuels qui permettront de tenir le cadrage d'une prospective contrainte par la baisse des dotations de l'Etat. C'est aussi la mobilisation de tous et notre responsabilité collective.

2.2. Le calibrage de l'investissement

- Les dépenses d'équipement

Comme nous l'avons vu précédemment, la prospective a fixé le niveau d'investissement pour le mandat, ce qui a impliqué d'une part un réexamen du Plan Pluriannuel d'Investissement et une priorisation des opérations, et d'autre part un confortement du PPI comme outil de pilotage. Plus que jamais en effet, **il est nécessaire d'anticiper et de prévoir, pour tenir les engagements que nous prenons, et permettre une vision globale des opérations lancées ou à engager sur le mandat, pour un équilibre entre rayonnement et proximité.**

Le rôle de l'investissement local est essentiel, tant en termes de dynamisme local, que de soutien aux entreprises et à l'emploi, le BTP notamment, mais aussi d'équipements pour tous, pour les quartiers et pour la ville toute entière, voire au-delà. **Dans cette optique, la Ville poursuit une politique d'investissement qui reste volontariste.** Le travail a consisté avant tout à prioriser davantage, à cibler l'investissement en fonction des besoins, sur des secteurs sous dotés ou rééquilibrer les sites géographiques pour une utilisation plus adaptée et optimisée des équipements. Il s'est agi également d'appréhender les investissements en termes de **coût global**, en prenant en compte notamment les enjeux énergétiques.

Le travail mené sur l'actualisation de la prospective a permis de calibrer le «bon» niveau d'investissement cible pour, d'une part, permettre le financement de nouveaux équipements et, d'autre part, garantir l'entretien du patrimoine communal tout en améliorant les conditions d'utilisation. **En 2016, ce niveau sera proche de 32 M€ (hors travaux en régie), comme en 2015.**

Alors qu'au niveau national, les dépenses d'investissement du bloc communal devraient théoriquement continuer à décroître au moins jusqu'en 2017, la Ville a décidé de maintenir un volume d'investissement constant par rapport à 2015. Il s'agit d'un geste fort. A l'heure de l'avènement de la grande Région Bourgogne Franche-Comté, Besançon doit également profiter de cette nouvelle dynamique et demeurer plus que jamais un pôle attractif tourné vers l'avenir, notamment en matière de développement économique, culturel, touristique et urbain. C'est aussi une garantie pour l'avenir, et pour l'accueil de nouvelles entreprises, de nouveaux services, et de population supplémentaire.

Hormis les grandes opérations structurantes, il est nécessaire de ne pas perdre de vue les **tranches annuelles**, dépenses d'investissement souvent plus discrètes mais essentielles car touchant le quotidien des habitants : elles sont affectées à une multitude d'équipements à travers les quartiers. Comme en 2015, **un effort tout particulier sera apporté à la proximité**, en lien direct avec les attentes de la population. Rappelons qu'il s'agit en effet d'une des priorités transversales que nous souhaitons soutenir fortement. Il convient de financer des actions dans plusieurs secteurs d'intervention, tels que la rénovation du patrimoine communal (écoles, gymnases, bâtiments socio-culturels,...) et patrimonial, les espaces publics, les espaces verts et sportifs, les aires de jeux. Les tranches annuelles permettront également de poursuivre la **mise en œuvre du Schéma d'Accessibilité handicapés**, conformément aux engagements pris dans l'Ad'ap.

• L'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, présenté chaque année lors du Débat d'Orientations Budgétaires, permet de visualiser sur les cinq prochaines années les grands projets d'investissement de la Ville. Il s'agit d'un document révisable et actualisable chaque année. Il est ajusté pour prendre en compte les résultats d'appels d'offre, le planning de réalisation des opérations, les résultats des études, mais aussi les choix de programmation, en adéquation avec les capacités budgétaires de la Ville. Les montants estimatifs ci-dessous concernent l'inscription de crédits budgétaires en investissement (à titre d'exemple, les études menées en interne n'y figurent pas). Les dépenses prévisionnelles de 2016 à 2020 s'entendent brutes (les recettes correspondantes n'étant pas déduites), TDC (Toutes Dépenses Confondues), hors reports éventuels de crédits à intervenir sur 2016.

Le PPI est un instrument de pilotage et non un cadre fermé.

Projet	Total	2016	2017	2018	2019	2020
QUARTIERS PRORITAIRES ET AUTRES QUARTIERS DEGRADES	10 038 000					
Etudes	40 000					
REHABILITATION SECTEURS PLANOISE/GRETTE (NPNRU)	9 398 000					
REHABILITATION SECTEUR VAREILLES (1 ^{ère} tranche)	600 000					
TOTAL SECTEUR DES VAITES	9 723 000					
Etudes et acquisitions	30 000					
Aménagement (<i>subvention d'équipement</i>)	4 393 000					
Programme d'équipements publics	5 300 000					
RENOVATION MUSEE DES BEAUX-ARTS	9 312 482					
TOTAL SECTEUR DES PRES DE VAUX	6 865 000					
Etudes et acquisitions	395 000					
Démolition immeuble RHODIA	4 950 000					
Aménagement friche culturelle	660 000					
Aménagement du bâtiment VNF	360 000					
Acquisition du bâtiment SUPERIOR	500 000					
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN	5 075 000					
EQUIPEMENT NAUTIQUE	5 000 000					
SITE SAINT-JACQUES (études et aménagements)	4 050 000					
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRE-VILLE	3 400 000					
RENOVATION URBAINE PALENTE/ORCHAMPS : POLE DES TILLEULS	3 315 180					
RENOVATION ECOLE DURER	3 295 000					
TOTAL AMENAGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT AU TRAMWAY ET SUBVENTION CAGB	3 213 000					
Aménagements connexes	213 000					
Solde participation à la CAGB pour la construction du Tramway (<i>subvention d'équipement</i>)	3 000 000					

Projet	Total	2016	2017	2018	2019	2020
JARDIN DES SAVOIRS	3 000 000					
REORGANISATION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	2 850 000					
MUTUALISATION DEPARTEMENT TIC (subvention d'équipement)	2 055 808					
REQUALIFICATION RUE DE LA REPUBLIQUE (hors tranche annuelle)	1 900 000					
AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT-JACQUES	1 900 000					
ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE : rachat d'ouvrages	1 800 000					
REAMENAGEMENT HANGARS DES TORCOLS	1 494 500					
RESTAURATION TOUR DE LA PELOTE	1 260 000					
REHABILITATION MAISON DU PEUPLE	1 210 000					
RESTAURATION HOTEL DE VILLE	1 175 000					
EXTENSION CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE	1 163 240					
MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION	1 150 000					
RENOVATION COMPLEXE SPORTIF DE ROSEMONT	1 050 000					
Rénovation des vestiaires	800 000					
Rénovation du boulodrome	250 000					
OPERA THEATRE : réhabilitation du plateau technique	1 000 000					
CREATION D'UN SKATE PARK INDOOR	900 000					
CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE FOOTBALL/RUGBY AU COMPLEXE SPORTIF DES ORCHAMPS	895 500					
SIEGE DE LA COMUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	877 600					
PC SECURITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	838 220					
MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : travaux de sécurité et de rénovation	820 000					
AMENAGEMENTS AVENUE GAULARD	750 000					
TOTAL ZAC PASTEUR	730 000					
Aménagement des rues adjacentes (rachat d'ouvrages)	220 000					
Equipement incendie parking	60 000					
Autres aménagements (subvention d'équipement)	450 000					
RENOVATION BASTION DE BREGILLE	630 000					
RENOVATION QUARTIER FONTAINE ECU	600 000					
MISE EN SECURITE DES FALAISES	536 000					
PRU 1 DE CLAIRS-SOLEILS	533 040					
Participation d'équilibre CPA SEDD (subvention d'équipement)						

Projet	Total	2016	2017	2018	2019	2020
OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME : requalification des quartiers et du centre-ville	500 000					
INSTITUT FEDERATIF DE CANCEROLOGIE (subvention d'équipement)	500 000					
AMENAGEMENT PLACE VICTOR HUGO	500 000					
MAISON COLETTE	500 000					
PEPINIERES COMMERCIALES DONT BATTANT	500 000					
RU CHATEAUFARINE (subvention d'équipement)	400 000					
REHABILITATION DU QUARTIER VAUBAN : études et acquisition	391 000					
CREATION D'UN GARAGE PARTICIPATIF	300 000					
EPCC SCENE NATIONALE (subvention d'équipement)	240 000					
RESTAURATION DES QUAIS (VAUBAN et STRASBOURG)	200 000					
REFECTION SALLE BATTANT	200 000					
LA RODIA (subvention d'équipement)	160 000					
SECTEUR SAUVEGARDE - CENTRE ANCIEN	150 000					
REMPLACEMENT DU PYLONE DE PLANOISE	150 000					
EPCC ISBA (subvention d'équipement)	148 000					
AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS (subvention d'équipement)	120 000					
PARC STATIONNEMENT GARE VIOTTE (subvention d'équipement)	110 000					
MAISON des SCIENCES HUMAINES (subvention d'équipement)	100 000					
ZAC PORTES DE VESOUL : travaux d'accompagnement	100 000					
BORNES DE RECHARGE	100 000					
SYNDICAT MIXTE LUMIERE (subvention d'équipement)	87 500					
ETUDES SECTORIELLES SUITE AU PLAN LOCAL URBANISME	80 000					
EQUIPEMENTS SCENIQUES (subvention d'équipement)	80 000					
AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER (subvention d'équipement)	75 000					
SM ORCHESTRE V. HUGO FC (subvention d'équipement)	50 000					

3. Les premières tendances de l'exécution du budget 2015

3.1 L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Les premières tendances de l'exécution du budget 2015 confirment la réactivité de la Ville et son adaptabilité au contexte, qui était encore nouveau, avec une gestion rigoureuse tout au long de l'année qui permet de maintenir une sécurité financière favorable.

• Les recettes

2015 a été la **quatrième année consécutive de stabilité totale des taux communaux de fiscalité (et la sixième année de stabilité des taux de taxe d'habitation)**. Cette stabilité est un choix politique volontariste, en faveur de la préservation du pouvoir d'achat des citoyens, choix qui prend toute sa dimension dans un contexte de contraintes très fortes.

Nous poursuivons ce choix de modération de la pression fiscale en 2016, malgré les difficultés.

Dans ce cadre, en 2015, le produit fiscal n'a évolué qu'en raison de l'effet cumulé de l'évolution forfaitaire des bases (fixée à 0,9 % en 2015) et de leur accroissement physique, en lien avec le dynamisme du secteur immobilier à Besançon. Sur le plan budgétaire, ce choix n'a pas été sans conséquence, alors même que **2015 a été marquée par la mise en œuvre du plan de redressement des finances publiques et la première baisse complète des dotations de l'Etat**, qui ont diminué de 3,2 M€ (la baisse initiale de 3,7 M€ ayant été atténuée par des compensations d'exonérations de taxe d'habitation 2014).

Cette baisse se poursuivra en 2016. Les dotations de l'Etat représentent le deuxième poste de recettes de la Ville.

Les montants en jeu et les marges de manœuvre sont plus limités sur les autres postes, notamment les subventions, les produits d'exploitation, qui restent stables globalement (les produits de gestion et d'exploitation ne représentent que 9 % des recettes de fonctionnement) et la fiscalité indirecte. Ajoutés à des **changements de périmètre importants** (mutualisations, transferts...), c'est donc avec des recettes de fonctionnement en baisse que se terminera l'exécution du budget 2015.

• Les dépenses

En baisse également, elles témoignent de la capacité d'adaptation de la structure municipale dans ce contexte nouveau, ce qui permet de **contenir l'effet de ciseau et l'érosion de l'épargne, et de maintenir le fonds de roulement.**

Le poste des dépenses de personnel représente près de 80 M€ pour le seul personnel permanent et 4 M€ pour le personnel vacataire. Cela représente plus de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste a été très impacté par les changements de périmètre en 2015, et notamment par la mise en place en année pleine de la réforme des rythmes scolaires et par les différentes mutualisations et transferts à l'Agglomération intervenus durant l'année 2015. Car au-delà du simple enjeu budgétaire, ce poste est le reflet de la stratégie municipale et des priorisations faites. Ainsi, le plan de renforcement de la Police Municipale a été initié dès 2015. Le recrutement de vacataires dans le périscolaire a permis le déploiement de la réforme des rythmes scolaires et son adaptation progressive. Le personnel municipal constitue la condition de la réalisation de nos politiques publiques, de la qualité du service public et un des relais vis-à-vis de nos citoyens. La priorité donnée à la régie municipale constitue enfin une spécificité et une fierté de Besançon.

Au-delà des contraintes budgétaires et de la nécessaire maîtrise de la masse salariale, nous réaffirmons cet attachement au personnel territorial, alors que trop souvent les médias, mais aussi d'autres organismes officiels, parfois même la Cour des Comptes, critiquent les fonctionnaires

territoriaux, au travers d'un discours par trop simpliste qui les tiendrait pour une simple dépense publique improductive.

Les efforts de gestion se sont également fait sentir en 2015 sur les crédits d'exploitation, qui poursuivent leur diminution depuis maintenant plusieurs années, mais également sur les subventions. L'actualisation de la prospective en 2014 a en effet fait apparaître la nécessité de choix plus rigoureux à compter de 2015, ce qui a nécessité d'actionner l'ensemble des postes budgétaires, mais aussi **d'associer l'ensemble de nos partenaires, et notamment les établissements publics municipaux, à l'objectif de rationalisation et d'optimisation. Même si ces derniers restent en 2015 moins impactés que les services municipaux**, il est toutefois indispensable que l'effort soit partagé, et que la solidarité de tous les acteurs utilisant de l'argent public soit de mise. En 2015, le choix a été fait **d'une stabilité de la subvention versée au CCAS à périmètre constant. C'est l'affirmation d'une priorité politique forte pour la politique sociale, priorité qui sera à nouveau confirmée en 2016**. Il faut toutefois souligner que le CCAS, comme tous les autres partenaires municipaux, n'est pas exonéré d'efforts de gestion, qu'il lui appartiendra d'intégrer dans son projet social. Compte tenu des besoins croissants des publics, de la nature de ses interventions, dont beaucoup sont partenariales, et de la structure de son budget, la stabilité de la subvention impose en elle-même une réflexion profonde sur son action et une optimisation permanente.

Les **autres postes de dépenses sont plus contraints**, compte tenu de tarifs imposés ou de contrats en cours, même si la Ville a bénéficié en 2015 d'une inflation basse et de prix de matières premières et de carburants favorables.

La Ville a su saisir des opportunités de réaménagement de sa dette, pour faire baisser ses charges financières. **Ce mouvement s'est accompagné d'une première amorce de désendettement, qui devrait se poursuivre en 2016**.

3.2. Un investissement toujours volontariste

La prospective prévoyait, après un effort exceptionnel sur le mandat précédent, un retour progressif à un niveau normalisé à partir de 2015, prévu à 35 M€ et actualisé à un niveau proche de 32 M€, compte tenu des nouvelles contraintes apparues en avril 2014 sur les baisses de dotations.

L'investissement suit donc cette trajectoire, de manière conforme au cadrage fixé. Les dépenses d'équipement qui se sont élevées à 45 M€ en 2014, **retrouvent le niveau prévu par la prospective, et se situent même légèrement au-delà**, grâce à une démarche volontariste de mobilisation des recettes externes, notamment les **subventions** reçues de nos partenaires, qui continuent à soutenir les projets de la Ville, malgré leurs propres contraintes, mais également les **cessions** qui participent d'un chantier structurel d'optimisation de l'immobilier.

Les tranches annuelles devraient se situer au-delà de 12 M€, les subventions d'équipements seraient proches de 8 M€. Le solde est constitué des opérations individualisées, qui constituent les grandes opérations du PPI menées directement par la Ville.

Ce volontarisme a permis, parallèlement au maintien d'un niveau d'équipement dynamique, **une amorce de désendettement, l'emprunt nouveau (en deçà des prévisions de BP), étant inférieur au capital remboursé. Cette tendance devrait se poursuivre en 2016**.

En conséquence, 2015 n'a en aucun cas été le «creux» en investissement que certains annonçaient déjà. Nous avons poursuivi les réalisations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement, conformément à nos engagements, autour de lignes directrices fortes et inchangées : **le soutien à l'activité économique et à l'emploi, le rayonnement du territoire, et la proximité**.

III) La stratégie de construction du BP 2016

1. Les grands équilibres en recettes et en dépenses

1.1. Les leviers

La construction du BP s'est faite en plusieurs temps, d'abord sur la base de principes forts, sur lesquels nous n'avons pas entendu céder, qui ont constitué des préalables à l'équilibre, puis à partir d'un dialogue entre toutes les délégations, pour appréhender de manière globale et transversale les possibilités d'adaptation des dépenses et des recettes.

Le premier préalable à la construction du BP a été la confirmation d'un choix, celui de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe communale. Ce choix, il est vrai, est de plus en plus complexe. **Alors que nous perdrons à nouveau plus de 3,7 M€ de dotations en 2016**, la non-utilisation du levier fiscal constitue une charge qu'il s'agit d'absorber dans les dépenses de fonctionnement, pour ne pas dégrader les équilibres. Lors du mandat précédent, nous avons choisi de n'augmenter le taux de taxe d'habitation qu'une fois, et de stabiliser l'ensemble des taux depuis 2011. Cette stabilité a été reconduite en 2015 et le sera en 2016. Dans un contexte comme nous le connaissons, le non-recours au levier fiscal constitue un vrai questionnement, au-delà même de la problématique budgétaire (un point de fiscalité représentant près de 800 K€), **autour d'un choix difficile entre 2 solidarités : d'une part la solidarité procurée par un service public de qualité pour tous, créateur de lien social ou d'autre part la solidarité de l'impôt, c'est-à-dire la participation de tous au service public. La tarification constitue également une autre forme de solidarité puisqu'elle permet d'assurer le fonctionnement ou le renforcement d'un service, par la contribution des usagers uniquement.**

Nous faisons le choix en 2016 de ne pas faire appel à la fiscalité, car celle-ci devra être la dernière variable d'ajustement, qui ne devra être utilisée que si, ou quand, l'autre solidarité, la qualité du service public, sera trop profondément menacée.

Ainsi, le produit fiscal n'évoluera que de l'impact conjugué de la revalorisation forfaitaire des bases, de 1 % en Loi de Finances 2016, et de l'évolution physique. Ajoutons que la poursuite des exonérations de certaines personnes à faible revenu pour la taxe d'habitation, décidée également en Loi de Finances, contribuera à minimiser l'évolution du produit, les collectivités ne recevant la compensation de l'Etat que l'année suivante.

Deuxième préalable à la construction du budget, la nécessité de dégager les moyens pour le financement de nos priorités politiques. Elles sont au nombre de 4 sur le mandat : **l'éducation, la politique sociale, la sécurité et la tranquillité publique, la politique de la ville.**

Ces priorités correspondent à des enjeux forts, plus prégnants encore dans le climat actuel et suite aux événements de 2015, de solidarité, de citoyenneté, de renforcement du lien social, de qualité de vie. Elles sont préservées, à périmètre constant, dans le budget 2016, et leur mise en œuvre est confirmée.

Dernier préalable, le respect des orientations fixées par la prospective, notamment en termes de niveau de sécurité financière, pour ne pas grever la situation budgétaire de la Ville.

La prospective financière est un outil prescriptif, mais qui reste souple : elle donne une appréciation globale des tendances, à apprécier sur le moyen terme, des limites prudentielles, elle fournit des indicateurs de pilotage qu'il convient de respecter de façon optimale. Il pourrait par exemple être tout à fait acceptable de ne pas tenir certains indicateurs sur une ou plusieurs années, à condition de fixer comment et quand revenir au cadrage fixé. **Ce n'est pas le choix du BP 2016, car dans le contexte d'incertitudes lourdes que nous connaissons actuellement, ne serait-ce que sur l'avenir des dotations au-delà de 2017, il ne serait pas prudent de s'écarter trop des indicateurs de pilotage car les moyens pour rétablir la situation pourraient être alors d'ampleur trop conséquente.**

La prospective a donc sous-tendu la construction du budget, avec des objectifs volontaristes : tendre vers une stabilité de la masse salariale, limiter l'évolution des dépenses à évolution contrainte à 1 %, hors changements de périmètre, et accentuer les efforts de gestion sur les crédits d'exploitation et les subventions. Les dépenses d'équipement étaient fixées à un objectif maximum de 32 M€, pouvant être révisé au vu des marges d'autofinancement dégagées.

1.2. Le mode de préparation du BP 2016

Pour mémoire, le budget 2016 devait absorber la deuxième forte baisse de dotations de l'Etat, la poursuite de la réforme des rythmes scolaires, permettre le financement des priorités déterminées, en plus des multiples ajustements, actualisations et charges nouvelles résultant de toute préparation budgétaire.

La méthode d'élaboration du BP 2016 et son cadrage ont fait l'objet de plusieurs réunions et séminaires durant l'année.

La méthode retenue a été tout à la fois transversale, car elle a porté sur l'intégralité des postes de dépenses et de recettes du budget, l'impact des uns sur les autres devant être apprécié, anticipé et piloté, et très affinée et pragmatique, par un dialogue réciproque avec les domaines opérationnels. Elle a également fait le lien avec les chantiers structurels ouverts et en cours, de manière à en intégrer les premiers impacts.

L'un des objectifs de la construction du BP 2016 était d'éviter une réduction proportionnelle des moyens, qui serait appliquée, sans vision du terrain, à tous les services et toutes les délégations. **Car le budget a un sens politique, et il doit le garder, malgré les contraintes.**

C'est donc ce qui a été mené en 2015, et qui a présidé à la construction du BP 2016. Un travail approfondi et fin, domaine par domaine, a été mené dans tous les secteurs communaux pour mesurer quels efforts de gestion pouvaient être entrepris ou renforcés, quelles baisses étaient soutenables ou non, acceptables ou non, quel partenariat activer pour être plus efficace, comment mieux cibler les interventions...

Les principes directeurs de ce travail étaient :

- **la transparence**, pour un débat éclairé et collectif sur les perspectives et les choix à faire
- **l'équité**, aucun domaine ne devant être totalement exonéré d'efforts, mais ceux-ci devant être proportionnés en fonction des capacités et des impacts potentiels
- **la responsabilité collective** : malgré la difficulté, la construction du budget a fait appel à la mobilisation de toutes les délégations... Ce qui a permis d'avancer, c'est la responsabilité de chacun.

Le BP 2016 est le résultat et la somme de ce travail minutieux, approfondi, à la fois très technique et profondément politique au sens le plus noble du terme. **Bien sûr, il sera en baisse, ce ne sera pas une surprise... Mais cette baisse sera faite, non de renoncements, mais de choix et de la confirmation de ce qui nous est cher : le sens de l'effort collectif, l'attachement au service public, à la régie municipale, et aux valeurs partagées d'une équipe pour un mandat.**

2. Des priorités politiques confirmées

2.1. Le Pacte municipal républicain

L'année 2015 a démarré et s'est terminée avec les tragiques événements qui ont frappé Paris et la France. Les attentats du 7 janvier ont déclenché une vague d'unité et de solidarité nationale qui a spontanément gagné le pays. Le sursaut républicain et la formidable attente qui se sont manifestés au travers de la mobilisation ont conduit les élus à s'emparer du sujet et proposer des actions.

La Ville de Besançon se devait de prendre toute sa part dans la réponse à donner aux bisontins et dans ce cadre il a été décidé d'engager un chantier intitulé **«Pour un pacte municipal républicain»**. Il s'est agi de **rappeler à tous les valeurs de la république, et en particulier une citoyenneté de tolérance favorisant le vivre ensemble dans le principe laïc porté par la République.**

En 2015 diverses réalisations et actions ont été mises en œuvre dans le cadre de ce chantier municipal.

En lien avec les services de l'État diverses actions ont été conduites. Une rencontre des associations des quartiers inclus dans la géographie prioritaire de la politique de la ville a été ainsi co-présidée par le Préfet et le Maire. Mme Latifa IBN ZIATEN a été sollicitée et est venue donner une conférence au Palais des Sports pour faire part de son combat contre la radicalisation ; elle a à l'occasion de son déplacement à Besançon rencontré des jeunes dans des établissements scolaires pour engager le débat et la réflexion pour prévenir les dérives.

Un comité municipal pour la laïcité présidée par la première Adjointe s'est réuni à plusieurs reprises et a travaillé à l'élaboration d'une charte de la laïcité. **Cette charte déclinera ce que recouvre la notion de laïcité, la protection qu'elle apporte à tous, en matière de liberté de conscience, et d'égal accès aux droits. Elle traite également de ce qu'elle implique pour tous les Bisontins et les usagers, pour les personnels municipaux et pour les partenaires de la Ville, organismes et associations.**

Une déclinaison du Contrat de Ville, avec l'introduction d'un 4^{ème} pilier «Valeurs de la République et Citoyenneté» a été engagée. Les structures de quartier et les associations sont appelées à intégrer ces valeurs dans les objectifs attribués à leurs projets et actions. La mobilisation des Bisontins dans un cadre intergénérationnel a été également initiée par la Maison des Séniors, avec un groupe «actions liées à la citoyenneté» qui a souhaité travailler avec la Direction de l'Education, pour conduire une action avec les enfants et leurs parents. Il s'agira de mener une réflexion sur les notions de droits et devoirs dans le cadre du périscolaire.

La Culture a un rôle à jouer dans la construction de la citoyenneté et est un vecteur des valeurs de liberté fraternité et laïcité dans la société. Des projets comme «le Musée s'invite à Planoise» contribuent à la diffusion de ces valeurs.

L'ensemble de ces chantiers se poursuivront en 2016. Les attaques terroristes du 13 novembre dernier nous rappellent qu'hélas la lutte contre les idéologies de la haine et de la mort est un combat permanent, que l'éducation aux valeurs républicaines et à leur défense reste plus que jamais à porter. Notre collectivité, aux côtés de l'Etat de l'Education Nationale et de nos partenaires associatifs, continuera d'agir en ce sens et à décliner ces thèmes dans les politiques qu'elle met en œuvre.

Les animateurs et éducateurs municipaux en contact avec la jeunesse et en particulier dans les quartiers prioritaires peuvent faire passer ce message ; en lien avec l'Education Nationale, environ 80 agents des directions Vie des quartiers, Sports et Education bénéficieront en 2016 des sessions de sensibilisation aux valeurs de la République organisées sous l'égide du DASEN.

La charte de la laïcité fera l'objet d'une communication et d'une diffusion dès le début de l'année 2016 dans les services municipaux et auprès des partenaires de la ville et notamment auprès des associations. Cette charte pourrait notamment constituer un engagement de leur part lorsqu'elles perçoivent une subvention de la Ville ou une mise à disposition de salle ou d'équipement.

Le Contrat de Ville sera mobilisé, à travers son quatrième pilier, avec la mise en place de parcours citoyens s'adressant aux jeunes dans tous les quartiers de la politique de la Ville, généralisant ainsi l'outil développé à la MQ de Planoise.

En matière d'accès à l'emploi et à l'insertion, la mobilisation des dispositifs existant sera poursuivie. A terme environ 60 offres de missions seront proposées par la Ville, le CCAS et le Grand Besançon aux jeunes dans le cadre des services civiques (une vingtaine de missions étaient déjà attribuées fin 2015).

Le dispositif Garantie Jeunes, qui s'adresse à des jeunes éloignés de l'emploi et de toutes origines est un cadre intéressant et qui permet d'aborder les thématiques de la citoyenneté et du vivre ensemble. Un travail a été engagé par la Mission Locale et ses partenaires pour aborder ces questions avec ce public.

Dans le domaine de la culture, les parcours culturels mis en place pour les classes élémentaires publiques de la Ville sont répartis en 7 thématiques parmi lesquelles figure «Société, Citoyenneté et Environnement». En 2016, l'objectif est de renforcer ce volet ; il est envisagé de développer des parcours sur les thèmes de la laïcité, de la liberté d'expression et des discriminations. D'autres projets culturels apporteront leur contribution à la diffusion des valeurs. On peut citer le projet d'exposition porté par la Bibliothèque d'étude, autour des pamphlets et de la liberté d'expression (septembre - décembre 2016), mais aussi certains des projets culturels à destination des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du contrat de Ville. Face aux risques de fracture au sein de la société et de développement de réflexes xénophobes que l'on voit poindre, il est de la responsabilité de la Ville, d'agir avec les acteurs de terrains et les associations pour préserver le lien social dans les quartiers et prévenir les dérives communautaristes ou islamophobes.

Ce pacte républicain se déclinera également pleinement dans la mise en œuvre des 4 priorités municipales.

2.2. L'éducation

Le 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur le **projet éducatif de territoire (PEDT). Il s'agit d'un cadre partenarial qui détermine les objectifs stratégiques** communs à l'ensemble des acteurs éducatifs de territoire jusqu'en 2018.

Ce projet éducatif poursuit et renforce la dynamique mise en place depuis la réforme des rythmes scolaires pour affirmer l'ambition de Besançon en matière d'éducation et le rôle de la Ville dans la coordination des différents temps de l'enfant.

Pour renforcer l'égalité des chances et assurer la réussite éducative du plus grand nombre, la Ville s'est donc engagée, aux côtés de ses partenaires, à développer **cinq axes stratégiques** :

- soutenir la réussite scolaire ;
- réaffirmer la place et le rôle des familles ;
- porter une attention aux plus fragiles ;
- éduquer à la citoyenneté et à l'engagement, réaffirmer les valeurs de la laïcité et promouvoir l'ouverture culturelle, sportive et éducative ;
- veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant.

Pour l'année 2016, ces objectifs se déclinent de manière prioritaire dans le développement des accueils périscolaires. À compter de la rentrée de septembre, la qualité et la diversité des activités éducatives proposées aux enfants dans les accueils périscolaires sera renforcée par la mise en place d'un plan de développement global, conformément à nos engagements.

En premier lieu, le nombre d'animateurs sera revu à la hausse pour accueillir davantage d'enfants et renforcer le taux d'encadrement.

En deuxième lieu, des moyens seront mobilisés pour développer les interventions associatives afin de faire découvrir aux enfants de nouvelles activités sportives ou culturelles.

En troisième lieu, un vaste plan de formation sera mis en place pour garantir un encadrement qualifié dans tous les accueils périscolaires.

Ces évolutions permettront d'atteindre progressivement l'ensemble des standards du Ministère de la jeunesse et des sports et de faire ainsi des accueils périscolaires de véritables accueils de loisirs garantissant des loisirs éducatifs accessibles à tous.

2.3. La sécurité et la tranquillité publique

La Ville s'est engagée dès le mois de janvier 2015 dans le programme pour le renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique, qui participent largement de la préservation de la qualité de vie des Bisontins et de la priorité transversale de proximité. Ce programme, initié en 2015, en articulation étroite avec la stratégie territoriale de prévention de la délinquance contractualisée avec l'Etat et l'engagement dans le projet «Alcool, ville et vie nocturne», trouve sa pleine traduction dans le budget 2016, avec notamment :

- **L'accroissement de la présence de la Police Municipale**, avec l'augmentation du nombre d'agents de surveillance de la voie publique (embauche de 4 ASVP en 2015, venant compléter l'équipe de 9 déjà en place) pour permettre de décharger les policiers municipaux de cette mission, et l'augmentation progressive des effectifs de la Police Municipale, accompagnant une extension des périmètres d'intervention. Il est ainsi prévu de créer 16 nouveaux postes de policiers d'ici à la fin du mandat : les premières embauches sont d'ores et déjà programmées.

Cet accroissement s'accompagne d'un renforcement des équipements de la Police Municipale, et notamment de tasers, conformément à la décision prise en 2015, et de gilets pare-balles.

- **L'optimisation du fonctionnement du Centre de Supervision Urbaine**, avec le recrutement de 6 opérateurs supplémentaires, dès 2015 également, permettant une augmentation de la couverture hebdomadaire, pour un outil dont la nécessité ne fait aujourd'hui plus débat. En investissement, cela s'accompagnera de la poursuite du déploiement du programme de vidéoprotection en 2016.

- **L'évolution de la présence en médiation sur les quartiers**, avec une évolution du service des correspondants de nuits, dont le dispositif actuel a été prolongé début 2016 pour permettre le lien avec un nouveau dispositif en cours de finalisation avec les bailleurs.

- **Le renforcement des actions de prévention vis-à-vis des jeunes et des familles**, à la fois par la poursuite du plan de lutte contre l'alcoolisation massive, la poursuite des dispositifs de prévention de la délinquance, l'aide à la parentalité et la prise en compte des problématiques de santé.

- **Les aménagements d'espaces publics dans les quartiers** en réponse à des problématiques de tranquillité publique soulevées par des habitants ou travaillées en cellule de veille de proximité, donneront lieu à inscription dans les programmes d'actions 2016. Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit à titre d'exemple une première tranche de travaux sur le quartier des Vareilles en 2016.

2.4. La nouvelle politique de la ville

L'objectif de la politique de la ville est de remédier aux graves inégalités, sociales et urbaines qui affectent les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) **remodèle en profondeur la politique de la ville pour la rendre plus lisible, plus cohérente et plus efficace.**

Elle pose plusieurs principes complémentaires :

- intégration des dimensions «sociales» et «urbaines» de la politique de la ville dans un «contrat de ville» unique,

- participation des habitants et des associations, organisés au sein de conseils citoyens, et associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions menées ; les conseils citoyens ont été installés en décembre 2015 et sont désormais opérationnels.

- mobilisation des acteurs nationaux et locaux, via leurs outils techniques, humains et financiers de droit commun auxquels viendront s'ajouter des crédits spécifiques,

- géographie prioritaire resserrée sur les quartiers les plus concernés du territoire national.

Ces principes ont été mis en œuvre dans le contrat de ville du Grand Besançon signé par 21 partenaires le 21 février 2015 qui distingue 3 catégories de quartier dans l'agglomération bisontine :

- 5 quartiers «prioritaires» : Planoise, Cité Brulard, Montrapon, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, éligibles aux crédits de droit commun et spécifiques de la politique de la ville
- 3 quartiers «en veille» : Battant, Amitié, Vareilles, éligibles aux crédits de droit commun,
- En outre, 6 quartiers ont été placés «en observation» par les partenaires locaux : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Rosemont-Pesty, Hauts de Saint-Claude à Besançon et Curie/Pasteur à Novillars, éligibles aux crédits de droit commun.

En outre, 2 quartiers ont été retenus **au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Planoise en tant que quartier d'intérêt national et la cité Brulard en tant qu'opération d'intérêt régional.**

La politique de la ville couvre un champ très large de thématiques complémentaires (développement économique et commercial, habitat, logement, formation/apprentissage, emploi, éducation, participation des habitants, tranquillité publique, parentalité, sport, culture, loisirs, renouvellement urbain, gestion urbaine et sociale de proximité ...) qui doivent se déployer de manière complémentaire et coordonnée dans les quartiers concernés.

Le contrat de ville est passé à l'échelle intercommunale ce qui a entraîné des modifications des périmètres de compétences respectives de la Ville et de la CAGB ainsi que la création, en 2015, d'une direction dédiée à l'animation des nouveaux dispositifs.

Par ailleurs, l'enveloppe de crédits spécifiques du contrat de ville (environ 215 000 €), jusqu'alors intégrée au budget de la Ville, est transférée au Grand Besançon. Ainsi, ce sont désormais des financements croisés du Grand Besançon et de la Ville qui viendront, aux côtés des crédits des autres partenaires, au premier rang desquels figure l'Etat, financer les projets entrant dans le champ de la politique de la Ville.

Compte tenu de l'importance et les enjeux de la politique de la ville, les crédits qui lui sont affectés seront «sanctuarisés» pour 2016. La Ville continuera donc, comme elle l'a toujours fait, à mobiliser, toutes délégations confondues, ses crédits de droit commun, ses politiques publiques et ses équipes afin de concourir à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers intégrés au contrat de ville.

En ce qui concerne le renouvellement urbain, un «protocole de préfiguration» sera prochainement signé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et les autres partenaires parmi lesquels les bailleurs sociaux. Ce protocole, d'une durée de 18 à 24 mois, permettra d'engager des études complémentaires afin de définir précisément le contenu, le plan de financement et le calendrier définitifs du programme de renouvellement urbain.

En ce qui concerne le quartier de la Grette, la signature du protocole de préfiguration permettra notamment d'engager le relogement des habitants des 408.

Le calendrier prévisionnel relatif au contrat de ville devrait être le suivant en 2016 :

- Mars :

- . Délibération protocole de préfiguration,
- . 1^{ère} programmation «appel à projets» 2016

- Automne :

- . 2^{ème} programmation «appel à projets» 2016.

Par ailleurs, l'année 2016 sera notamment consacrée au lancement et au suivi des études, à la mise en œuvre territoriale, dans chacun des 5 quartiers prioritaires, du contrat de ville, en lien étroit avec les conseils citoyens et à l'accompagnement opérationnel des porteurs de projets.

2.5. Les politiques sociales avec le CCAS

Nous l'avons vu, le contexte socioéconomique national se répercute aussi à l'échelon local.

L'analyse des besoins sociaux fait ressortir des chiffres à la hausse de manière constante depuis 2008 pour la plupart des catégories de population vulnérables. Le CCAS, qui est au cœur de la solidarité à l'échelon bisontin, se doit de répondre à des enjeux de plus en plus difficiles à relever.

Le budget 2016 du CCAS, pour lequel la dotation municipale constitue une ressource essentielle, se construit dans une optique de stricte maîtrise de ses dépenses, sans obérer ses capacités d'intervention en direction des publics qui ont recours à lui. Les efforts engagés dans ce sens depuis plusieurs années seront poursuivis ou accentués.

L'exercice 2016 s'inscrit dans le cadre du nouveau **projet social** adopté par le Conseil d'administration du CCAS le 10 février 2016. Ce projet social détermine, pour la durée du mandat, l'ensemble des compétences obligatoires et facultatives menées par le CCAS formant son périmètre de compétences. Il fixe également un cap à l'action sociale de l'établissement autour des principales thématiques suivantes :

• La Solidarité, l'urgence sociale et la lutte contre l'exclusion

Les politiques de solidarités se traduisent au travers des Antennes Sociales de Quartier, de la réponse à l'urgence sociale, et des dispositifs d'aide à l'hébergement ou d'accès au logement. La mise en réseau avec les partenaires, qui viennent compléter ou renforcer l'action propre du CCAS, mais aussi de l'Etat et du Département sont une priorité.

L'accompagnement social des bénéficiaires des personnes isolées sera repris intégralement, dès le premier trimestre 2016, par le Département, Chef de file de l'action sociale, qui souhaite promouvoir une prise en charge plus globale des personnes en situations précaires, et non plus exclusivement à travers le dispositif du RSA.

S'agissant des dispositifs d'urgence (SAAS, Abri de Nuit), ils sont arrivés à saturation depuis plusieurs années. La structuration du Groupement de Coopération Sociale du Doubs (GCS 25), dans laquelle le CCAS a joué un rôle majeur, a permis de voir se concrétiser le transfert de plusieurs compétences ou fonctions assurées jusqu'alors en interne (Service Intégré d'Accueil et d'orientation, 115, gestion des nuitées hôtelières...). Le GCS 25 est désormais opérationnel et pleinement autonome dans ses actions. La lutte contre l'exclusion passe aussi par de nombreuses actions menées autour de l'axe santé-solidarité, notamment à travers la participation au Contrat local de santé, en lien étroit avec la Direction Hygiène Santé de la ville et l'ARS.

• Le soutien à l'autonomie et l'accompagnement du vieillissement

Sont concernés : les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées ainsi que la mission accessibilité, cette dernière étant mutualisée avec la CAGB et la Ville de Besançon.

La prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie constitue un enjeu majeur pour la Ville de Besançon et son CCAS.

La Maison des Seniors, porteuse de nombreuses actions d'information et de prévention, peut être considérée comme l'emblème de cette démarche. Cette dernière qui bénéficie d'une aide du Département pour ses actions d'information (CLIC) aura à se coordonner avec la Maison départementale de l'Autonomie ouverte en 2015.

La sensibilisation du public (et notamment les scolaires) aux questions liées au handicap ou pour contribuer à la prise en compte des nouvelles règles d'accessibilité par l'ensemble des protagonistes demeure aussi une priorité.

De nombreuses évolutions sont en effet à prendre en compte au niveau national après l'adoption attendue de la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement. Ce premier volet, centré sur l'aide à domicile et le renforcement de la prévention et l'adaptation du logement, rejoint un axe majeur des interventions du CCAS et de sa direction de l'autonomie : le soutien à domicile.

La qualité des prestations servies à domicile par le CCAS est largement reconnue et le nombre d'usagers, qui est en progression, en est un bon indicateur. Il en est de même pour le volet hébergement où le souci de l'accueil dans les 5 logements foyers gérés par le CCAS est constant. Un programme d'investissement ambitieux a été arrêté pour l'exercice 2016, avec la participation notable de la CARSAT aux travaux de réfection de façade du Logement-Foyer Huot.

Le CCAS, doté d'un projet social clair, porte une part majeure de la politique sociale locale et remplit des fonctions essentielles aux Bisontin(e)s, notamment aux plus vulnérables d'entre eux. Il est proposé de travailler désormais dans le cadre d'une relation structurée entre le CCAS et la Ville de Besançon à travers une convention pluri-annuelle qui fixe pour la durée du mandat les principes généraux régissant leurs relations, les orientations politiques et les engagements réciproques en instaurant un dialogue de gestion reposant sur des bases et des obligations partagées.

3. Les choix d'investissement du BP

3.1. Les grands projets

Un bref retour sur les grandes réalisations 2015 paraît utile pour mettre en lumière les opérations marquantes, qui continueront en 2016 à impacter le développement de la Ville. Bien évidemment, l'exemple le plus marquant est l'ouverture du centre commercial des «**Passages Pasteur**» et de son parking souterrain (plus de 2 M€ ont été mobilisés en 2015), qui a constitué indéniablement un événement phare dans la vie de notre ville, après des années de travaux. Ce projet marque très clairement un nouveau souffle en cœur de Ville, avec une offre commerciale élargie. Ce nouvel espace a fait l'objet d'un accompagnement important de la Ville qui a également procédé à la rénovation des espaces publics connexes au site.

2015 marque aussi la fin des travaux de la médiathèque du **pôle des Tilleuls** sur le secteur de Palente-Orchamps, dont l'ouverture au public est programmée en début d'année 2016. Le projet se poursuivra donc sur encore quelques années avec la création d'une nouvelle salle polyvalente et la restructuration de la MJC. S'agissant du **patrimoine Vauban**, les derniers aménagements réalisés au titre du CPER 2007-2014 sont quasiment terminés et un nouveau programme de travaux devrait être engagé en cours d'année 2016, dans le cadre du CPER 2015-2020, avec à la clé des participations attendues de nos partenaires.

Par ailleurs, de nombreuses opérations vont débiter ou se finaliser afin de poursuivre l'embellissement de la Ville. En matière d'équipement culturel, deux chantiers importants ont été initiés : d'une part, la rénovation du **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** qui va entrer en phase opérationnelle suite à l'achèvement des études de préparation et au déménagement des collections. D'autre part, les travaux de sécurité et de mises aux normes du **Musée de la Résistance et de la Déportation**, commencés en 2015, vont également se poursuivre en 2016.

En matière d'aménagement urbain, des études sont menées sur plusieurs grandes opérations. C'est notamment le cas pour le site **Saint-Jacques Arsenal**, afin d'accompagner la maîtrise du foncier, mais également pour les **nouveaux quartiers prioritaires Planoise-Grette**. Des études thématiques, ciblées par secteur, permettront de disposer d'une programmation de travaux ambitieuse pour le renouvellement de ces espaces.

Sur le site des **Prés de Vaux**, la démolition de l'ex-usine Rhodiaceta entrera dans une phase opérationnelle, dans la continuité des premières démolitions effectuées avenue de Chardonnet et les premiers aménagements d'espaces publics devraient débuter sur les futurs **éco-quartiers des Vaïtes et de Vauban**.

D'autres opérations emblématiques vont entrer dans une phase de travaux décisive, en prolongement des études effectuées en 2015. Citons par exemple la rénovation de l'**Hôtel de Ville**, suite à l'incendie de l'an dernier. Il en est de même pour la restauration de la **Tour de la Pelote**. Les travaux d'aménagement du futur **siège de la Communauté universitaire Bourgogne Franche-Comté** ont démarré, ainsi que ceux relatifs à la réhabilitation de la **Maison du Peuple**.

Enfin, dans le cadre des budgets annexes, la réhabilitation de la **station d'épuration de Port Douvot** et la mise en conformité de la **station de traitement d'eau de Chenecey** se poursuivent en 2016.

3.2. Les tranches annuelles : le confortement de la proximité

Les efforts financiers engagés sur les tranches annuelles vont être maintenus cette année. Pour mémoire, il s'agit des dépenses d'investissement récurrentes, traditionnellement appelées «le programme des petits travaux». Elles permettent de financer les travaux de mise aux normes, de mise en sécurité, d'acquisitions de matériel et de mobilier nouveau pour les services, de rénovations ou de créations d'équipements ponctuels.

Ces dépenses sont **primordiales en terme de proximité**, car elles visent non seulement à maintenir en état le patrimoine communal (écoles, aires de jeux, crèches, locaux associatifs et culturels, voirie, cimetières...) mais, au-delà, à répondre aux besoins quotidiens de la population, exprimés par exemple lors de la tenue des Conseils Consultatifs des Habitants.

La capacité d'investissement de la Ville est constante par rapport à 2015, permettant ainsi de préserver ces programmes. La qualité de vie et le bien-être des citoyens doivent demeurer une de nos préoccupations principales. C'est pourquoi il convient de cibler les tranches annuelles sur des priorités partagées. Citons notamment la rénovation des équipements municipaux existants, la poursuite des actions en faveur des économies d'énergie, l'accessibilité aux personnes handicapées, l'entretien du patrimoine naturel (berges du Doubs notamment), l'organisation des modes doux, l'accès facilité à l'administration... Il s'agit d'exemples concrets de projets dont le bénéfice sera immédiat et quotidien.

Parmi le vaste programme de tranches annuelles, il paraît aujourd'hui important d'apporter une attention toute particulière à certaines thématiques en lien direct avec la proximité, et notamment les écoles, en lien avec la priorité donnée à l'éducation, les aires de jeux et espaces de convivialité dans les quartiers, les jardins familiaux, et les petits travaux de voirie permettant d'améliorer rapidement le quotidien des habitants.

IV) La structure générale du BP

1. Les principaux changements de périmètre

Une nouvelle fois, le Budget Primitif sera marqué par d'importants changements de périmètres qui nécessiteront d'être neutralisés afin d'obtenir une mesure plus exacte et plus objective de l'évolution réelle du budget de fonctionnement du budget principal. C'est aussi le signe que la ville bouge, s'adapte et ne craint pas le changement.

La structuration des dépenses et recettes de fonctionnement sera ainsi considérablement bouleversée de BP à BP tout d'abord par l'évolution au 1^{er} janvier 2016 des services communs entre la Ville, le CCAS et la CAGB, notamment suite à la création de nouveaux services communs que sont la Direction des Finances, la Direction de la Performance et du Conseil de Gestion et par le rattachement de la Direction Parc Auto au Grand Besançon. A cela s'ajoutent les incidences budgétaires liées aux **transferts de compétences** intervenus en cours d'exercice 2015 à retraiter en année pleine (Emploi insertion, Enseignement Supérieur ...) ou en début de cette année (Habitat Logement). En effet,

le transfert des agents concernés de la Ville à la CAGB conduira à une baisse de la masse salariale prévue à la Ville qui, accompagnée dans certains cas d'une réduction des crédits de services, aura pour effet d'aboutir à une Attribution de Compensation négative.

La mise en place à la rentrée scolaire 2016-2017 de la déclaration des accueils périscolaires impactera également les postes du budget de la section de fonctionnement. Le renforcement du taux d'encadrement, la qualification des animateurs, la présence des référents sur tous les temps d'accueil périscolaires et les interventions associatives et sportives pour améliorer et diversifier l'offre d'activité proposée occasionneront certes des dépenses supplémentaires mais seront accompagnées par des recettes supplémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales, avec une réflexion sur une participation symbolique des familles.

Enfin, **l'impact de la reprise de la Citadelle en régie au 1^{er} juillet 2015** sera à mesurer en année pleine. La subvention de fonctionnement en dépenses et la facturation de la mise à disposition de personnel en recettes à l'Etablissement Public Citadelle prévues au Budget Primitif 2015 disparaissent et font place à l'inscription de crédits budgétaires sur chacun des postes de la section de fonctionnement (charges de personnel, crédits de services...).

Il s'agit là des principaux changements de périmètre qui impacteront le budget 2016 et qui seront détaillés dans le rapport de présentation du Budget Primitif

2. La stratégie d'emprunt et d'endettement

La loi de modernisation de l'action publique et la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République ont modifié la rédaction de l'article L. 2312-1 du CGCT. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'Orientations budgétaires de l'exercice comporte désormais un volet relatif à la structure et à la gestion de la dette donnant lieu à débat au Conseil Municipal.

La Ville avait déjà anticipé cette exigence, la dette faisant l'objet d'une partie spécifique au rapport depuis plusieurs années déjà.

La Ville de Besançon a une dette maîtrisée et saine.

Elle ne dispose pas d'emprunt structuré et n'est donc pas concernée par la problématique des risques d'endettement. L'unique prêt structuré qui figurait à son encours, renégocié en 2014, ne présentait pas de risque particulier du fait de son faible montant et de sa structure simple, comme l'avait d'ailleurs reconnu la CRC lors de son dernier contrôle.

• La gestion active de la dette

La stratégie de la Ville, rappelée chaque année en décembre lors de la délibération d'autorisation de principe donnée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette (la dernière date du 14 décembre 2015), est la traduction du cadrage financier défini pour le mandat.

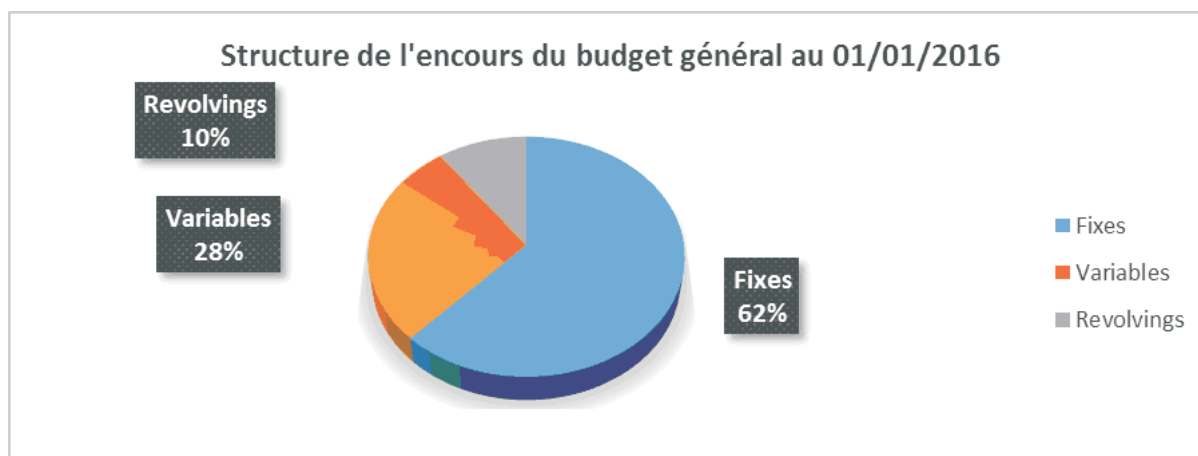
Cette stratégie peut être définie par :

- la **recherche de la plus grande performance financière compatible avec une gestion responsable** de la dette, grâce à ses outils de gestion financière et à une veille attentive des marchés ;
- la poursuite et le maintien d'une **structure d'encours équilibrée** entre un socle de taux fixes performants, pour environ deux-tiers de l'encours, et des taux variables ou révisables permettant par leur souplesse, de saisir des opportunités offertes par les marchés financiers ;
- le **refus des produits structurés complexes**, l'autorisation n'étant accordée que pour des produits classés 1 A ou B dans la charte Gissler.

Cette gestion active de la dette a permis, **d'une part de maîtriser strictement la dette, en conservant une capacité de désendettement faible et d'autre part d'avoir une dette non risquée.**

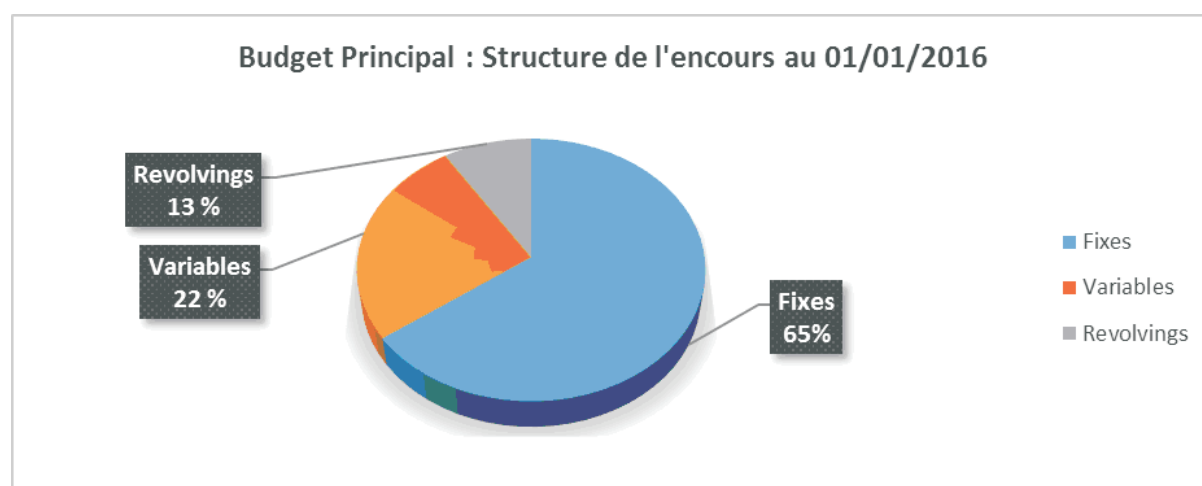
• La structure de l'encours du Budget Général

La structure de l'encours au budget général, avec 62 % de taux fixes au 01/01/2016, 28 % de taux variables et 10 % d'emprunts «revolving», est proche de notre objectif.



- Dette à taux fixe :	101,1 M€ soit	62 %
- Dette à taux flottant :	45,1 M€ soit	28 %
- Emprunt Revolving :	<u>15,5 M€</u> soit	10 %
TOTAL	161,7 M€	

• Structure de l'encours du Budget Principal



Avec 65 % de taux fixes, **le budget principal présente un encours stable et sécurisé.**

Grâce aux taux fixes bas mobilisés sur le budget principal au cours de l'exercice (à des taux proches de 1,5 %) **la Ville s'est assurée une performance financière durable**, dont bénéficieront les Bisontins pour les exercices à venir.

Les taux variables, qui pèsent pour 35 % de l'encours, présentent une répartition équilibrée entre indexation sur le taux du Livret A (14 %) et les divers taux de marchés (21 %) qui bénéficient de l'actuelle politique monétaire accommodante.

Les emprunts de type «revolving» sont des emprunts de long terme assorti d'une **option permettant de les rembourser temporairement puis de les remobiliser au gré des excédents ou des besoins quotidiens de trésorerie**. Lorsqu'ils étaient proposés, ces prêts étaient souvent privilégiés en raison des frais financiers très réduits (voire inexistant), frais qui sont dus en période de remboursement. Ces produits ne figurant plus parmi les offres bancaires, leur utilisation décline à mesure de leur amortissement, ce qui a nécessité un ajustement du fonds de roulement afin de réduire le volume de trésorerie sur le compte de la Ville au Trésor Public.

• Structure de l'encours des Budgets Annexes

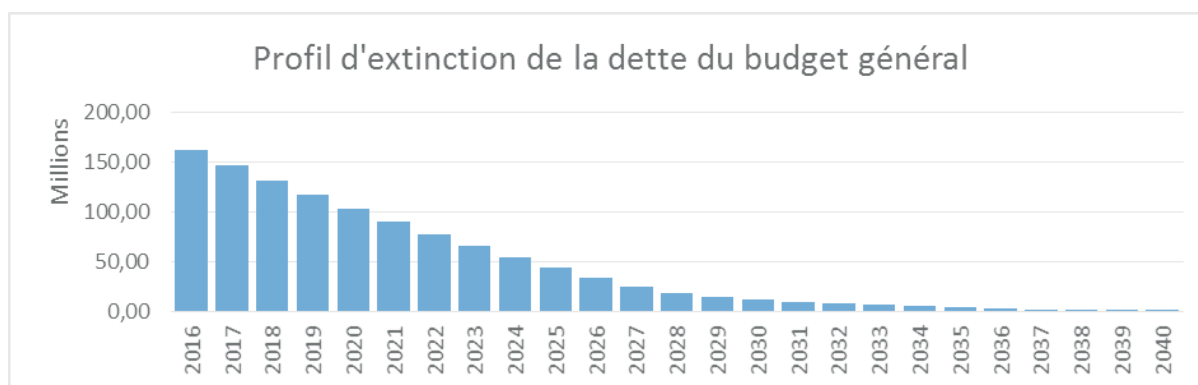
La structure de l'encours des budgets annexes, majoritairement positionnée sur taux fixes (54 %), sur Livret A dont les variations sont encadrées et Euribor 1 an (46 %), permet de ne pas être exposé à des variations subites des marchés financiers, évitant ainsi qu'une envolée éventuelle des frais financiers n'ait un impact sur le prix facturé à l'utilisateur.

• Le contexte financier

Après plusieurs années de hausse des conditions financières liées à l'augmentation des coûts de financement des banques et des marges commerciales du fait d'une concurrence en berne, l'année 2015 est caractérisée par une baisse continue des conditions financières. Celle-ci a été encouragée par un retour des liquidités abondantes, l'arrivée de l'Agence France Locale en phase opérationnelle, avec déjà plus de 500 M€ prêtés à ses clients-actionnaires et le retour de certains établissements sur le marché des prêts aux collectivités locales. Cette concurrence accrue alors que le volume des prêts souscrits est appelé à se contracter a encouragé les banques à réduire les marges qu'elles pratiquaient.

Les niveaux de taux qui en ont résulté ont permis à la Ville de réaménager plusieurs prêts, sans capitalisation des indemnités de remboursement anticipé et sans allongement de durée. Ces renégociations ont porté sur 16,9 M€ d'encours et **génèrent près de 780 K€ d'économies sur la durée de ces prêts**, dont 150 K€ pour 2016.

Le profil d'extinction de la dette au 31/12/2015 est le suivant :



Ce profil d'extinction est régulier et traduit un recours régulier à l'emprunt. L'absence d'effet de palier indique que **le remboursement de la dette ne connaîtra pas d'accélération** ou d'à-coup qu'aurait occasionné une rapide augmentation de l'annuité en capital.

La prospective actualisée du budget principal confirme d'ailleurs que le poids de son endettement est compatible avec ses objectifs budgétaires de moyen-long terme.

• Le refus du recours aux produits complexes

Au 01/01/2016, l'encours de dette s'élève à 161,7 M€ dont 123,6 M€ au budget principal.

Dans le tableau suivant, la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation Gissler, fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant, pour chaque élément, sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

	Dette classée 1A		
	Montant	Pourcentage	Nombre de contrats
Budget Principal	123,6 M€	100 %	85 contrats
Service de l'Eau	9,3 M€	100 %	29 contrats
Service de l'Assainissement	11,9 M€	100 %	37 contrats
Budget Forêts	0,04 M€	100 %	5 contrats
Budget Chauffage Urbain	16,8 M€	100 %	10 contrats
Tous budgets	161,7 M€	100 %	166 contrats

L'intégralité de l'encours est positionnée sur la catégorie 1A de la charte Gissler depuis la renégociation du seul prêt structuré détenu par la Ville, en décembre 2014.

Parce que sa vocation n'est pas la spéculation financière, mais bien la réalisation d'équipements publics qui bénéficient à tous, la Ville a toujours refusé les prêts s'apparentant à de purs produits financiers et privilégie des emprunts aux caractéristiques simples.

Le Conseil Municipal a exclu les produits classés C à F et 2 à 6 de la charte Gissler, reprise dans la circulaire interministérielle du 25 juin 2010. **Ce choix éthique est d'ailleurs conforté** par la demande d'informations adressée à chaque établissement candidat aux consultations bancaires concernant son implantation et ses activités dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 du code général des impôts mais également par sa demande de présentation des procédures et outils dont il serait doté pour lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou la corruption, et pour favoriser l'investissement durable.

3. La politique en matière d'effectifs

L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015, a modifié les articles L 2312-1 du CGCT concernant le Débat d'Orientations Budgétaires et introduit l'obligation d'un rapport de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précisera notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. La loi précise que le contenu du rapport, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication, seront fixés par décret. Ce dernier n'a pas été publié à ce jour.

3.1 Effectifs et dépenses de personnel

• Présentation des effectifs au 1^{er} janvier 2016

Les effectifs de la Ville s'élèvent au 1^{er} janvier 2016 à 1 896 agents permanents représentant 1 756,5 ETP. A cela s'ajoutent les agents qui interviennent à titre temporaire dans l'année permettant d'assurer des besoins ponctuels (emplois saisonniers, remplacements d'agents indisponibles, renforts pour des événements exceptionnels...).

	EFFECTIF EN ETP
Budget principal	1 637,29
Budget Eau	62,6
Budget Assainissement	47,6
Budget Forêts	7
Budget Archéologie	2
Total Ville	1 756,49

Effectifs par catégorie et par budget

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Forêts	Budget Archéologie
A	189,2	6,8	4		2
B	319,12	11,6	11		
C	1 128,97	44,2	32,6	7	
Total	1 637,29	62,6	47,6	7	2

• Exécution des dépenses de personnel sur l'année 2015 (budget principal)

Le budget primitif, complété des décisions modificatives, s'élevait à 81,4 M€ s'agissant du personnel permanent ; le taux prévisionnel de réalisation est de 98 %. L'économie réalisée par rapport au budget découle notamment de la vacance de plusieurs postes (dont deux Directeurs Généraux Adjointes des services, le poste de directeur de la DME...), de l'effet noria lié aux départs d'agents, ainsi que les non renouvellements de postes décidés les années précédentes (26 postes en 2014) et dont les effets impactent les budgets de l'année écoulée.

L'exercice 2015 est caractérisé par l'impact des mesures suivantes :

- Mesures nationales : revalorisation indiciaire décidée sur le plan national des catégories B et C (560 K€) ; augmentation nationale des cotisations sociales et de retraites (41 K€)
- Mesures RH : impact des avancements d'échelons et de grades des agents en application des règles du statut de la fonction publique ; participation de l'employeur à la protection sociale du personnel (84 K€).
- Evolution des effectifs : Au cours de l'année 2015, 27,5 postes n'ont pas été remplacés ; 32 postes ont été créés : dont 13 postes transférés depuis l'EPCC Citadelle, 11 créations de postes pour la police municipale (6 opérateurs vidéo-surveillance ainsi que 5 gardiens de police) et 4 agents d'espaces publics pour la voirie infra-communautaire.

• Evolution prévisionnelle des effectifs et de la masse salariale en 2016 (budget principal)

Le budget primitif sera proche de 75 M€ (hors crédits de vacataires gérés directement par les services) ; il devrait évoluer à périmètre constant légèrement au-delà de 0,5 %, évolution prenant en compte les éléments suivants :

➤ **L'impact des mesures nationales** : transfert d'une partie du régime indemnitaire de la catégorie B en traitement indiciaire (5 points) ; il s'agit d'une disposition nationale du Protocole dit «Lebranchu» ; hausses de cotisations sociales et retraite.

➤ **Les décisions prises par la collectivité** : Glissement vieillesse technicité (avancements et promotions des agents en application des règles du statut de la fonction publique) ; renforcement de l'harmonisation des régimes indemnitaires entre les 3 collectivités (CAGB, Ville de Besançon et CCAS) rendu nécessaire par les mutualisations ; montée en puissance du service civique (50 recrutements prévus), la prise en charge moyennant rétribution par le Centre de Gestion du Doubs du secrétariat des comités médicaux (désengagement de l'Etat).

➤ **Les effets des transferts de compétences** :

▫ En 2016, la mutualisation se poursuit par l'intégration à l'agglomération de nouveaux agents : au 1^{er} janvier, 157 agents ville ont intégré les effectifs de la CAGB : mise en place du Directeur Général des Services unique, services communs en matière financière, de qualité de gestion (conseil de gestion interne et externe, évaluation, patrimoine..), fonctions d'administration générale (gestion juridique, des assemblées...), mutualisation du Parc Automobile et Logistique.

Pour mémoire, le coût des services mutualisés est réparti entre les trois collectivités (CAGB, Ville de Besançon et/ou CCAS) par application d'une clé de répartition retenue dans les conventions en matière de services communs. Les transferts de compétences et le développement des services communs s'accompagnent d'une réduction de l'attribution de compensation versée à la Ville de Besançon.

Les nouvelles mutualisations mises en place au 1^{er} janvier 2016 permettent une rationalisation des organisations et une économie de trois postes permanents de cadres supérieurs. De plus, ces nouvelles mutualisations vont permettre de développer progressivement des services supplémentaires et accroître ainsi nos capacités d'expertise sur des fonctions stratégiques : gestion financière, optimisation des services et des procédures, expertise juridique, gestion dynamique du patrimoine par exemple.

▫ Hors mutualisations, il convient de rappeler les autres évolutions budgétées en 2016 concernant les effectifs : 11 créations de postes pour la Police Municipale (6 opérateurs vidéo-surveillance recrutés en septembre 2015, ainsi que 5 gardiens de police à recruter en 2016) et 4 agents d'espaces publics pour la voirie infra-communautaire).

3.2 Temps de travail

Dans l'attente du décret d'application annoncé par la Loi «Notre» devant préciser les informations attendues, le présent rapport reprend les informations réglementaires présentées dans le rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2013, conformément à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'actualisation des données au 31 décembre 2015 est en préparation dans le cadre de l'établissement du rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2015 qui sera présenté en comité technique avant le 30 juin.

• MODALITES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

CYCLES DE TRAVAIL	AGENTS SUR POSTE PERMANENT*		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
HEBDOMAIRE	904	605	1 509
MENSUEL	0	0	0
SAISONNIER	152	27	179
ANNUEL	38	139	177
AUTRES	0	0	0
FORFAIT	0	0	0
TOTAL	1 094	771	1 865

• COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Catégories de grade	CET ouverts depuis le décret du 25 août 2004*			dont CET ouverts en 2013		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	121	91	212	9	14	23
B	76	88	164	16	15	31
C	304	133	437	100	27	127
TOTAL	501	312	813	125	56	181

Catégories de grade	Jours accumulés au 31/12/2013*			dont jours versés en 2013		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	4 180	2 505	6 685	673	518	1 191
B	1 811	1 459	3 270	378	359	737
C	3 994	1 439	5 433	1 728	350	2 078
TOTAL	9 985	5 403	15 388	2 779	1 227	4 006

• TEMPS PARTIELS

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Demandes présentées (1)	71	363	434
Demandes acceptées (2)	71	363	434
Premières demandes satisfaites	27	93	120
Modifications de quotité (3)	2	15	17
Retours à temps plein (4)	13	38	51

• ABSENTEISME**Nombre de jours d'absence hors congés et formations**

Type d'absence	Jours d'absences	Jours d'absence par agent	Taux d'absentéisme
Maladies ordinaires	19 093	9,61	4,39
Accidents de service et maladies professionnelles	4 423	2,23	0,98
Maladies longue période / longue durée	9 102	4,58	2,07
Maternité - Adoptions	2 960	1,49	0,65
Divers (1)	4 366	2,20	0,81
TOTAL	39 944	20,11	8,90

(1) Absentéisme pour événements familiaux, participation à des actions du COS, autorisations syndicales

Hors congés annuels et formation, un agent est absent en moyenne 20 jours par an ; ce taux se situe dans la moyenne des collectivités territoriales qui est de 22,4 jours.

• AVANTAGES EN NATURE

Deux types d'avantages en nature sont mis en œuvre par la collectivité :

➤ La fourniture de repas à titre gratuit : 162 agents de la Ville en ont bénéficié en 2015 (dont 22 cuisiniers, 95 serveurs de restaurants scolaires, 19 agents d'entretien et 20 manutentionnaires)

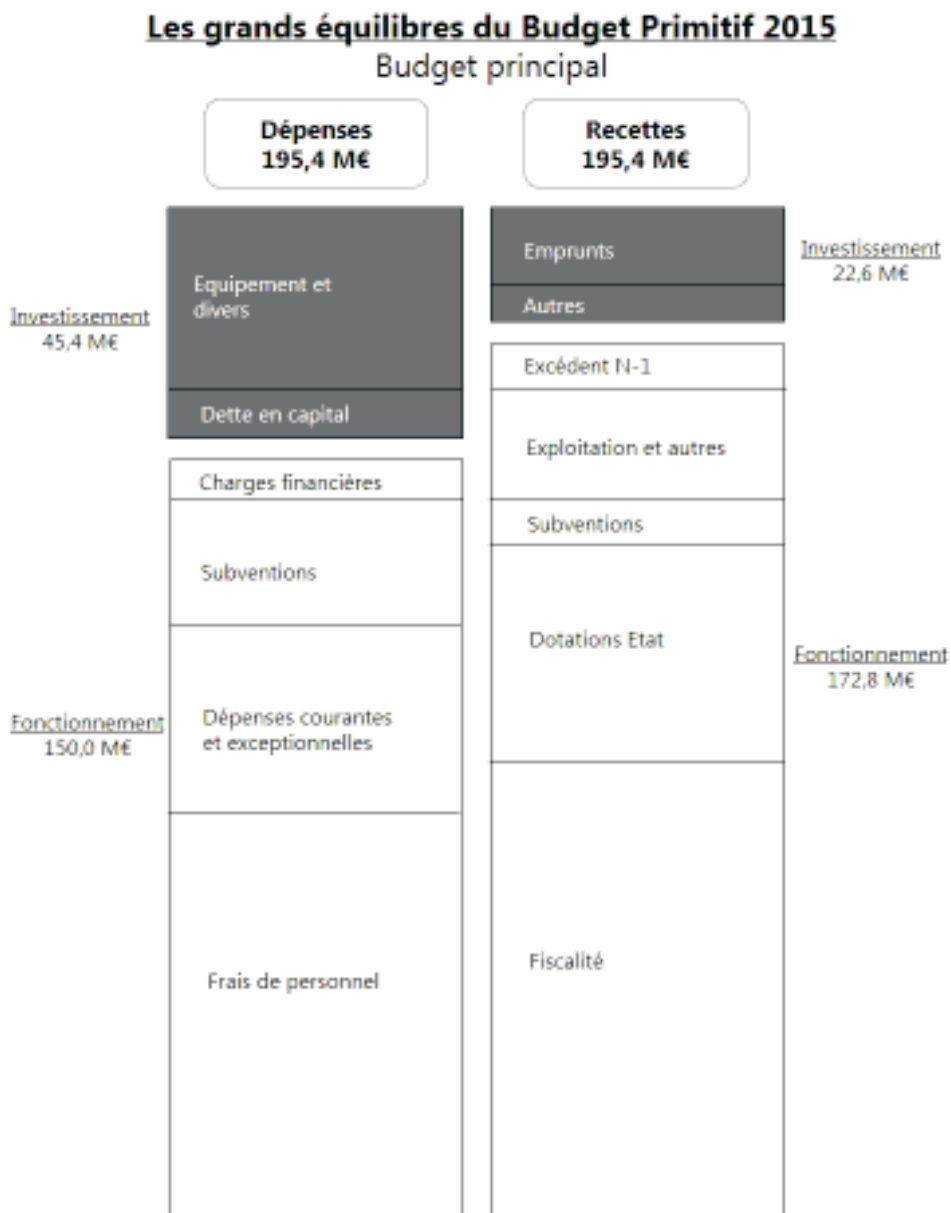
➤ Le logement à titre gratuit pour nécessité absolue de service : 39 agents exerçant des fonctions de concierge en bénéficient.

Ces avantages en nature font l'objet de cotisations et contributions sociales, ainsi que de déclarations au titre de l'impôt sur le revenu.

4. Les grandes masses du BP

Compte tenu des changements de périmètre et des efforts de gestion réalisés évoqués ci-dessus, le budget principal de la Ville est prévu en baisse d'environ 12 M€.

Les graphiques ci-après permettent de comparer succinctement les équilibres, sous réserve des derniers ajustements du BP 2016 qui seront présentées en avril prochain lors du vote par le Conseil Municipal.



Les grands équilibres du Budget Primitif 2016

Budget principal

		Dépenses 183,8 M€	Recettes 183,8 M€		
		Equipement et divers	Emprunts	<u>Investissement</u>	
<u>Investissement</u>	44,7 M€	Dette en capital	Autres	22,1 M€	
		Charges financières	Excédent N-1		
		Subventions	Exploitation et autres		
		Dépenses courantes et exceptionnelles	Subventions		
<u>Fonctionnement</u>	139,1 M€		Dotations Etat	<u>Fonctionnement</u>	161,7 M€
		Frais de personnel	Fiscalité		

Le Conseil Municipal est invité à adopter les Orientations Budgétaires décrites dans le présent rapport et à prendre acte de l'annexe relative à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Annexe aux orientations budgétaires de la Ville de Besançon Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

(Données relatives à l'année 2014)

Introduction

Suite logique de la loi du 4 août 2014 notamment, le décret du 24 juin 2015 oblige les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, à fournir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à partir du 1^{er} janvier 2016.

A travers entre autres, les données du rapport présenté en comité technique, il traduit la politique RH menée par les collectivités.

Ce rapport informe aussi sur les politiques décidées par celles-ci en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Vous trouverez successivement des éléments statistiques d'information, suivis des mesures prises dans le cadre de la politique pour l'égalité des femmes et des hommes.

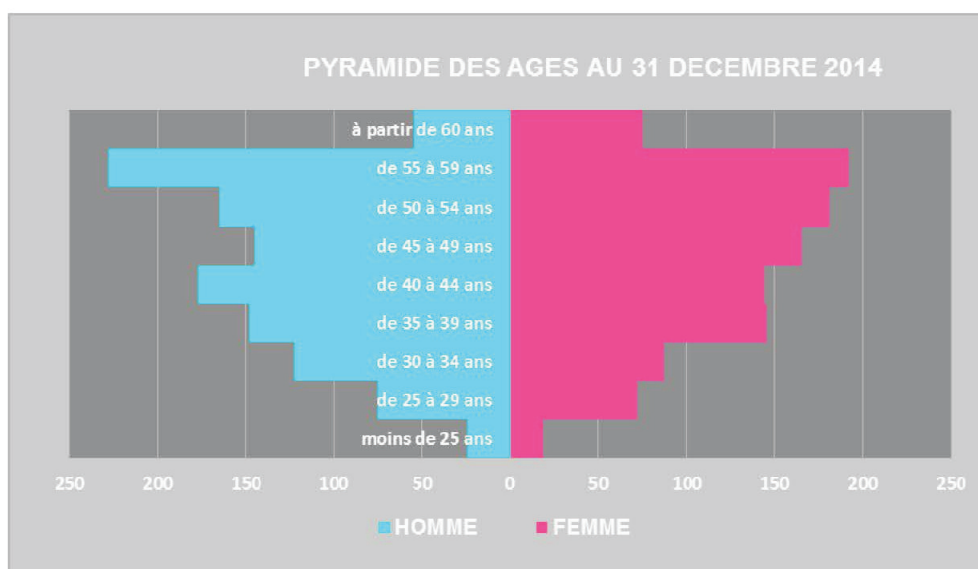
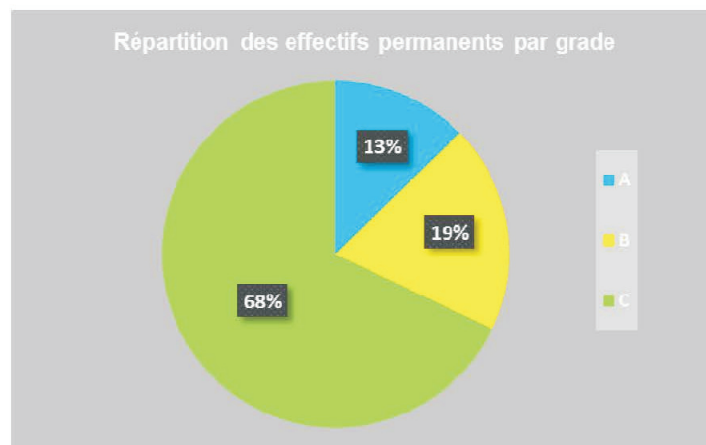
Des annexes compléteront enfin ces informations.

I. Effectifs

Effectifs permanents de la Ville au 31 décembre 2014 (tous budgets) :

CATEGORIES DE GRADE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
A	138	144	282
B	200	230	430
C	802	706	1 508
TOTAL	1 140	1 080	2 220

CATEGORIES DE GRADE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
A	48,9 %	51,1 %	12,7 %
B	46,5 %	53,5 %	19,4 %
C	53,2 %	46,8 %	67,9 %
TOTAL	51,4 %	48,6 %	



Dans les catégories A et B, on observe une proportion moindre d'hommes que de femmes. En ce qui concerne la catégorie C, les hommes restent plus nombreux mais l'écart se resserre avec les femmes, comparativement à la CAGB.

Avec celle des plus de 60 ans, les tranches d'âges 45/49 et 50/54 sont les seules où l'on constate un nombre de femmes supérieur à celui des hommes.

Explication qualitative :

1) On notera la très nette différence, dans la répartition par sexe de la catégorie C, entre la Ville et la CAGB. C'est sans doute une conséquence logique des compétences respectives des deux entités. Avec la mutualisation, la situation pourrait évoluer.

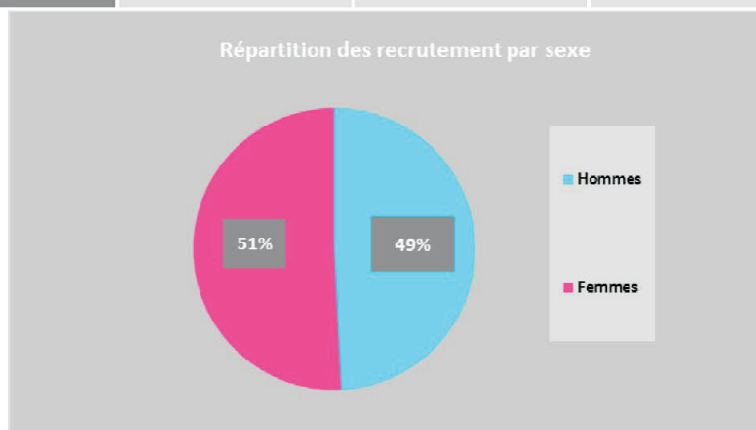
2) Comme pour la CAGB, mais dans une moindre mesure, la répartition par tranche d'âge marque une certaine différence avec les chiffres nationaux où les femmes sont quasiment partout en nombre supérieur.

Il n'est pas incongru de penser que la féminisation de certains métiers contribuera à terme à harmoniser la situation bisontine avec celle de la France. C'est en tout cas le sens de la politique menée par la Ville en matière de diversité (voir annexe 1).

II. Recrutements

Ceux-ci concernent les postes pourvus par recrutement externe et mobilité interne (2014).

CATEGORIES DE GRADE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
A	3	10	13
B	12	15	27
C	48	40	88
TOTAL	63	65	128

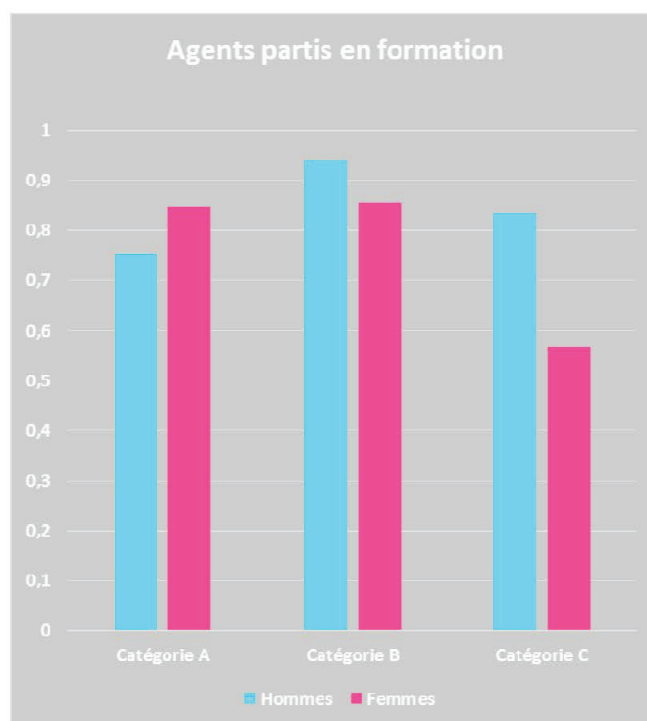


Les recrutements sont quasi identiques entre hommes et femmes. La répartition par catégorie reste toutefois fidèle à la composition des effectifs avec une plus forte proportion de postes pourvus « au féminin » en A et B et inversement en catégorie C.

III. Formation

Nombre d'agents de la catégorie partis au moins une fois en formation en pourcentage du nombre total d'agents de la catégorie :

GRADES	HOMMES	FEMMES
A	75,36%	84,87%
B	94,12%	85,59%
C	83,56%	56,58%
TOTAL	84,29%	66,98%



Le droit à formation est bien utilisé pour les catégories A et B pour les femmes et quelle que soit la catégorie pour les hommes. Les hommes sur la Ville de Besançon utilisent plus la formation comparativement à la CAGB.

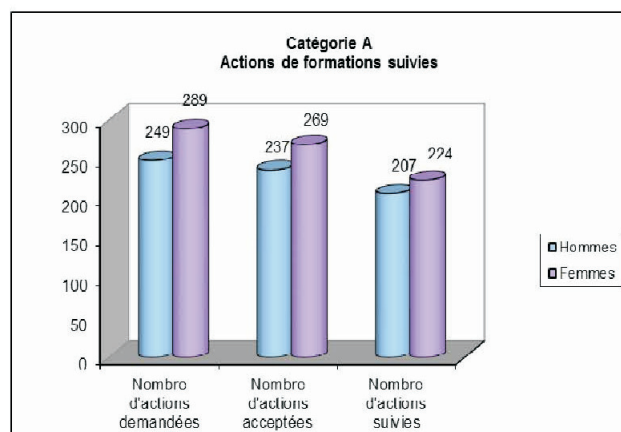
Catégorie A	HOMMES	FEMMES
Nombre d'actions demandées	249	289
Nombre d'actions acceptées	237	269
Nombre d'actions suivies	207	224
% actions suivies / actions demandées	83,13 %	77,51 %

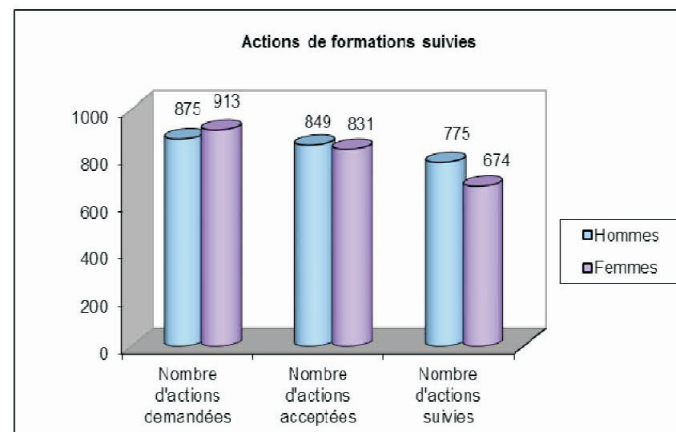
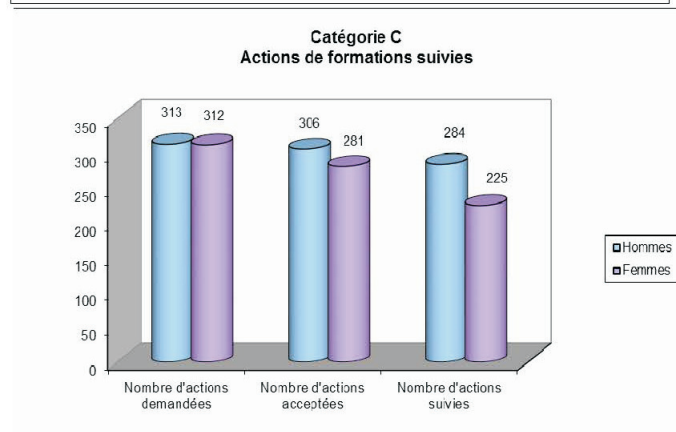
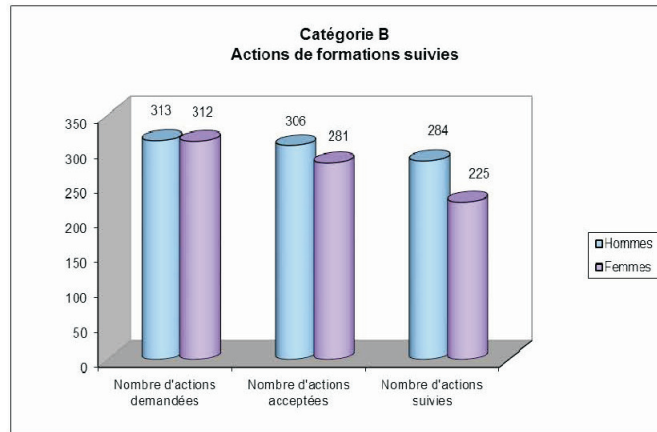
Catégorie B	HOMMES	FEMMES
Nombre d'actions demandées	313	312
Nombre d'actions acceptées	306	281
Nombre d'actions suivies	284	225
% actions suivies / actions demandées	90,73 %	72,12 %

Catégorie C	HOMMES	FEMMES
Nombre d'actions demandées	313	312
Nombre d'actions acceptées	306	281
Nombre d'actions suivies	284	225
% actions suivies / actions demandées	90,73 %	72,12 %

Toutes catégories	HOMMES	FEMMES
Nombre d'actions demandées	875	913
Nombre d'actions acceptées	849	831
Nombre d'actions suivies	775	674
% actions suivies / actions demandées	88,57 %	73,82 %

Le pourcentage d'actions suivies par rapport aux actions demandées est pratiquement identique à la Ville et à la CAGB. Néanmoins, à la différence de la CAGB, le taux de suivi est identique quelles que soient les catégories. Il pourrait être intéressant de faire une analyse quant aux formations proposées et celles utilisées.





IV. Temps de travail

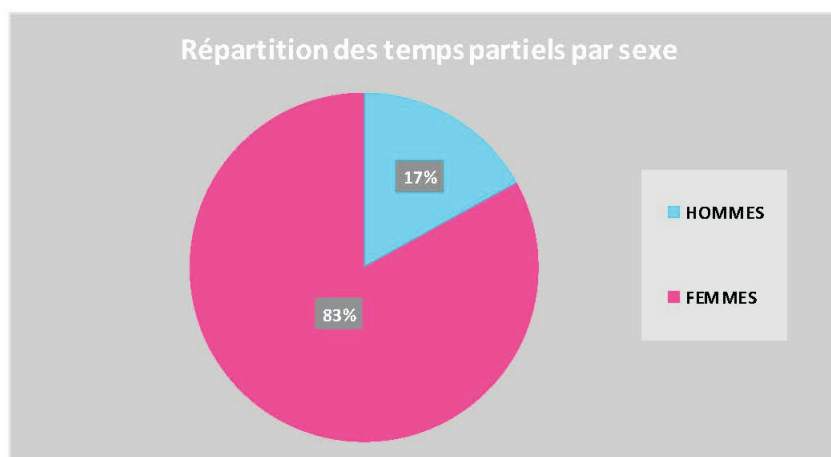
Temps partiels dans les effectifs permanents de la Ville :

TAUX D'EMPLOI	HOMMES	FEMMES	TOTAL
50 %	3	6	9
60 %	0	17	17
70 %	0	4	4
80 %	41	179	220
90 %	1	14	15
TOTAL	45	220	265

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
EFFECTIF A TEMPS PARTIEL	45	220	265
EFFECTIF PERMANENT	1 140	1 080	2 220
% EFFECTIF A TEMPS PARTIEL / EFFECTIF PERMANENT	3,9 %	20,4 %	11,9 %

12 % des agents permanents travaillent à temps partiel.

1 femme sur 5 travaille à temps partiel.



Même tendance qu'à la CAGB et qu'au niveau national : les femmes travaillent plus à temps partiel que les hommes.

Le Plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, présenté au Conseil Municipal du 14 décembre 2015, constitue un bon outil pour faire évoluer les mentalités en la matière (voir annexe 2).

V. Promotion

AVANCEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Promotion Interne	75,00 %	25,00 %	100,00 %
Avancements de grade	51,41 %	48,59 %	100,00 %
Avancements d'échelons	54,46 %	45,54 %	100,00 %
TOTAL	54,51 %	45,49 %	100,00 %

Les avancements de grade sont le reflet de la répartition des effectifs.

Les avancements d'échelon sont plus nombreux en catégorie C (du fait des effectifs et des cadences plus rapides dans cette catégorie) et correspondent donc à la répartition des effectifs de cette catégorie.

Le nombre de promotion interne est faible (24) comparativement aux effectifs et s'effectue pour l'essentiel dans les grades d'agent de maîtrise et de technicien, correspondant à des emplois majoritairement occupés par des hommes.

VI. Mesures prises par notre collectivité :

La CAGB, la Ville de Besançon et son CCAS ont développé une politique qui se caractérise par les mesures suivantes :

- participation à un site de covoiturage inter-collectivités dans le cadre du plan déplacement entreprise ;
- le protocole en matière de temps de travail prévoit, quand cela est possible, la mise en place d'horaires variables, facilitant la conciliation de la vie professionnelle avec la vie personnelle (dans le respect des plages fixes dans lesquelles la présence des agents est obligatoire) ;
- incitation aux congés paternité, autorisation des temps partiels (peu de refus pour nécessité de service) ;

- sensibilisation des agents à partir du 3^{ème} mois de grossesse sur la possibilité de bénéficier d'une heure d'aménagement du temps de travail par jour ;

- autorisations de disponibilité pour convenances personnelles ;

- organisation des formations privilégiant les formations sur Besançon ou le lieu de travail (pour éviter les déplacements) et évitant dans la mesure du possible les formations le mercredi (agents à temps partiels) ;

- possibilité pour les agents en congé parental de suivre les formations (droit effectif pour les agents) ;

- réflexion engagée sur le télétravail dans le cadre des mesures annoncées sur le plan national par le Ministère de la Fonction Publique.

La Ville s'est lancée par ailleurs dans la mise en place d'un «plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale», présenté au Conseil Municipal du 14 janvier (annexe 2 : synthèse de ce plan). Déclinaison locale de la Charte européenne du même nom, il se veut un dispositif partant de l'existant, visant à améliorer ce qui doit l'être, et préconisant certaines mesures simples en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Enfin, la Mission Emploi Insertion de l'Agglomération et la Mission Lutte contre les discriminations et Droits des femmes de la Ville, ont travaillé sur un projet de clause de non-discriminations dans les marchés publics. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la politique menée par l'Agglomération depuis sa délibération du 24 juillet 2005 dans laquelle elle introduisait les clauses d'insertion dans ses marchés publics.

Deux principes simples sous-tendent ce projet :

- a) La diversité est un moteur de croissance pour les entreprises.

- b) Les pratiques discriminantes constituent un frein dans l'accès à l'emploi et dans l'évolution des carrières.

L'idée n'est donc pas de rajouter une contrainte supplémentaire mais plutôt d'informer les entreprises dans un premier temps pour ensuite les inciter à mettre en place dans la mesure du possible, des actions destinées à améliorer leurs pratiques en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

«**M. LE MAIRE** : Je le disais il y a un instant, l'année 2016 c'est une année avec des enjeux très forts, tout d'abord parce que nous sommes confrontés, comme toutes les collectivités locales, à la deuxième baisse intégrale des dotations de l'Etat. On va devoir faire face à cette amputation massive de nos recettes, sans sacrifier pour l'instant le rôle que nous, collectivités, nous avons à jouer dans le service public de proximité, dans la qualité de vie, mais aussi par l'investissement, la croissance et l'emploi. C'est une équation complexe mais le pire serait de ne rien faire et je crois, je l'ai déjà dit, on est entré dans un nouveau siècle mais aussi dans une nouvelle ère. Nous allons devoir faire des choix douloureux sur le court terme car c'est le seul moyen d'éviter des déconvenues mais nous devons les faire dans la plus totale transparence, dans la concertation et dans l'explication. C'est aussi cela notre responsabilité d'élus.

Autre enjeu, celui du contexte territorial qui a été profondément modifié en 2014-2015, la fusion des régions, le renforcement de l'intercommunalité ainsi que les modifications de son périmètre, nous incitent encore plus fortement à réfléchir autrement. Cette année, plus que jamais il va nous falloir être réactif, s'adapter, optimiser nos actions, nos partenariats, rechercher toujours plus d'efficacité. Nous avons pour cela la chance mais c'est aussi parce que nous avons tout fait pour, de pouvoir nous appuyer sur une situation financière qui vous le verrez est saine, et là c'est aussi un choix politique fort, assumé depuis maintenant une quinzaine d'années et que nous confirmons donc pour l'avenir. Ces efforts depuis 15 ans portent aujourd'hui leurs fruits car nous avons toujours, malgré les difficultés, des marges de manœuvre, des marges d'actions. En un mot nous ne lâchons rien pour notre ambition pour Besançon.

La stratégie de redressement des comptes publics apparaît là, je vais le faire très vite. Elle avait été annoncée après les élections municipales avec un programme d'économies de 50 milliards réparties entre l'Etat, l'Assurance Maladie et les collectivités locales. Celles-ci en portent 22 %. Cela représente en 3 ans une baisse de 11 milliards de leurs dotations, ce qui s'ajoute d'ailleurs à une première baisse effectuée en 2014 de 1,5 milliard. Vous connaissez les résultats pour Besançon, d'ici 2017 ce sont 28 millions d'euros en moins. L'ensemble des élus locaux, de droite comme de gauche, avec leurs associations, se sont mobilisés, en 2014 et en 2015, pour dénoncer le rythme trop brutal de ces baisses et leur impact sur la santé financière des collectivités et surtout sur l'investissement local. C'est vrai, comment peut-on rattraper en 3 ans une situation financière du pays qui s'est dégradée depuis 40 ans, peut-être même plus de 40 ans ? On doit constater qu'on n'a pas été entendu, on a réussi à faire reculer d'une année la réforme de la DGF pour que nous ayons le temps de travailler sur ce projet, pour que ce soit plus juste mais actuellement tout cela est encore en débat et nous devons continuer à expliquer pourquoi il faut que l'on modifie les choses, c'est d'ailleurs le sens de la motion que je présenterai en fin de conseil municipal.

Je vous l'ai déjà dit, l'objectif n'est pas de dire qu'on ne veut pas faire des efforts, je crois que l'effort de redressement national doit être fait par toutes les collectivités, par l'ensemble des citoyens mais que là, vraiment trop c'est trop. C'est vrai, l'équilibre budgétaire devient de plus en plus difficile à construire et paradoxalement il l'est d'autant plus pour les collectivités bonnes gestionnaires comme nous, celles qui n'ont jamais fait dans le luxueux ni le superflu. Donc on ne peut pas retirer le superflu puisqu'il n'y en avait déjà pas, donc c'est compliqué.

Donc le budget 2016 sera en baisse, c'est mécanique, de quelque 2 millions d'euros. Cela ne signifie pas pour autant que nous allons cesser d'agir et d'investir au plus proche des habitants et de leurs besoins dans les quartiers mais aussi pour que Besançon puisse garder son dynamisme et son attractivité. Ce budget 2016 est construit autour d'orientations fortes, tout d'abord la décision une fois de plus de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière en 2016, ainsi que sur le foncier non bâti. Dans le contexte actuel nous nous privons donc d'une recette conséquente mais c'est un choix très volontariste et nous allons nous y tenir aussi longtemps que cela sera possible, sans toucher au cœur du service public. C'est donc ce choix qui a constitué un préalable à la construction du budget 2016 et qui nous oblige à avoir une gestion très rigoureuse. Ce budget 2016 répond donc à 3 objectifs. Premier objectif : préserver les atouts de Besançon pour demain et mettre en œuvre une stratégie de développement des territoires de Besançon et du Grand Besançon. Il s'agit d'une orientation politique claire, fixée à la Ville et à l'Agglomération et nous pouvons pour cela nous appuyer sur une situation financière préservée, Michel LOYAT y reviendra dans un instant, en équilibrant nos efforts entre le fonctionnement et l'investissement. Ensuite, il s'agit de poursuivre les rapprochements et les

complémentarités avec l'Agglomération, il y aura donc en 2016 de nouvelles mutualisations. Nous allons donc continuer, nous en reparlerons prochainement à l'Agglomération et ici même dans ce Conseil Municipal bien sûr, pour encourager le partage d'expertises, pour faire en sorte que nous ayons toujours le meilleur niveau d'intervention et que nous recherchions ce meilleur niveau d'intervention. Et enfin, troisième objectif : mettre toujours l'accent sur la proximité et les réponses des habitants. Nous avons, vous le savez, repris les visites de quartiers et nous allons donc continuer à le faire.

Donc le budget sera en baisse, je l'ai dit, mais la Ville conserve des possibilités d'actions et des capacités d'interventions significatives. Notre budget sera de l'ordre de 210 millions d'euros, tous budgets confondus, dont environ 184 millions d'euros pour le seul budget principal, ce qui reste donc conséquent. Cela veut dire que si l'on fait la différence, il reste 32 millions d'euros pour l'investissement, investissement destiné en priorité aussi à soutenir l'investissement local. Nous avons par exemple, ce matin, visité les travaux du Musée. Ça avance bien, c'est d'ailleurs très spectaculaire, un gros travail a déjà été réalisé en moins de deux mois et au musée par exemple ce sont 10 millions d'euros, toutes dépenses confondues, qui sont investis dans ce musée avec la plupart -pas tout à fait toutes- mais la plupart des entreprises locales. Donc ce travail se poursuit au quotidien et aussi sur la durée parce qu'on doit mener un travail de fond. Nous avons, je vous le rappelle, un certain nombre de priorités : la sécurité et la tranquillité publique, l'éducation et notamment la réussite du Programme Educatif Territorial, la mise en place avec l'Agglomération de la nouvelle politique de la Ville dans les quartiers, c'est désormais une compétence Agglomération et le soutien aux politiques sociales avec le CCAS. La capacité d'investissement de la Ville va donc rester importante, je le disais, 32 millions auxquels s'ajouteront des reports de crédits.

Vous avez donc dans le rapport la présentation de notre Plan Pluriannuel d'Investissement qui va permettre des réalisations importantes encore cette année. Il sera complété par ce que nous appelons les tranches annuelles, c'est-à-dire un programme de travaux plus petits mais pas moins importants, de très nombreux travaux de proximité dans les écoles, les gymnases, les bâtiments associatifs, les aires de jeux, etc., etc. Ils sont peut-être moins visibles mais ce sont eux qui rendent la vie agréable dans les quartiers à Besançon. Donc beaucoup d'ambition, beaucoup de projets, nous reparlerons d'un certain nombre de projets au niveau de l'Agglomération de Besançon, des grands enjeux dans les années à venir, entre autres par exemple en matière d'urbanisme sur Besançon, le démarrage de Vauban, de Viotte, des Vaïtes et le démarrage aussi, la démolition, la reconstruction, l'amélioration d'un certain nombre de choses sur Saint-Jacques, la poursuite de notre travail de réflexion sur le secteur de Saint-Jacques.

Je ne veux pas être trop long pour laisser la place au débat. Je vais passer la parole tout de suite à Michel LOYAT pour donner quelques chiffres et ensuite nous passerons au débat.

M. Michel LOYAT : Merci Monsieur le Maire. Le rapport de présentation est, comme vous l'avez vu, très complet. Je souhaite donc revenir sur quelques points avant que le débat ne s'engage. En premier lieu je voudrais revenir sur la situation financière, une situation financière saine et préservée, ce qui est le résultat d'ailleurs d'une stratégie financière strictement encadrée dans une prospective. Vous avez à l'écran un graphique qui est je crois très parlant en terme de solidité financière, il s'agit de l'évolution des différents ratios d'épargne depuis 2004 jusqu'en 2014. Le compte administratif 2015 n'étant pas voté, on ne peut pas aller au-delà de 2014, une épargne brute, vous le constatez, qui est au-dessus de la valeur plancher de 20 millions d'euros. La constante de notre action a été de maintenir globalement les marges de manœuvre de la Ville, donc sa capacité d'autofinancement sur la durée en contrôlant étroitement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement par des efforts de gestion. Vous voyez également avec le tableau en bas de l'écran, que la Ville a, en euros par habitant, une épargne supérieure à la moyenne de notre strate. Même si ces ratios sont toujours à prendre avec précaution, ils montrent que la santé financière de Besançon est plus favorable que la moyenne des villes de la strate. Il est important de le souligner car cela constitue un vrai atout pour affronter les baisses de recettes que nous connaissons aujourd'hui. C'est d'ailleurs cette stratégie qui a permis le très important effort d'investissement réalisé entre 2010 et 2013 comme vous le voyez à l'écran, il a permis non seulement de renouveler en profondeur le visage de la ville, de renforcer l'attractivité de l'Agglomération mais aussi de soutenir l'activité et l'emploi dans une période difficile. Cet effort exceptionnel d'investissements s'est fait d'une part avec un recours très modéré au levier fiscal, les taux entre 2008 et 2015 ayant évolué en moyenne de 0,5 % mais vous

vous rappelez qu'ils ont été figés pendant de nombreuses années, et cela pour une inflation moyenne de 1,2 %, tandis que les villes de notre strate les augmentaient en moyenne de 1,4 %. D'autre part, en maîtrisant la dette, vous voyez à l'écran que la capacité de désendettement n'a pas dépassé les 5,8 années depuis 2001, le maximum recommandé pour les villes de notre taille étant de 8 à 10 ans. Nous sommes donc restés largement en-deçà de cette limite. Pour l'année 2014 c'est 4,7 années. Ajoutons que la dette de Besançon ne comporte aucun risque puisqu'elle est classée à 100 % en 1A selon la charte Gissler.

Comme la prospective le prévoyait, nous revenons progressivement à partir de 2014 à un niveau d'investissement plus normalisé, autour de 32 millions par an, avec dès 2015 une amorce de désendettement qui devrait se poursuivre en 2016. Comme vous le voyez, la situation financière de la Ville reste bien maîtrisée, les premiers résultats 2015 le confirment d'ailleurs. Nous restons dans l'épure de la prospective. Le Maire a évoqué tout à l'heure la baisse des dotations de l'Etat, nous en avons souvent parlé, je n'y reviendrai pas. Rappelons simplement que cela représentera pour la Ville une baisse cumulée d'environ 28 millions d'euros en 2017 par rapport à 2013. Bien évidemment cela nous a conduit dès 2014 à actualiser la prospective, à confirmer l'importance de consolider et confirmer nos indicateurs de gestion et notamment celui de l'épargne brute qui devra donc rester supérieure au niveau plancher de 20 millions d'euros, celui également de la capacité de désendettement avec un plafond, je le rappelle, fixé entre 8 et 10 ans et nous sommes largement en-dessous et également une épargne nette suffisante à financer les travaux récurrents, car dans un contexte incertain, difficile, il est plus que jamais essentiel de ne pas s'éloigner du cap fixé. Cela nous a amenés d'ailleurs à renforcer nos outils de pilotage, par exemple la réflexion en coût global, l'évaluation des politiques publiques pour prendre ces deux exemples, également, comme le Maire l'a indiqué, cela nous a conduit à affirmer des choix politiques en terme de priorisation, de mutualisation des moyens et également de jouer de manière équilibrée sur les différents leviers entre fonctionnement et investissement. Dans ce contexte contraint, également une recherche de toujours plus d'efficacité et de toujours plus de sobriété dans la gestion publique. Les leviers actionnés pour y parvenir sont nombreux, une exigence renforcée de la masse salariale pour tendre vers une stabilité de son coût global -cette masse salariale représente plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement-, également un renforcement des efforts de gestion. Pour cela, nous avons choisi de définir des priorités à préserver et de favoriser une évolution différenciée des différents postes de fonctionnement au détriment de l'application de baisses proportionnelles qui enlèveraient du sens politique à notre action. Egalement un calibrage de l'investissement, je le rappelle, à un niveau proche de 32 millions d'euros par an en budget prévisionnel à compter de 2015 en s'appuyant sur les nombreuses réalisations du mandat précédent et en conjuguant, le Maire l'a rappelé, les besoins d'investissement de proximité et les exigences de rayonnement pour une ville comme la nôtre. La consolidation des stratégies budgétaires avec l'Agglomération, en parallèle avec les importants mouvements de mutualisation et transferts intervenus ou à venir, en travaillant également à l'optimisation budgétaire au niveau du bloc communal. Enfin avec la mise en œuvre de chantiers structurels transversaux pour dégager des économies d'échelle et permettre une gestion plus resserrée, vous avez de nombreux exemples dans le rapport, nous pourrions y revenir.

Le budget 2016 est construit dans la droite ligne de ces engagements, vous avez à l'écran une première approche simplifiée de la structure du BP, nous en sommes aux orientations budgétaires. Je souligne qu'il est marqué par de très nombreux changements de périmètres et notamment par l'évolution des services communs au 1^{er} janvier de cette année. Un exemple : l'attribution de compensation de la Ville à l'Agglomération devient de ce fait négative, c'est dans la logique de l'intégration communautaire. Au final, avec des changements de périmètres estimés à plus de 10 millions d'euros, le budget principal en mouvement réel devrait diminuer de près de 12 millions d'euros pour s'élever à environ 184 millions d'euros, dont environ 139 millions pour le fonctionnement et près de 45 millions pour la section d'investissement. Tous budgets confondus, cela représente, cela a été rappelé, plus de 210 millions d'euros. C'est donc conséquent et ce budget permettra de mettre en œuvre les grands axes d'intervention, les priorités qui ont été développées par le Maire et qui sont rappelées dans le rapport. A ce stade des orientations budgétaires, il ne s'agit que d'une esquisse qui sera détaillée en avril et j'en ai donc terminé avec une présentation volontairement brève, relativement.

M. LE MAIRE : Tu as dit l'essentiel.

M. Jacques GROSPERRIN : Je voudrais faire quelques remarques, bien sûr l'instant des orientations budgétaires en fait partie, sur la forme et sur le fond. Je connaissais en effet la double peine mais aujourd'hui, je découvre la triple peine, triple peine parce que vous en parlez à travers la motion, de celle du Gouvernement avec cette augmentation d'impôt de vos amis, que vous soutenez, que vous accueillez à Besançon et avec lesquels vous faites beaucoup d'éloges, vous êtes fiers de les connaître, de les rencontrer. Je crois que ce serait important de pouvoir leur dire de manière plus efficace et de ne pas avoir cette posture de motion que je pense que vous avez dû certainement écrire mais qu'il aurait été intéressant à mon avis de décliner au niveau des Bisontins et pas simplement au niveau national pour montrer l'impact. La deuxième peine, c'est celle de la CAGB, je ne reviendrai pas dessus, nous en avons parlé la semaine dernière, avec un ensemble de remarques que je ne réitérerai pas aujourd'hui mais les Grands Bisontins m'en ont parlé et ont apprécié cette augmentation, et enfin celle de la Ville de Besançon qu'on découvre aujourd'hui et sur laquelle je m'interroge. Alors vous avez raison de dire que c'est une année bissextile, tous les 4 ans, mais en tout cas j'espère que ces choses-là ne se reproduiront pas tous les 4 ans, parce que j'ai l'impression qu'il y a quand même une certaine continuité dans l'action, à savoir qu'elles se reconduisent, elles se retrouvent toutes les années. Donc j'aurais tendance à vous dire sur la forme : ôtez Monsieur le Maire ce faux nez qui vous implique, qui vous approche d'avoir cette attitude au niveau national, à travers cette motion à laquelle nous ne participerons pas parce que nous n'avons pas à participer à une motion sur laquelle on sent bien qu'il y a un discours national, un discours local. J'aurais vraiment aimé en tout cas vous entendre le décliner au niveau des Bisontins, et je voudrais vous dire surtout, au niveau du fond, sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement j'ai entendu de manière très rapide, je ne sais si M. LOYAT est pressé, mais la diminution de l'épargne brute depuis 2012 montre quand même néanmoins que vos dépenses de fonctionnement ne sont pas ajustées en fonction des recettes, en tout cas insuffisamment. Tous les leviers ne sont pas mobilisés pour optimiser les dépenses. Je pourrais vous citer deux exemples : celui des concessions de ce que l'on appelle cette nécessité absolue de service pour les gardiens sur lesquelles on peut s'interroger : est-ce que les gardiens ont nécessairement tous un appartement ou un logement parce qu'ils sont tous sur place et qu'ils ont une action véritable tous les jours, alors qu'on sait que le décret du 9 mai 2012, à savoir il existe une application de redevance qui est égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux ?

En ce qui concerne les dépenses de personnel, selon les données de l'Etat, les dépenses de la Ville sont supérieures à la moyenne des collectivités comparables à hauteur de 736 € par habitant contre 703 € en moyenne en 2014. En ce qui concerne la fiscalité, les taux ont augmenté de 0,5 % par an en moyenne de 2008 à 2015, pour une inflation certes de 1,2 %. Mais l'inflation est déjà prise en compte par le Parlement qui revalorise chaque année les bases fiscales, 1 % cette année. Je crois que c'était une bonne loi pour faire en sorte que certaines collectivités n'augmentent pas de manière trop importante cette fiscalité, ce qui signifie qu'avec cette augmentation de 0,5 % des taux, les contribuables paient à ce jour 1,5 % par an d'impôts en plus, ce qui est beaucoup plus élevé que l'inflation actuelle. Pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité directe en 2016 mais la feuille d'impôt des Bisontins continue de s'alourdir via la hausse des taux intercommunaux. La construction intercommunale, nous en avons parlé la semaine dernière, qui se traduit par le report des charges de la commune vers la CAGB, aurait pu s'accompagner d'une baisse des taux communaux. Nous l'avions proposée en son temps en 2014. Je prends juste l'exemple de M. MEHAIGNERIE qui lui, lorsqu'il a mis en place la communauté de communes, a baissé les impôts de sa commune, à partir du moment où il y avait une imposition de l'ordre de 100 %, il a mis sa commune à 80 % et il a mis 20 % au niveau de la communauté de communes, ce qui faisait que ses habitants ne payaient pas plus d'impôts. Et ça permettait surtout une neutralisation ou une stabilisation de cette feuille d'impôt. Enfin, malgré cette stabilité affichée et je suis en désaccord avec les remarques de M. LOYAT, les taux de Besançon sont plus élevés que ceux de la strate, c'est-à-dire des collectivités semblables et ça, les chiffres sont têtus, ce sont les données de Bercy. La taxe d'habitation à Besançon est de 22,28 % alors que dans la moyenne de la strate pour les villes de même importance, elle est de 21,01 %. La taxe foncière sur le bâti est de 25,64 à Besançon alors que la moyenne de la strate est à 23,07, ce qui veut dire que l'impôt payé en moyenne par Bisontin s'élève à 650 € contre 593 € dans les autres communes de même taille.

Sur l'investissement, fort ajustement à la baisse des investissements : 32 millions par an contre plus de 50 millions en moyenne sur le dernier mandat. Entre 2014 : 45 millions et 2015 : 32 millions, on constate une baisse des dépenses d'équipement, hors travaux régie, de près de 30 %. Avec un programme d'équipement de 32 millions d'euros par an, la Ville dépensera 266 € par habitant en investissement d'avenir, ce qui est négligemment, largement inférieur à la moyenne de la strate.

Je m'interroge sur les mesures de soutien qui sont destinées à l'investissement prévu dans la loi de finances pour 2016. Une question claire et j'attends des réponses claires : la Ville a-t-elle prévu de solliciter la dotation de soutien à l'investissement ? Si oui pour quel dossier et pour quel montant ? Les OB, la réflexion sur les OB doit se faire à ce moment-là. Enfin, sur la dette, votre endettement a déconnecté les investissements réalisés. De 2013 à 2014, les investissements passent de 55,9 M€ à 49,1 M€, alors que l'encours de la dette passe de 120 M€ à 125 M€. La Ville s'est donc endettée de 5 M€ mais investit 7 M€ en moins. En résumé, vous dépensez plus, vous investissez moins et vous faites payer plus les Bisontins. Beau triptyque, quel beau programme que les Bisontins ont voté pour la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas inquiet Monsieur GROSPERRIN, je ne suis pas inquiet mais simplement, parler de transparence, d'honnêteté et de respect des engagements, aujourd'hui, après ce que j'ai vu se passer ce week-end ou cette fin de semaine, quand même quelque part je me dis : quand même, ceux-là, ils sont en inox, ils sont inoxydables, un culot comme ça, il faut le faire ! Je développerai, soyez sans crainte, je développerai ce que je souhaiterai et au moment où je déciderai de le faire parce que quand vous nous dites d'abord que notre moyenne d'investissement -on est en train de regarder- premièrement ce n'est pas vrai, quand vous dites 52 millions d'investissement aujourd'hui c'est 30 et vous le savez très bien, en tout cas j'imagine que le Sénateur GROSPERRIN le sait, mais après tout pourquoi pas, alors je vais vous le rappeler, 52 M€ c'est un montant exceptionnel lié à des réalisations en fin de mandat et que c'est toujours comme ça en fin de mandat parce qu'en début de mandat, on prépare des projets et on les réalise en fin de mandat. Donc c'est exceptionnel et alors, quand vous voulez faire baisser les impôts des Bisontins en remettant en cause les avantages sur le personnel, mais ça il faut le dire, il faut qu'on le sache quand même, que les gens par exemple dans les gymnases, les gardiens qui sont là quasiment nuit et jour au service en astreinte, qu'effectivement on prend en charge leurs charges, aller dire qu'on n'est pas allé chercher la recette là, je n'ai même pas de mot assez fort pour dire à quoi ça me fait penser. Il n'y a même pas de mot. Mais que l'on sache bien quand même effectivement ce que serait votre politique si vous étiez aux commandes parce que, et j'y reviendrai, on se rend compte de la différence de discours qu'il y a lorsque vous êtes ici où rien ne va, rien n'est assez bien, on n'a pas d'ambition, on ne fait pas et quand vous êtes aux commandes, que faites-vous ? Vous saquez, vous sabrez tout ce qui fait Besançon mais j'y reviendrai tout à l'heure parce que ne croyez pas que vous allez vous en tirer comme ça par une pirouette. Mais j'y reviendrai en son temps et je vous donnerai des arguments et là vous devrez vous expliquer ici. On ne peut pas avoir un discours ici place de l'Hôtel de Ville et un autre discours avenue de la Gare d'Eau, il faut avoir le même discours. Vous, vous n'êtes pas à la Gare d'Eau mais vos frères ou vos cousins y sont. Arrêtez avec ça, vous n'êtes pas à la Gare d'Eau mais moi non plus, je ne suis pas à l'Hôtel Matignon et ça ne vous empêche pas de me critiquer. Vous n'avez pas la parole de toute façon, c'est Pascal BONNET qui l'a parce que là il faut arrêter avec ce double discours et le faux nez c'est vous qui devez l'ôter parce que là vous en avez un sacré. Et le fait de sourire, Monsieur GROSPERRIN, ça ne vous exonère pas d'écouter ce que je dis.

M. Pascal BONNET : Je voudrais déjà, à titre personnel, revenir aussi sur l'hommage à Jean PONÇOT parce qu'il se trouve que je l'ai eu comme professeur d'histoire il y a bientôt 40 ans au lycée. Nous n'avions pas les mêmes convictions mais c'était un enseignant apprécié et j'avais plaisir à le voir aussi ces derniers temps à la Commission Locale des Secteurs Sauvegardés...

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Pascal BONNET : ... et j'ai le souvenir de cette dernière réunion...

M. LE MAIRE : C'était vendredi il y a trois semaines...

M. Pascal BONNET : ... il y a peu de temps, où il nous a dit sa satisfaction de voir réuni le secteur sauvegardé, combat qu'il avait mené il y a longtemps et qu'il n'avait pas pu obtenir en raison de contraintes liées à la Préfecture à l'époque. Ça devient en quelque sorte un certain testament d'ancien Adjoint à l'urbanisme qu'on a pu entendre et je voulais évoquer cela avant d'en venir aux DOB.

M. LE MAIRE : Je vous remercie d'évoquer cela.

M. Pascal BONNET : Justement, là je suis aussi à l'Hôtel de Ville, je ne suis pas à Matignon, etc.

M. LE MAIRE : C'est lui qui me le reproche, il me dit qu'il n'est pas à la Gare d'Eau.

M. Pascal BONNET : Mais alors justement, en lisant le rapport, je me disais : Monsieur le Maire est encore une fois porte-parole du Gouvernement et dans vos interventions orales vous prenez plus de distance et vous avez plus le souci de constater la façon dont le gouvernement vous traite en tant qu'élus locaux, avec ces baisses répétées. Quand on pense que les gels qui n'étaient souvent que des gels d'augmentation en plus, dans le passé, étaient dramatiques, on ne peut pas définir le contexte actuel, il n'y a plus d'adjectifs. Ceci dit, quand je dis aussi qu'on est en train de redresser le budget de l'Etat, depuis 2012, les réformes et l'ambition politique existaient avant 2012. Et je voudrais aussi rappeler, parce qu'on a tendance à l'oublier, qu'il y a eu une crise qui a porté en particulier au milieu du précédent quinquennat et qu'à l'époque, il y a eu une politique ambitieuse de relance qui a coûté peut-être au budget de l'Etat, mais qui a bénéficié à l'investissement de la Ville. Quand vous rappelez les investissements du mandat précédent, c'est aussi parce que vous avez eu le plan de relance à un moment donné qui vous a aidé. Donc je crois qu'il faudrait être assez global dans l'analyse des choses.

Ensuite je suis un peu perplexe quand je lis que cette nouvelle région apporte une nouvelle dynamique à Besançon. Alors, être très offensif comme vous l'êtes pour défendre Besançon qui est mise en difficulté par la perte du statut de capitale régionale, je le conçois et je pense que c'est une bonne chose. Mais être offensif, ce n'est pas pour autant employer la méthode Coué et nous expliquer maintenant que grâce à la grande région, Besançon ira mieux parce que là, ça me laisse perplexe. Personne n'y croit. Besançon doit s'en tirer au mieux, mais Besançon ira mieux grâce à la grande région, permettez-moi de douter. Pour évoquer globalement le «DOB», Jacques GROSPELLIN a dit l'essentiel. Je voudrais dire, et je l'ai déjà dit dans le passé, qu'il est de plus en plus difficile et depuis de nombreuses années d'évoquer les orientations budgétaires de la Ville, indépendamment des orientations budgétaires de l'Agglomération qui ont déjà été débattues, parce que les grands enjeux de développement sont au niveau de l'Agglomération et la fiscalité est payée par les Bisontins aux deux niveaux maintenant. Et on sait très bien que votre engagement à ne pas augmenter la fiscalité à Besançon, vous le tenez parce que vous l'augmentez à l'ensemble des Grands Bisontins. Alors quelque part pour les Bisontins, c'est peut-être mieux parce qu'au lieu d'avoir seuls une augmentation ils la partagent avec les Grands Bisontins, mais la réalité c'est que quand on voit ce seul document d'orientations budgétaires à Besançon et cette pause fiscale, c'est un leurre puisqu'on sait très bien que l'augmentation des impôts se produit ailleurs pour les Bisontins. Voilà ce que je voulais dire de manière assez synthétique. Après, j'aurai une question et une remarque, la question c'est que j'ai vu quelque part que vous aviez mis en place ou que vous mettiez en place un comité municipal pour la laïcité et il ne me semble pas que l'opposition était associée. Donc pourriez-vous me dire ce qu'il en est ? Et on connaît les contraintes budgétaires que la Ville rencontre et donc l'impact que ça peut avoir dans ses relations avec ses partenaires et je voudrais dire ici au Conseil Municipal ce que j'ai dit déjà au Conseil d'Administration de l'ISBA et que j'ai répété en commission à l'Agglomération, dans un exemple comme celui de l'ISBA où la Ville doit réfléchir à de nouveaux partenariats pour pérenniser à long terme, il me semblerait intéressant qu'on utilise l'outil que vous avez créé qui est le réseau métropolitain Centre - Franche-Comté pour sensibiliser nos intercommunalités partenaires voisines à l'avenir d'un établissement comme l'ISBA où elles pourraient également s'impliquer et donc développer encore plus nos réseaux pour permettre à Besançon, dans des contraintes budgétaires plus difficiles, d'avancer encore mieux.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BONNET. Je voudrais simplement apporter une précision par rapport à ce qui a été dit précédemment, en 2016 l'annuité de la dette va diminuer, - 0,9 million par an, donc elle n'augmente pas. Et l'encours de la dette sur le budget principal c'est - 2 millions d'euros, donc la Ville se désendette. Donc entendez-le quand même, la Ville se désendette. Concernant la laïcité, nous

sommes en train de travailler sur une charte de la laïcité mais bien entendu vous serez associé à cela parce que c'est quelque chose qui intéresse tout le monde, de gauche comme de droite ou du centre, en ce qui vous concerne, maintenant je ne sais pas trop où vous êtes, là vous êtes plutôt... d'accord, vous êtes Républicains, on est tous républicains de toute façon. Donc vous serez associé à la charte de la laïcité et d'autre part quand même, permettez-moi de vous dire, oui je soutiens globalement la politique, oui je suis un homme de gauche, vous le savez très bien, mais ça n'empêche pas de dire à ses amis quand ils sont dans l'erreur et ce n'est pas effectivement... parce que vous savez, quand je reçois des ministres à Besançon, ça m'arrive assez souvent et ça va même m'arriver je pense encore très prochainement dans les semaines à venir, voire les jours à venir, c'est surtout pour leur parler de notre ville, de nos investissements, de nos emplois, de nos économies. Quand je reçois le Ministre de l'Intérieur pour lui demander des renforts de police et qu'il le fait, je suis satisfait. Lorsque je reparle au Ministre de l'Intérieur de la création de plateformes ici et qu'on en a une, je suis satisfait, même si ça ne règle pas l'ensemble des problèmes. Donc effectivement je crois que je ne suis pas d'accord avec ces baisses de dotations, personne n'est d'accord au niveau des élus et effectivement, ce n'est pas parce qu'on est globalement d'accord sur une politique qu'on doit être forcément des béni-oui-oui, je ne serai pas un béni-oui-oui, je dis que ces baisses-là sont très ennuyeuses, elles sont trop importantes, elles sont trop rapides et elles nuisent à l'investissement de nos collectivités. Mais je le dis, comme j'ai dénoncé, alors que vous, vous le souteniez très très fort -si ce n'est vous, ce sont vos amis- parce qu'aujourd'hui, entendre ces critiques, quand on a soutenu la RGPP -je ne sais pas si les jeunes étudiants là-bas savent ce qu'est la RGPP- la Révision Générale des Politiques Publiques, c'était l'époque du «il y a trop de fonctionnaires, on en supprime 1 sur 2», sauf que la RGPP vous l'avez mise en place avec les résultats qu'on connaît, la RGPP c'est moins de médecins dans les hôpitaux, moins d'infirmières -vous le connaissez mais je le répète- moins de policiers. Oui, les policiers en France, c'est moins 15 000 emplois, policiers et gendarmes, c'est moins 15 000 emplois, alors n'essayez pas de prendre à parti les jeunes derrière, ils sont là pour nous écouter,... non, vous leur donnez des informations comme ça... si... on voit bien ce à quoi vous voulez en venir. Cela dit, tout cela, la RGPP, ça a été un non-sens et aujourd'hui on est en train de redresser tout ça. Quand vous avez supprimé des dizaines de milliers de postes dans l'Education Nationale, vous avez dit bravo et je rappelle que vous étiez parlementaire et que vous avez voté ça, vous l'avez voté. Alors aujourd'hui faites un peu profil bas Monsieur GROSPERRIN, vous pourriez faire profil bas, vous y gagneriez.

M. Laurent CROIZIER : Les orientations budgétaires sont sans surprise, dans la continuité de ce que vous avez déjà proposé aux Bisontins. Alors seulement, avec cette logique et les baisses de dotations, inéluctablement, vous avez aujourd'hui et vous aurez dans les années à venir de plus en plus de difficultés à boucler votre budget. Je vais prendre deux exemples...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas qu'à la Ville de Besançon qu'on a du mal à boucler le budget.

M. Laurent CROIZIER : ...Prenons l'exemple de la mutualisation Ville - Agglomération qui devrait améliorer l'efficacité et réaliser des économies d'échelle. Elle a produit exactement le contraire : hausse de la fiscalité sur l'Agglomération et aucune baisse de la fiscalité à Besançon. Alors n'est-ce pas là le signe d'une méthode qui ne fonctionne pas ? Concernant l'éducation et la réforme des rythmes scolaires, rappelons tout de même que l'aveuglement idéologique de M. PEILLON et de Mme VALLAUD-BELKACEM coûte chaque année aux communes françaises la modique somme de 600 millions d'euros pour un effet quasi nul. Et à ce jour, même si au travers de l'association des Maires des Grandes Villes de France, j'ai pu lire une déclaration...

M. LE MAIRE : Ça s'appelle France Urbaine maintenant.

M. Laurent CROIZIER : ...dans laquelle, enfin, vous vous questionnez sur les bénéfices de cette réforme, vous avez toujours au sein de ce Conseil Municipal, persisté à ignorer la vision différente que M. FAGAUT, Mme PESEUX ou moi-même avons déjà développée. Je comprends que lorsque l'on est installé depuis trop longtemps, renouveler ses idées prend du temps. On dit que la pédagogie, c'est l'art de la répétition alors je continuerai tout au long du mandat...

M. LE MAIRE : Eh bien vous avez raison...

M. Laurent CROIZIER : ...à répéter que nous n'avons pas le choix de faire différemment et je ne perds pas espoir un jour d'être entendu. Merci.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ? Si ce sont des bonnes propositions, nous les suivrons.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'interviendrai sur le problème de la sécurité et de la tranquillité publique. Ce n'est pas mon domaine mais dans la commission, avec Mme POISSENOT, nous avons déjà travaillé depuis quelque temps, je suis ennuyée qu'il n'y ait pas plus de nouveautés. On a tous, à la lecture de la presse, vu la montée des agressions et des cambriolages ces derniers mois. Quand on entend les commerçants, il y a une réelle peur qui s'est installée, réelle ou ressentie, c'est comme la météo, je ne sais pas mais en tout cas il y a un vrai souci et je ne trouve pas que ces orientations prennent le problème à bras-le-corps. L'optimisation du fonctionnement du centre de supervision c'est bien, on ne dit plus caméras de surveillance, on ne dit plus protection, mais est-ce que c'est véritablement ce que les Bisontins attendent ? Est-ce qu'ils n'aimeraient pas mieux, véritablement, qu'on les protège, au vrai sens du mot ? Les actes de prévention vis-à-vis des jeunes et des familles, comme la médiation, je crois que ce sont des choses qui vont dans le bon sens. Pour les aménagements d'espaces publics, je n'ai pas d'éléments concrets qui me permettent de voir ce que ça recouvre. Si on prend la ville de Lyon qui fait ça depuis 25 ans, on a véritablement des fiches actions. Bordeaux depuis 6 ans fait un travail très construit là-autour, sur cette occupation de l'espace public qui est intéressante alors que là, on n'a pas grand-chose à se mettre sous la dent. Et je voulais terminer par ce qui m'inquiète finalement le plus dans cette politique que l'on dit prioritaire mais que moi j'ai envie d'appeler urgente, c'est que j'ai retrouvé un document d'une dizaine d'années puisque c'était les orientations 2007-2012 qu'on avait voté en 2006 et je retrouve les mêmes intitulés : prévenir les actes de délinquance pour la prévention situationnelle, développer la police municipale, développer la présence des personnels dans les espaces collectifs...

M. LE MAIRE : Au moins on a de la suite dans les idées...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ...aménagement l'espace public, prévenir les actes de délinquance par l'éducation... j'ai l'impression qu'on dit toujours la même chose, on n'avance pas beaucoup.

M. LE MAIRE : Oui mais c'était vrai et c'est toujours vrai. Madame COMTE-DELEUZE, vous devriez regarder à la page 3 de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat et vous verrez aussi ce que nous sommes en train de créer comme postes. Bien sûr ce n'est jamais assez. Je rappelle quand même -petit retour en arrière- que la RGPP dont je parlais précédemment a autorisé le départ de 40 policiers de Besançon, la RGPP votée par le Député de l'époque Jacques GROSPERRIN. Alors je crois qu'il faut aussi quand même, quelque part, modérer ses propos. Vous l'avez fait certainement en pensant que vous aviez raison de le faire mais au minimum, ne revenez pas là-dessus parce que si, effectivement, nous en parlons depuis un moment, ça montre que pour nous c'était une priorité puisqu'effectivement, malgré la situation difficile, nous le mettons en place, et c'est une de nos priorités. En plus je voudrais simplement redire, je crois que c'est M. CROIZIER qui a parlé des mutualisations, je vais vous donner un exemple. Lorsque vous avez demandé, je n'avais pas le montant en tête, la mutualisation des finances et affaires juridiques c'est 240 000 € d'économies quand même pour la Ville et pour l'Agglomération, mutualisation des finances et de la Direction Générale. C'est quelque chose quand même que je voulais vous redire.

M. Ludovic FAGAUT : Juste par rapport aussi au fond, dans le rapport des OB en page 1, vous rappelez que celles-ci apportent une réponse équilibrée aux besoins de proximité. Je voudrais simplement m'arrêter sur le mot «équilibre», notamment sur une de vos priorités qui concerne bien sûr l'éducation, d'une part par rapport au PEDT qui engage à notre sens et à mon sens une école à deux vitesses notamment par rapport à la mise en place des TAP, puisqu'on peut voir, par rapport à la mise en place de ces TAP, qu'il y a des inégalités qui se creusent et j'ai pu entendre aussi au niveau national que les TAP avaient pour objectif d'occuper les enfants. Sauf qu'à ce jour, est-ce que les TAP ont pour objectif, au sein de l'école, d'occuper les enfants ? Où est le savoir, où sont les compétences et où sont les connaissances ? Il me semble que tout cela a été oublié. D'autre part, quand vous écrivez que le PEDT renforce la dynamique de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, sur quoi pouvez-vous vous appuyer pour énoncer cela ? Le bilan scientifique avec l'impact de la réforme sur les apprentissages

se fait toujours attendre. Le bilan pédagogique sur les résultats des élèves se fait également toujours attendre. Et d'ailleurs je crois que l'AMF a identifié deux points de vigilance qu'il vous faudra bien sûr intégrer, qui sont premièrement de renforcer le pilotage pédagogique de la réforme, et deuxièmement d'évaluer les apports de la réforme en terme d'apprentissage.

Pour répondre à tout cela, nous vous avons fait, avec Sophie PESEUX et Laurent CROIZIER des propositions, on vous a remis un rapport dernièrement d'une vingtaine de pages dans lesquelles il y avait des éléments concrets, pragmatiques, pour un PEDT et que nous ne retrouvons pas dans les éléments que vous abordez. Je pense notamment au phénomène de sectorisation au sein de notre ville quartier par quartier, je pense notamment aussi à la création d'un livret de parcours d'activités périscolaires en lien avec le projet d'école et les actions proposées par les associations, et tout cela piloté par le référent. Je pourrais parler également d'une organisation par cycle des apprentissages, en tout cas au niveau de la tarification des rythmes scolaires, on verra, on verra au niveau du budget ce qu'il en est. En tout cas, moi, ce que je voulais dire par rapport à ces OB, notamment sur ce point éducation, c'est qu'il est dommage qu'au service de nos élèves, vous n'osiez pas vous appuyer sur les compétences, en tout cas, des gens qui sont présents dans la minorité.

M. LE MAIRE : C'est totalement faux, vos propositions ont été étudiées par l'Adjoint DAHOUI. Je crois même savoir que vous avez une réunion de commission prochainement, ce n'est pas à la fin de cette semaine ? Tout cela il faut en débattre, eh bien vous en débattrez et vous verrez ensemble s'il y a des pistes de progrès possibles. S'il y a des pistes de progrès elles seront intégrées, s'il n'y en a pas, on vous le dira. Vous savez, je ne suis pas dans une situation, moi, où je vais refuser tout ce qui vient de l'opposition. Si vous proposez des choses concrètes, je vous l'ai déjà dit, eh bien on le fera. Il n'y a aucune raison, en tout cas en ce qui nous concerne nous, de rejeter par principe tout ce qui vient de chez vous.

M. Yves-Michel DAHOUI : C'est toujours délicat, parce que soit on aborde ce sujet et on y passe deux ou trois heures, moi je veux bien mais je crois que le Maire l'a rappelé...

M. LE MAIRE : Peut-être pas aujourd'hui si tu veux bien !

M. Yves-Michel DAHOUI : ...justement j'ai bien pensé que ce n'était pas le sujet précis qu'il fallait aborder dans le cadre de nos orientations budgétaires. On aura ce débat en commission sur les évolutions de l'accueil périscolaire. Juste pour un élément de réponse, oui, on a effectivement une réforme entre guillemets «subie» puisque les collectivités ont dû s'adapter à une réforme de l'Etat. On a, nous, souhaité saisir cette réforme comme une vraie chance pour améliorer le contenu de nos accueils périscolaires. Sur les propositions que vous avez faites, on ne va pas engager encore une fois le débat, on risque de polémiquer. Je vous l'ai déjà dit, sur les 20 pages que vous nous avez données, d'ailleurs vous vous en souvenez un peu assez tardivement, il n'y a rien qui n'existe pas déjà dans le projet que nous avons soumis et auquel vous vous étiez opposé. Je veux bien en faire la démonstration, on le fera au moment venu mais il n'y a pas un mot, une phrase que je n'aurais pas pu déjà intégrer parce qu'elle était déjà, tout simplement, dans le projet. Vous avez fait -excusez-moi- une copie un peu bâclée et assez rapide, donc vous la présentez aujourd'hui comme une alternative crédible sur le fond, ce qui n'est vraiment pas le cas. Mais je veux bien avoir ce débat au moment où nous devons l'avoir, pied à pied en commission et pourquoi pas ensuite, puisque ce sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT vous voulez répondre j'imagine ?

M. Ludovic FAGAUT : Je ne peux pas accepter ces propos quand on dit que le travail a été bâclé...

M. Yves-Michel DAHOUI : Moi je vous le prouverai.

M. Ludovic FAGAUT : ... quand on vous donne jusqu'au 10 juillet une possibilité de travailler alors que ça fait plus d'un an et demi qu'on vous propose et que le PEDT devait être mis en place depuis la circulaire du mois de mars 2013, c'est simplement pour vous le rappeler, mais quant au 10 juillet on vous demande de travailler sur des propositions où vous, en deux ans et demi, vous n'avez pas été en mesure de le mettre en place et que, nous, il faudrait qu'en un mois et demi, on puisse vous faire des propositions, propositions très concrètes qui ont été mises en place, allant de l'école primaire jusqu'à la faculté parce

qu'en terme de compétences, je crois qu'avec Laurent CROIZIER et Sophie PESEUX, on partage l'éventail du monde éducatif et excusez-moi de vous dire, quand vous dites que rien n'existe, en tout cas que tout existe dans ce que vous avez écrit, c'est un élément, un élément que je viens de vous citer, le livret du parcours culturel ou artistique, peu importe comme on l'appelle, du parcours d'activité périscolaire qui fait l'interface entre le monde associatif et le projet d'école, piloté par un référent, excusez-moi, je ne l'ai pas vu dans votre PEDT.

M. Yves-Michel DAHOUI : On va polémiquer sans doute, vous avez du mal à vous calmer un peu Monsieur FAGAUT, mais ce que je voulais vous dire et je vous l'avais indiqué, je vous ai accordé deux reports pour que vous nous fassiez des propositions, vous vous en souvenez ? Et vous nous dites aujourd'hui que, alors que vous vous êtes présenté au suffrage des Bisontins, vous n'aviez strictement aucune idée sur ce qu'était la politique éducative dans cette ville ? Il a fallu deux reports pour que vous nous «torchiez» -excusez-moi- 20 pages comme si vous n'aviez -non mais c'est le cas, je le pense et j'aurai l'occasion de le dire-...

M. LE MAIRE : On va dire «écrire».

M. Yves-Michel DAHOUI : ... écrire si vous voulez. Je maintiens quand même, sur le fond... Calmez-vous, faites déjà vos preuves là où vous êtes Monsieur FAGAUT et ensuite vous nous donnerez des leçons. Je maintiens quand même, sur le fond, Monsieur FAGAUT, que ça vous plaise ou pas, qu'on n'improvise pas, après deux reports successifs que je vous ai accordés, une politique éducative alors même que vous vous êtes présenté aux Bisontins. Ça veut dire quoi ? Que vous n'aviez strictement aucune idée sur la question ? Voilà, je vous l'ai déjà dit, à un moment donné les faits sont têtus, ça c'est une réalité. Donc je crois qu'on aura du mal, vous et moi...

M. LE MAIRE : On ne va peut-être pas faire le débat là, vous le ferez en commission.

M. Yves-Michel DAHOUI : ... c'est dommage parce que je pense et je l'ai déjà appelé, je pense qu'il y a la possibilité de construire entre nous un socle commun et je finirai avec ça. Vous l'aviez évoqué vous-même Monsieur FAGAUT, j'ai d'ores et déjà demandé qu'on prenne contact avec les collectivités qui ont des compétences au niveau des collèges et au niveau des lycées, voire de l'Université, c'est-à-dire le Département et la Région, parce que le parcours éducatif, le PEDT que vous avez évoqué, ça ne s'arrête pas après la 6^{ème}. Et je suis d'accord, et je pensais justement que vous pourriez nous y aider dans cette démarche avec les compétences qui sont les vôtres au niveau du Département, pour qu'il y ait ensuite un suivi. Je ne veux pas imaginer que dans un parcours éducatif, on se dise qu'après la 6^{ème}, ça ne nous concerne plus. Les Bisontins sont des citoyens qui ont le droit à un suivi attentif à travers tous les âges. Et donc je vous le dis, j'ai demandé qu'on prenne l'attache du Département pour qu'on travaille ensemble de manière structurée dans la durée jusqu'à l'Université. Mais ne m'engueulez pas puisqu'on est d'accord, vous venez de le dire vous-même. A un moment donné il faut quand même que vous arrêtez, vous venez vous-même d'appeler à ça. Et je vous dis que je suis d'accord avec vous, donc calmez-vous Monsieur FAGAUT, on peut se mettre d'accord de manière constructive.

M. LE MAIRE : Ecoutez, moi je vais vous dire, je ne valide pas le terme, pas plus que je ne valide le vôtre de dire que j'ai un faux nez. Donc je vous renvoie chacun dans votre camp, 1 partout. Et je souhaite que l'on se calme et que chacun ici se respecte, ce n'est pas une cour de récréation. Monsieur CROIZIER pour une deuxième intervention.

M. Laurent CROIZIER : Merci. Moi ce que je propose, je vais mettre M. DAHOUI assez d'accord, je vais publier dès demain le projet de votre PEDT qui peut s'appliquer à n'importe quelle ville française, il n'y a aucune spécificité dans aucune des phrases qui sont écrites, je vais publier le dossier que nous avons proposé, qui s'applique essentiellement à la Ville de Besançon et les Bisontins jugeront sur pièce, ce n'est pas plus compliqué que ça.

M. LE MAIRE : Voilà, c'est bien, c'est très bien.

M. Yves-Michel DAHOUI : Ça ne me pose aucun problème.

M. LE MAIRE : Vous ne serez pas étonné que l'Adjoint fasse de même mais faites-le, je pense que c'est bien, il faut de la transparence. Michel, veux-tu dire un mot là-dessus ?

M. Michel LOYAT : Non, pas spécialement là-dessus.

M. LE MAIRE : Il y avait d'autres intervenants, Madame DALPHIN. Michel tu connais un peu tout cela aussi puisqu'il me semble que tu dois être professeur agrégé d'économie il me semble encore, tu es toujours en activité. Madame DALPHIN je vous donne la parole.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Donc on va changer un peu de thème, on va parler des politiques sociales. Vous ne les avez pas présentées là, ce soir, dans les OB, mais on les a tous lues dans les commissions. Notons d'abord que l'évolution démographique de la Ville de Besançon reste stable en nombre d'habitants, et on observe comme partout en France un vieillissement de la population avec un besoin accru d'accompagnement. Et bien que le parc immobilier augmente dans un but de maintien du produit fiscal, on note pour la taxe d'habitation une diminution, semble-t-il, du nombre de foyers imposables à taux plein. Ceci a été noté sur 2014 essentiellement. On voit que la Ville reste donc peu, voire moins attractive. Vous notez d'ailleurs page 25 ou 27 que l'exonération de certaines personnes à faibles revenus pour la taxe d'habitation contribuera à minimiser l'évolution du produit. Oui effectivement, moins on a de richesses et plus on a besoin de politique sociale. La crise et ses effets mettent un nombre croissant de nos concitoyens dans une situation sociale dramatique avec la chute du pouvoir d'achat, la précarisation de l'emploi, la hausse du chômage, davantage de familles sont fragilisées, personne n'est épargné. Cette paupérisation engendre un accroissement des besoins sociaux. Ainsi les politiques de solidarité, le soutien à l'autonomie, l'accompagnement du vieillissement doivent être portés par des mesures fortes. Je voudrais insister sur les mesures de prévention qui doivent être considérées et développées de façon innovante. Nous proposons donc la lutte contre la précarité énergétique, la rénovation des logements sociaux, l'accès facilité aux soins grâce à une mutuelle locale avec la ville comme tiers négociateur, le maintien à domicile soutenu grâce à des services de téléassistance, de télésanté qui soient performants.

Face aux restrictions budgétaires, nous, élus, nous devons apporter ensemble des réponses adaptées aux préoccupations sociales des Bisontins, continuer à construire une politique sociale solidaire, en permanence ajustée et même je souhaiterais, anticipée.

M. LE MAIRE : Madame DALPHIN moi je suis assez d'accord avec vous mais j'ai envie de vous demander, vous n'avez pas lu le rapport sur le projet social ? On parle effectivement de tout ça, soutien aux personnes à domicile, la télémédecine, la télésanté, on en a déjà parlé au moins dix fois dans cette enceinte. La lutte contre la précarité, tout cela on en a déjà parlé et effectivement dans le projet social qu'on va présenter dans quelques minutes, il me semble. Je signale d'ailleurs que, dans le domaine de la santé, cette ville qui est si souvent en retard d'après vous, a signé la semaine dernière ici avec Christophe LANNELONGUE, le délégué régional à l'ARS, direction régionale de l'Agence Régionale de Santé, nous avons signé le premier projet local de santé, le premier de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Donc vous voyez que nous ne sommes pas vraiment en retard par rapport à ça et moi j'aimerais, Mesdames et Messieurs de l'opposition, au moins que sur un sujet on soit d'accord. J'aimerais que vous arrêtiez, à longueur de conseil municipal, de dire que Besançon n'est pas attractive. J'aimerais qu'ensemble, on puisse être d'accord pour faire en sorte que cette ville continue d'être attractive et qu'on unisse nos efforts parce que chaque fois, vous dites que Besançon n'est pas attractive, c'est faux. Ce n'est pas vrai. J'ai encore eu là une journaliste du Monde qui m'appelle et me demande des informations sur ce qu'on fait sur un projet. On est en permanence dans la presse, je ne dis pas ça pour vous faire plaisir mais il se trouve quand même qu'à l'extérieur, Besançon est souvent citée. Moi je dis toujours que ce n'est pas le fait du Maire, ce sont des politiques qui d'ailleurs viennent même déjà du temps de Robert SCHWINT et c'est ensemble qu'on le fait. Alors est-ce que vous pensez que ça plaît aux habitants de cette ville d'entendre leurs élus dire toujours qu'on n'est pas bon, qu'on n'est pas attractif ? Mais non, unissons-nous, trouvons au moins... Vous m'avez soutenu dans mon combat pour l'équilibre entre la région de Franche-Comté et Besançon. Nous avons obtenu beaucoup de choses, vous le savez. Mais moi, je suis très heureux que nous ayons travaillé ensemble. Je suis très heureux, il ne faut pas qu'on continue comme ça, on fait un effet au Conseil Municipal «la ville n'est pas attractive», on sait très bien que ce n'est pas vrai, on sait très bien qu'il y a des problèmes, on sait très bien aussi qu'on doit continuer à construire à Besançon pour

éviter qu'on s'éloigne trop du centre de la ville, à 30 ou 40 km. Faisons-le ensemble cela, cette ville attractive, construisons-là ensemble, mais arrêtons de dire qu'ici, dans cette ville, il ne se passe rien parce qu'en plus c'est faux, c'est faux.

M. Thibaut BIZE : Je ne vais pas refaire ici les débats nationaux...

M. LE MAIRE : Ce serait bien.

M. Thibaut BIZE : ...mais je tiens quand même à dire que sur la première partie, en tout cas sur l'analyse du contexte national, c'est une analyse qu'on ne partage pas et il semblerait qu'un certain nombre d'autres personnes, y compris en dehors de notre parti, soient d'accord avec nous sur ce point. Sur les recettes, il me semble important de rappeler quand même que depuis 2014 -on vous en avait parlé-, c'est près de 15 M€ qui n'ont pas été versés à la Ville de Besançon par l'Etat et que ces baisses de dotations ont des conséquences à la fois sur notre collectivité mais aussi sur l'emploi et surtout sur les plus modestes pour qui les services publics communaux ont une grande utilité dans leur quotidien. Pour donner une image et imaginer un peu ce que ça pourrait représenter, si vous voulez compenser complètement la baisse de ces dotations d'Etat par une augmentation de la fiscalité, il faudrait l'augmenter de près de 15 %. Je ne suis pas en train de dire que c'est ce qu'il faut faire, cette solution n'est pas envisageable, ce serait insupportable pour les ménages, mais ça donne au moins une idée de ce que ça représente. De plus, et là où on n'est peut-être pas d'accord, les économies qu'on nous demande de faire pour compenser ces baisses de dotations n'ont pas été annoncées dans le cadre d'une baisse de la dette ou du déficit mais dans le financement du pacte de responsabilité et cet argent économisé sur notre dos permet de financer des exonérations de cotisations pour des grosses entreprises. 34 milliards d'euros en deux ans pour financer 120 000 embauches, il serait peut-être temps de se poser des questions. En plus de cela, en 2017, les baisses de dotations seront le double des efforts demandés cette année. Je pense que tout le monde s'accorde à peu près à dire, dans toutes les collectivités, que cette marche est infranchissable et en plus de cela, on se verra appliquer de nouvelles modalités de calcul de la DGF qui risquent d'être défavorables à notre ville. C'est pour cette raison que nous allons voter avec détermination la motion qui demande un moratoire sur les baisses de dotations sur le budget 2017.

Cette fois, plus sur les dépenses et les répartitions des dépenses, c'est l'acte politique, on va dire, qui définit nos priorités. Ces priorités, nous les lisons dans le sens de la priorité donnée à l'éducation et à l'action sociale. Dans un contexte d'augmentation de la précarité, on pense que le soutien continu de la Ville aux politiques d'action sociale nous semble crucial et que le maintien de la subvention au CCAS malgré le contexte d'économies budgétaires nous semble un élément fort de ces orientations budgétaires. Le renforcement, également, de la qualité du périscolaire à travers le renforcement de son encadrement et un budget alloué plus important pour la participation aux associations sur les actions culturelles et sportives nous semblent également être un élément fort. Donc vous aurez bien compris que si ce budget s'oriente vers une priorité donnée à l'action sociale et à l'éducation, ce qui est en phase avec nos valeurs, nous allons voter ces orientations budgétaires.

M. Michel OMOURI : Suite à la tragédie du mois de novembre, vous avez décidé de créer le pacte municipal républicain, là-dessus tout le monde est d'accord. En ce qui concerne les valeurs de la laïcité, j'ai du mal à comprendre le sens où, dans le rapport, il est stipulé que vous avez demandé aux associations issues des quartiers et des zones prioritaires d'intégrer ces valeurs de laïcité, sachant qu'un grand nombre le fait depuis de nombreuses années. Que doivent faire maintenant les associations en plus pour intégrer ces valeurs de laïcité ? Celles qui ne respecteront pas ces valeurs de laïcité, que comptez-vous faire ? Comme on est sur les orientations budgétaires, donc sur les souhaits, j'aimerais qu'on mette en place un comité de suivi pour ces peut-être minorités d'associations qui ne respecteront pas ces valeurs de laïcité. Pourquoi ? Parce que sachant qu'on reçoit une subvention de la ville ou qu'on demande un équipement, on doit peut-être arriver à contraindre ces associations à respecter les valeurs de la République. Dans vos OB, vous parlez beaucoup d'associations, de maisons de quartier, mais pas assez de la jeunesse. Je souhaiterais, comme on est aussi dans les OB, proposer ceci, que l'on travaille avec l'Education Nationale dans les écoles primaires, les collèges, les lycées, à savoir travailler dans ce sens-là pour éviter peut-être que ces jeunes ne tombent facilement dans l'idéologie de la haine. J'ai peut-être une idée à proposer, à savoir : mettons en place des jeunes ambassadeurs qui, eux-mêmes,

iraient dans les établissements pour expliquer ce que sont les valeurs de la République, parce que je pense que ce n'est pas un flyer qui va expliquer ce que sont les valeurs de la République.

M. LE MAIRE : Abdel, tu veux peut-être répondre ?

M. Abdel GHEZALI : Oui, très rapidement. Faire des comités de suivi, on peut, mais je pense que concrètement, il y a déjà des choses qui se font. Et pour répondre très concrètement à ce que vous dites, est-ce qu'on pourrait créer des ambassadeurs, il n'y a pas plus tard que 3 semaines on a un ambassadeur qui s'appelle Khédafi DJELKHIR -on pense ce qu'on veut de la boxe- on est allé à l'école primaire de Clairs-Soleils et on a véhiculé des valeurs de la République, de la citoyenneté, et donc ça c'est un exemple très concret de ce que vous venez d'avancer.

M. LE MAIRE : Et comme dirait M. GROSPERRIN, M. FAGAUT ou M. CROIZIER, je ne sais plus lequel, mes amis du Gouvernement ont créé les emplois civiques, et je rappelle quand même que nous avons donc une centaine d'emplois civiques qui sont ouverts. D'ailleurs j'avais rencontré les premiers, une cinquantaine, et j'ai été impressionné par la qualité de ces personnes recrutées à qui on donne une chance de réfléchir pendant un an, de s'investir pour leur société, de s'investir pour la Ville, des jeunes de tous les milieux, de tous les niveaux de formation mais qui ont tous la volonté de travailler pour la République. Et ça, ce sont des fantastiques ambassadeurs. Quand Khédafi DJELKHIR va effectivement dans les quartiers c'est ça, quand d'autres aussi vont dans les quartiers, il y avait Reïna-Flor OKORI par exemple, Ghani YALOUZ, il y en a d'autres qui sont venus...

Mme Myriam LEMERICER : Le CBJ.

M. LE MAIRE : ... le CBJ c'est pareil, là-dessus, il ne faut pas s'opposer sur tout. Quand vous dites «allons dans les quartiers», oui, d'accord, mais je dis simplement qu'on ne veut pas réinventer des choses qui existent déjà. Quant aux associations qui ne respectent pas ces principes, même déjà maintenant on a déjà refusé des salles, des subventions. On n'a pas attendu, on n'a pas besoin de mettre en place une usine à gaz, on le sait quand même parce qu'il se trouve que les différents Adjoints, le Maire, les Conseillers Municipaux, tout le monde va dans les quartiers et que si des choses ne sont pas correctes, on le sait bien. Eh bien, cela peut aller jusqu'à la suppression des subventions s'ils ne respectent pas les règles de la République, voire plus. Donc par rapport à cela, je n'ai pas de soucis majeurs.

M. Michel OMOURI : Simplement je vais réitérer mon souhait, on parle d'ambassadeur, on parle du monde sportif, tout à fait d'accord. Simplement, je souhaiterais que ce soit les élèves eux-mêmes qui aillent dans les établissements pour expliquer les valeurs de la République. Peut-être qu'entre jeunes, ce serait plus cohérent, parce que si c'est pour faire des flyers et les mettre dans tous les établissements pour expliquer les valeurs de la République, aujourd'hui je ne vois pas l'utilité. C'est pour cela que je réitère la demande, à savoir que ce soit eux-mêmes, les élèves, qui deviennent les ambassadeurs et qu'ils aillent dans les autres établissements.

M. LE MAIRE : Ecoutez, c'est une très bonne suggestion que vous pourriez faire au Conseil Général puisque je crois quand même que les collègues sont... -Monsieur FAGAUT je vous sens tendu ce soir, si, tendu, énervé. Il y a des choses qui ne vont pas ?- Vous voulez que je vous dise, j'ai envie de vous dire des mots doux pour que vous vous calmez un peu, calmez-vous, des mots doux (Mots Doubs), voilà. Je continue, parce que le fait de dire que le Conseil Général, c'est les bâtiments mais la Ville aussi, pour les écoles ce ne sont que les bâtiments, la pédagogie ne vous appartient pas, mais je pense qu'on peut effectivement, comme le dit très justement M. OMOURI, nous le faisons déjà dans nos écoles, on peut peut-être aussi, au niveau des collègues -les représentants du Département sont dans les collèges, eux me semble-t-il- effectivement favoriser cette excellente idée de M. OMOURI, parlez-en à vos amis. Et on reste calme, le pire est à venir...

M. Guerric CHALNOT : Je trouve que l'idée d'avoir des ambassadeurs est plutôt excellente, mais j'ai quand même envie de vous dire une chose, Messieurs, il faudrait peut-être commencer d'abord par être vous-mêmes des ambassadeurs. Vous êtes élus, quand on voit le niveau de débat qu'il y a dans cette assemblée, ça fait peur. Imaginez un jeune collégien ou un jeune écolier qui regarde le Conseil Municipal ce soir sur internet, ça fait longtemps qu'il a coupé, je vous le dis, parce que le niveau des débats est

ridicule ce soir et si vous voulez défendre les valeurs républicaines, commencez par vous les imposer à vous-même et essayez d'élever un petit peu le niveau de débat dans cette assemblée, voilà, déjà parce que je crois que vraiment... On peut se faire donneur de leçons, bien sûr, on peut casser la majorité H24, on peut ensuite, si un jour vous êtes dans la majorité, vous casser H24 aussi comme vous le faites. Et qu'est-ce qu'il en deviendra après ? Ça fait le jeu de qui tout ça, comme d'habitude ? Rendez-vous compte une seule seconde, depuis le début de ce conseil municipal, l'image que vous donnez de la politique et des élus. Moi je peux vous dire qu'un jeune écolier ou un jeune collégien qui regarde ce soir le conseil municipal, ça fait bien longtemps qu'il a coupé la séance, vraiment bien longtemps.

M. LE MAIRE : Je suis assez d'accord avec toi Guerric.

Mme Myriam LEMERCIER : Je le répète, le CBJ travaille sur ces thèmes cette année et quels meilleurs ambassadeurs que des collégiens eux-mêmes dans les collèges ? D'autre part il y a effectivement un Conseil Départemental des Jeunes également qui peuvent... c'est le sujet là aussi me semble-t-il.

M. LE MAIRE : Merci, tu as raison, on a le CBJ pour ça.

Mme Anne VIGNOT : Pour revenir à nos orientations budgétaires, au-delà de montrer la bonne gestion de la Ville et dire l'engagement pris vers un changement structurel de son activité et de son organisation, parce que la Ville fournit les efforts organiques pour réduire les coûts de fonctionnement et d'investissement sans abandonner l'enjeu des services publics, pour une ville qui était déjà dans la maîtrise de son budget, l'effort est donc considérable. Je tiens ici à saluer le travail fait par les services de la Ville pour encore plus optimiser l'action publique dans ce contexte, parce qu'il faut le dire, une ville qui travaillait bien, quand il faut chercher à améliorer encore les économies, ça devient un défi extrêmement difficile. Pourtant, il n'est pas question de laisser croire que réduire le fonctionnement et l'investissement puisse être une solution, comme certains auraient tendance à le faire croire, et donc on est bien dans la volonté de maintenir de façon importante l'action publique. La Ville, en maintenant son rôle public malgré les contraintes budgétaires, protège l'égalité des chances, lutte contre la précarité mais aussi accompagne les initiatives tant citoyennes que de l'entreprise et stimule la créativité, car les habitants de Besançon savent que si la Ville réduisait les services publics ou en les externalisant comme parfois c'est suggéré, ou les abandonnant même comme d'autres parfois encore se sont exprimés, cela creuserait nos fractures sociales déjà constitutives de la crise de l'emploi. Réduire les services publics, c'est en réalité remettre en cause l'ascenseur social, abandonner les enjeux de la formation de toute la jeunesse, laisser s'éteindre l'intergénéralité. La Ville de Besançon, en maintenant les services publics envers et contre un environnement financiarisé, crée une peau protectrice pour la jeunesse qui y naît, qui s'y forme, mais aussi pour les familles actives et la population vieillissante. Je tiens ici à souligner l'importance des politiques de développement durable qui ont été menées jusqu'ici dans la Ville et saluer encore une fois le travail des services dans cette orientation que nous pourrions appeler une orientation d'économies positives, puisque sur le long terme, cette politique de développement durable est importante pour la gestion économe de la Ville, pour la bonne santé de la population et pour la capacité de résilience que ce développement durable génère. Nous le verrons dans le prochain rapport pour notre ville, mais dès à présent, je vous invite à tourner vos regards vers cette ville jumelle, Fribourg en Brisgau, qui s'est reconstituée et s'est profondément ancrée dans une dynamique économique, éducative et du bien vivre, stimulante et formidablement attractive parce qu'elle a opté structurellement pour le développement durable voici de nombreuses années. Je tiens d'ailleurs à rappeler, ici, que ce qui est à l'origine de la cohésion de la population fribourgeoise pour modifier radicalement ses modes de vie fut son engagement contre le risque nucléaire. Ils tournent aujourd'hui d'ailleurs un regard inquiet du côté français. Ce constat me fait revenir sur certains éléments d'analyse inscrits dans nos orientations budgétaires qui doivent nous interroger et nous alerter sur l'urgence de changer de paradigme et qui montrent le lien organique entre territoire local et la mondialisation. En effet, le climat d'affaires auquel nos orientations budgétaires font référence page 3 ainsi que l'interprétation économique qui en est faite pourraient induire que nous ne changerions rien de la façon d'appréhender les mécanismes économiques et la façon de proposer des politiques de relance au niveau national. En effet lorsque l'on dit que fin 2015 - début 2016, des signaux confirmeraient une croissance, cela nous interroge d'autant plus que le constat sur lequel cette embellie s'appuierait viendrait du fait que la hausse du pouvoir d'achat des ménages serait favorisée par un prix du pétrole bas et la baisse des taux d'intérêt en lien avec la politique de la Banque Centrale Européenne.

Ainsi, nous trouverions un essor dans la consommation énergétique et dans la capacité à jouer la financiarisation par le biais de la Banque Centrale Européenne. Or cette perspective est en complète contradiction avec l'engagement pris au niveau mondial lors de la COP 21 pour une société qui relocaliserait l'économie -dont l'agriculture-, abandonnerait le plus rapidement possible les énergies fossiles et dynamiserait une complémentarité des territoires plutôt qu'une compétition mortifère. Par contre, cette dynamique de croissance trouverait bien sa légitimité dans la signature d'un traité ultra libéral que les pays semblent vouloir signer avec le traité transatlantique de TAFTA. Comment faire pour que nos territoires restent maîtres de leur destin et gardent leur part d'autonomie face à une mondialisation dévorante ? Est-ce que nos orientations budgétaires nous engagent dans des politiques territoriales qui garantissent la sécurité des populations face à des enjeux globaux et leurs retombées sur le pouvoir d'achat des Bisontines et Bisontins ? Je prendrai pour exemple la question énergétique qui, comme on le lit dans le texte de nos orientations budgétaires, pèse sur la santé de notre PIB et celle du pouvoir d'achat des ménages. Le pétrole préside encore nos marchés. Il est urgent de s'orienter vers plus de transition écologique et énergétique en cohérence avec les engagements signés lors de la COP 21. Une ville ou une agglomération sont en mesure de s'emparer de tels enjeux et la Ville y travaille. Par contre, ce n'est pas en tablant sur un pansement comme le prolongement de la durée de vie de centrales nucléaires que nous inscrirons la France dans un avenir innovant, rentable et autonome.

Juste un rappel quant à la dépendance de la France, l'uranium n'est pas issu de son territoire. Je rappellerai aussi qu'elle prend une responsabilité unique quant aux risques nucléaires pour sa population mais aussi pour celle des pays voisins, sinon plus globalement pour la planète. La Ville de Besançon, elle, travaille pour un territoire autonome, pour un territoire qui va de l'avant et qui pense l'économie positive, l'économie à long terme.

M. Christophe LIME : Je voulais ré-interpeller M. FAGAUT parce que ça fait deux séances qu'il nous parle de concertation, à la CAGB la dernière fois sur le fait que les services, les élus n'auraient pas concerté, ce soir de nouveau en absence de concertation et je vous trouve très mal placé, tout particulièrement ce soir, sur la non concertation par rapport à ce qui était annoncé ce week-end sur la suppression des Mots Doubs...

M. LE MAIRE : Vous avez la parole Monsieur OMOURI ?

M. Christophe LIME : Moi je n'ai coupé personne, donc j'aimerais bien que vous soyez un petit peu poli, d'accord ! Je ne coupe personne donc je demande à ce que personne ne me coupe, c'est le minimum, d'accord !

Donc Monsieur FAGAUT ça fait plusieurs fois que vous nous dites «concertation». On apprend par la presse que vous avez décidé de supprimer les Mots Doubs sur la Ville de Besançon. C'est une attaque contre la culture populaire, c'est un organisme de rayonnement de la part de la Ville de Besançon. Ça fait des années et des années, à l'intérieur de cette instance, que je vous entends dire «il n'y a pas de rayonnement de la Ville de Besançon», «vous ne défendez pas les commerces», «vous ne défendez pas les hôtels», «vous ne défendez pas les restaurants», «vous ne défendez pas un certain nombre de choses», et la première décision que vous prenez, c'est de descendre la Ville de Besançon, d'arrêter une organisation culturelle populaire qui était très intéressante, et le principal argument que vous nous développez, c'est de dire que le montage des tentes coûte 170 000 € ! Je vais déjà vous donner une information, la première des choses, ça serait déjà de concerter un petit peu tout le monde, et y compris une petite information Monsieur FAGAUT, il suffit d'aller dans un organisme dont vous êtes là aussi administrateur, ça s'appelle Micropolis. Vous voyez, avec Micropolis, vous divisez par 10 le coût y compris de l'accueil au niveau de Micropolis. J'ai demandé cet après-midi l'ensemble des coûts par rapport à la même surface sur un certain nombre de choses. Ça veut dire qu'aujourd'hui, la première des politiques que vous prenez au niveau du Conseil Départemental, c'est l'amoindrissement de la culture, c'est l'amoindrissement de l'attractivité de Besançon, c'est l'amoindrissement de l'attractivité du centre-ville. C'est complètement scandaleux en tant que conseiller municipal et moi je souhaite que très rapidement, et je pense que le Maire était totalement d'accord par rapport à ça, c'est que les élus, quelle que soit leur tendance, écrivent très rapidement à la Présidente du Conseil Départemental avant le 21, 22 ou 23 où toutes les grandes annonces vont être faites, pour qu'elle revienne sur sa décision, parce que

c'est un coup dur que l'on porte de nouveau sur Besançon et c'est vous qui le portez et je trouve ça totalement scandaleux.

M. LE MAIRE : Moi je vous avais dit que je vous en reparlerais mais je vais être dans la lignée de Christophe LIME puisque je voulais en parler en conclusion. Moi, d'abord, j'ai cru que c'était une blague, une mauvaise blague parce qu'un journaliste m'a dit : «Monsieur le Maire, est-ce que vous êtes au courant de la suppression des Mots Doubs ?». Je lui ai répondu «arrêtez...». Il me dit «si, ils ont annulé toutes les réservations». Je lui réponds : «on le saurait, on en aurait discuté». Eh bien non. Donc moi, je suis quand même abasourdi, abasourdi par la méthode et abasourdi sur le fond, comme l'a dit Christophe LIME. Il n'y a pas de séance du conseil municipal, il n'y a pas de séance du conseil d'agglomération où vous ne cessez de dire que nous manquons d'ambition, que nous n'avons pas de vision d'avenir, que nous supprimons tout, que nous n'avons pas de projets pour la Ville. Il n'y a pas de conseil municipal, il n'y a pas de conseil d'agglomération où vous ne dites : «concertez». Vous l'avez dit la dernière fois, je crois concernant le schéma cyclable ou de grande randonnée, peu importe. Et je vous ai même dit que vous aviez raison, qu'on aurait dû associer le Département. Alors là, sur la méthode, c'est quoi cette méthode ? Vous avez tout à l'heure, dans votre intervention, parlé de méthode. Mais enfin, vous avez pensé peut-être qu'annuler les Mots Doubs ça allait passer inaperçu ?

Cette manifestation, ce n'est pas qu'une ligne dans les rapports administratifs, cette manifestation des Mots Doubs, c'est quelque chose de très, très fort pour l'image du département, c'est un grand succès. Alors quand j'entends comme argument que c'est le changement de majorité, je vous rappelle que les Mots Doubs ont été mis en place par Claude GIRARD peu de temps avant sa disparition et que lorsqu'il y a eu changement de majorité avec Claude JEANNEROT, les Mots Doubs ne se sont pas arrêtés, donc ce n'est pas un bon argument. Et je pense quand même que ce n'est pas qu'une ligne, il y a 250 auteurs qui viennent, il y a des collégiens, des lycéens... Je ne vous dis pas l'état de stupeur des libraires à Besançon, l'état de colère des libraires à Besançon, les restaurateurs aussi, les hôteliers qui faisaient une part importante. Alors en permanence, vous êtes en train de nous en remettre des couches entières en nous disant qu'on n'a pas d'ambition pour Besançon, le commerce, l'attractivité... et là, qu'est-ce que vous faites ? Vous supprimez, en catimini, parce que quand vous parlez de méthode, d'honnêteté et que vous me dites «enlevez votre faux nez Monsieur le Maire, Monsieur le Président», et que là on l'apprend parce que c'est les hôteliers, le service du Conseil Départemental -remarquez, ils ont dû avoir des remarques à mon avis ceux qui ont fait ça, à mon avis-. Les services du Conseil Départemental ont appelé les hôteliers pour dire «on annule» et on ne le sait pas. Et sur le fond, moi, vraiment, vous qui n'avez pas de mots assez durs pour nous et de mots assez doux pour cette ville, pour les ambitions que vous avez pour cette ville, le premier coup dur, la première suppression importante que vous faites, c'est sur la Ville de Besançon. En plus j'ai vu, et j'ai dit quel culot, ils viennent nous le dire encore «mais vous n'avez qu'à payer, vous» comme si... alors vous vous retirez des structures au moins pour 2/3, vous me dites que c'est la loi NOTRe, mais on verra ce que vous faites sur l'autre tiers, des structures économiques. Là, vous voulez vous retirer maintenant effectivement des Mots Doubs. Mais vraiment, vous nous reprochez de ne pas d'avoir de vision mais Monsieur FAGAUT, moi je vous pose cette question droit dans les yeux «c'est quoi votre vision ?». J'aimerais là aussi vous entendre parce que vous portez un coup sévère à Besançon, mais pas seulement à Besançon, à l'ensemble de l'agglomération et à l'ensemble de notre département. Alors le manque d'ambition... excusez-moi ! Christophe l'a dit, l'édition 2016 des Mots Doubs pour prétexte budgétaire, c'est un faux prétexte. Dans le même temps, effectivement il y a, et je m'en réjouis, on va mettre 100 000 ou 150 000 € sur la Saline d'Arc-et-Senans pour la résidence d'un artiste très connu mais c'est très bien parce que moi je suis aussi d'accord pour que le Département y vive et que l'on mette en valeur la Saline d'Arc-et-Senans qui est effectivement quelque chose d'important. Et je vais vous dire, moi, je suis inquiet parce que je me rappelle de votre campagne pour les élections municipales, je me rappelle de votre campagne pour les élections départementales, qu'est-ce que vous avez promis... dans le sport par exemple, l'anneau cycliste, il n'y a pas de problème, ceci il n'y a pas de problème..., les subventions, le basket, on va les augmenter... En tout cas c'est ce qui nous est revenu. Moi j'attends de voir ce qui va se passer. Moi je vais vous dire, je suis même inquiet pour d'autres grandes manifestations à Besançon. J'espère que vous n'avez pas quand même dans l'idée de faire pareil pour le Festival de Musique, j'espère, en tout cas, je lance une alerte par rapport à cela parce que l'attractivité d'un territoire, ça passe aussi par des manifestations de ce type. Donc moi je pense qu'effectivement, je ne sais ce que je vais faire, quelle initiative je prendrai mais je prendrai des initiatives certainement, mais de dire, comme c'était dans la presse ce week-end, j'ai lu ça,

que c'était quasiment à la Ville de prendre la part du Département, je rappelle quand même, pour ceux qui ne le sauraient pas, que la Ville de Besançon fait partie du Département du Doubs, parce qu'on ne peut pas payer en tant que Bisontin, en tant que Grand Bisontin, en tant qu'habitant de ce département. Alors quand même, quelque part, oui au rayonnement, mais pas comme ça. Cette décision est très, très grave. En plus, on vient d'ouvrir ici à Besançon ce qui est certainement la plus belle ou une des plus belles librairies de France. Je me rappelle aussi vos interventions les uns les autres en disant : «Mais pourquoi ça n'avance pas plus vite ? Que faites-vous ? Pourquoi vous ne les soutenez pas ? Et vous avez laissé partir Camponovo». Comme si c'était de la faute du Maire que Camponovo ait fermé. Par contre, c'est la faute du Maire si l'Intranquille s'est ouvert parce que le Maire, je peux vous le dire, a mis beaucoup d'énergie et je salue à nouveau encore l'audace de Michel MECHIET pour effectivement mettre cela en place. Je sais déjà ce que vous allez me répondre mais quand même, quand vous nous disiez qu'il fallait redonner de la cohérence et d'intégrer toutes ces politiques à la politique culturelle de la ville, c'est quoi votre cohérence ? Je ne sais pas. Alors j'ai remarqué aussi la menace : «en 2017 cela pourrait avoir lieu ailleurs dans le département». Ecoutez, je prends note que peut-être même à Morteau, pourquoi pas ? Mais je prends note, Monsieur FAGAUT, que vous êtes vraiment un fervent supporter, vous Ludovic FAGAUT, du développement et du rayonnement de Besançon parce que quand même... «Et on va traiter avec la Région et les autres collectivités». Mais alors, vous croyez que vous allez vous retirer comme ça de partout et que vous allez venir nous dire que nous n'avons plus qu'à passer à la caisse, ça fait tant l'addition ? Non, ce n'est pas comme cela que ça va se passer et moi je pense qu'il faudra que vous expliquiez un peu plus tout cela. Vous voulez même mettre en place un comité de pilotage qui décidera, eh bien oui, remarquez, si on trouve un lieu pour accueillir 10 000, 20 000, 30 000, je ne sais combien de personnes, il y avait beaucoup de monde, un lieu avec des transports en commun, des TGV, des trains, des hôtels, mieux que Besançon pour le faire, cherchons. Je ne suis pas sûr que ça existe beaucoup dans le département du Doubs. Voilà, donc, moi, je dis que, quand même, il y en a un peu assez de tous ces doubles discours, de tous ces discours ici qui nous critiquent en permanence, qui nous flinguent ici en permanence sur notre manque d'ambition et notre incapacité à gérer, et ce discours totalement inverse dès que vous êtes là-bas à la Gare d'Eau. Et je vais vous dire, quand on voit ça, il y a un certain nombre de Bisontins qui doivent avoir des frissons rétrospectifs en disant «si c'était eux qui étaient aux commandes de la Ville, qu'est-ce qui se passerait ?». Oui, je pense qu'on peut avoir effectivement ces craintes parce que, quand on supprime une des grandes manifestations qui compte au niveau national dans ce domaine-là -on me dit que c'est parmi les 5 grandes manifestations au niveau national-, je pense qu'effectivement on peut se faire du souci. Et j'attends, Monsieur FAGAUT, avec impatience de voir comment vous allez répondre aux demandes du monde sportif et culturel face à toutes les promesses que vous faites depuis 2014.

Vous êtes intervenu deux fois déjà -Monsieur OMOURI, ce n'est pas vous qui décidez du règlement ici- et je vais redonner la parole à M. FAGAUT parce que je décide de la donner parce que c'est juste qu'il réponde, mais ce n'est pas vous qui en décidez. D'autres veulent intervenir sur le sujet ? Monsieur GONON, c'était sur le sujet ? Eh bien allez-y, je vous donne la parole.

M. Philippe GONON : On est toujours dans le débat d'orientations budgétaires ou pas ?

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Philippe GONON : Je ne savais plus là...

M. LE MAIRE : La culture fait partie...

M. Philippe GONON : D'accord. Je vais quand même parler un tout petit peu du DOB si vous le permettez et on parlera un petit peu aussi des Mots Doubs si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Vous parlez de ce que vous voulez. Par contre, Monsieur GROSPERRIN, vous êtes déjà intervenu deux fois.

M. Jacques GROSPERRIN : Une fois.

M. LE MAIRE : Deux fois. Monsieur GONON, allez-y. On ne va pas faire ces chamailleries, si vous voulez intervenir, vous interviendrez de toute façon. Moi j'ai une grande chance, c'est que je peux intervenir autant de fois que je le veux, grand privilège. Allez-y.

M. Philippe GONON : Contrairement peut-être à mes amis, mes frères ou mes cousins -je ne sais plus où j'en suis là ce soir-...

M. LE MAIRE : Compagnons...

M. Philippe GONON : ...je voudrais quand même dire deux points de satisfaction. Premier point, c'est que concernant le taux de la taxe foncière, vous avez décidé une stabilité de ce taux, ce qui est à mon avis une excellente chose en cette période difficile et je pense que nos concitoyens sauront apprécier à sa juste valeur cette stabilité que vous préconisez, que vous préconisez d'ailleurs comme nous puisqu'à notre débat d'orientations budgétaires le 1^{er} février, nous avons opté pour la même chose, c'est-à-dire la stabilité du taux de cette taxe foncière, je suis content...

M. LE MAIRE : Depuis 2011 d'ailleurs et c'est important de le rappeler.

M. Philippe GONON : ... nous, nous sommes là depuis 2015, nous l'avons réclamé depuis très longtemps donc c'est très bien que nous y soyons arrivés, vous et nous, c'est une très bonne chose.

M. LE MAIRE : Pourquoi ? Redites voir.

M. Philippe GONON : Je dis que nous soyons arrivés à la stabilité du taux de la taxe foncière, et vous et nous, nous sommes ravis de cette chose-là. Et deuxième chose, je suis heureux que le Département ait repris sa place dans nos discussions parce que si vos amis avaient voulu le supprimer il y a quelque temps de façon un petit peu dure j'allais dire, on s'aperçoit aujourd'hui que ce département est une institution indispensable au fonctionnement d'un territoire et j'en suis ravi. Simplement, je dirais une chose, c'est que nous sommes confrontés, comme vous, à un certain nombre de difficultés qui sont des difficultés institutionnelles, la loi NOTRe nous oblige à répartir des compétences et les finances publiques de l'Etat nous obligent nous aussi, comme vous, à subir des baisses de la dotation, notamment de la DGF, qui pour nous ont une conséquence quand même considérable, puisque c'est 8,5 M€ par an que nous perdons. Sur la durée de notre mandat 2015-2021, nous allons perdre 123 M€ de recettes de l'Etat, 123 M€, ce qui veut dire une chose simple, c'est que nous sommes obligés de passer en revue toutes les politiques, sans exception et sans aucun tabou, et de remettre en cause dans certains cas un certain nombre de fonctionnements anciens. Il me semble que l'année 2014 est le point de départ d'une révolution financière et fiscale comme nous ne l'avons jamais connue, et il serait totalement suicidaire et irresponsable de notre part de ne pas tenir compte de cette nouvelle situation. Ce n'est pas un débat de gauche ou de droite, c'est un débat technique, c'est un débat qui s'impose à tous les élus responsables et nous devons l'avoir, aussi bien au Département qu'à la Ville qu'à l'Agglo, etc. Ce que j'ai regretté dans ce débat d'orientations budgétaires, je l'ai dit à l'Agglo, je le redis ici, c'est que vous n'avez pas dans vos documents fait une réactualisation totale et écrite de la prospective financière sur les années 2016 et 2017 puisque, moi, je considère, et beaucoup considèrent, que l'année 2017 va être une année terrible. Ça sera la 3^{ème} année et peut-être pas la dernière année où l'Etat va nous rogner les aides. Je sais que la CAGB a inscrit dans sa prospective une baisse de 3 M€ au-delà de l'année 2017 et je voulais savoir si la Ville avait également l'intention d'inscrire dans sa prospective réactualisée cette baisse de 2 millions au-delà des années 2017, ce qui ferait un compte totalement différent, ce qui ferait une épargne brute ou une épargne de gestion totalement différente et une capacité de désendettement totalement différente, parce que nous serions à ce moment-là, vous seriez à ce moment-là, obligés de taper sur un certain nombre de postes qui sont pour nous des postes importants qui s'appellent par exemple l'investissement. Et donc je pensais et je pense toujours qu'il faudrait que nous ayons un débat sur cette prospective à l'horizon 2017 qui est à mon avis l'année charnière et l'année la plus difficile que nous aurons à passer.

Concernant la motion que vous allez passer tout à l'heure, moi, j'attendrais un tout petit peu avant de la proposer au vote des élus et du Conseil parce qu'il serait fondamental que l'on sache quelle est la position exacte du gouvernement sur ses intentions au-delà de 2017. A-t-il ou non, comme il a été dit quelque part, l'intention de continuer à nous ponctionner sur la DGF pour améliorer les finances publiques ? Ça je ne le sais pas et j'aimerais bien le savoir avant de me prononcer sur ces DOB.

En ce qui concerne les Mots Doubs, Ludovic FAGAUT a très bien répondu, je pense notamment sur France 3, il a apporté un certain nombre d'explications que je ne vais pas reprendre. Je voudrais simplement dire une chose, d'une part, ce n'est pas une suppression Monsieur le Maire, ce n'est pas une suppression, non non...

M. LE MAIRE : C'est un moratoire !

M. Philippe GONON : ... c'est un report dans le temps qui va nous permettre de travailler notamment sur le terme de compétence partagée qui est le mot que la loi utilise, notamment en matière de culture, que la loi NOTRe utilise ; elle l'utilise avec la Région, elle l'utilise avec l'intercommunalité, elle l'utilise avec le Département, la culture est désormais une compétence partagée et nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de cette loi. Monsieur le Maire, vous êtes un homme respectueux de la loi...

M. LE MAIRE : Arrêtez, ne vous moquez pas de nous, la culture c'était une compétence partagée auparavant. Attendez, vous êtes en train de découvrir quoi là ? Arrêtez, c'est n'importe quoi ça ! Monsieur GONON, quand le Département participe au Festival de Musique par exemple, ce n'est pas une compétence partagée ? Qu'êtes-vous en train de nous dire là ? Ecoutez, je ne veux pas reprendre le terme pas très respectueux à mon égard de M. GROSPERRIN mais retirez-le aussi vous parce que ce n'est pas...

M. Philippe GONON : Vous voulez que je retire le mot «compétence partagée» ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ça que j'ai dit...

M. Philippe GONON : Je n'ai fait qu'utiliser les termes de la loi Monsieur le Maire, ce ne sont que les termes de la loi.

M. LE MAIRE : Je dis simplement... bien sûr je connais la loi, tout comme vous, aussi bien, ni plus ni moins mais je la connais, mais je dis qu'auparavant la compétence était déjà partagée, comme dans le domaine du sport, elle était déjà partagée dans la culture. Et quand vous dites que c'est un report, écoutez, personne n'est dupe. Et ce qui est assez fantastique...Allez-y.

M. Philippe GONON : Vous répondrez quand j'aurai terminé Monsieur le Maire, je n'en ai plus pour longtemps, je vous rassure.

M. LE MAIRE : Je terminerai, allez-y.

M. Philippe GONON : Nous sommes, au niveau de cette collectivité, sur un ressort territorial qui est différent de celui de la Ville de Besançon, qui couvre le département du Doubs. Vous nous permettrez quand même de réfléchir non pas strictement en élus bisontins mais en élus départementaux, avec un projet culturel qui va s'appliquer à l'ensemble du département et non pas exclusivement à la Ville de Besançon, ce qui nous permettra peut-être, comme l'a dit Christophe LIME, d'aller à Micropolis et vous savez que nous sommes avec vous dans la réflexion en ce moment sur l'avenir de Micropolis, donc nous n'avons pas d'état d'âme sur le sujet, au contraire vous savez très bien que nous avons commencé à faire ensemble une discussion sur des propositions pour donner une attractivité supérieure à Micropolis et son parc des expositions. Vous le savez, on est à la même table. Et je voudrais terminer quand même sur un point, Monsieur le Maire : à la CAGB, l'autre jour, vous avez mis en cause la politique du Département sur un point fiscal en l'occurrence. Aujourd'hui vous mettez en cause le Département sur un point culturel. Je ne pense pas que la tribune municipale soit un lieu pour mettre en cause la politique du Département. Nous ne le faisons pas au Département, nous ne parlons pas de la politique municipale de Besançon. Moi je vous le demande instamment, Monsieur le Maire, respectez notre politique, respectez nos projets, nous

ne voulons pas remettre en cause au niveau du Département, avenue de la Gare d'Eau comme vous le dites si bien, les politiques menées par la Ville de Besançon, ayez le même respect vis-à-vis de nous aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON je respecte tout à fait la politique départementale, je la respecte totalement, mais je dis simplement que lorsque l'on supprime - quand vous dites que ce n'est pas un sujet bisontin de Conseil Municipal, je suis en totale opposition avec vous-, quand on supprime une manifestation qui amenait sur Besançon 20 000, 30 000, 40 000, 50 000 personnes sur un week-end, si le Maire de Besançon reste inactif par rapport à cela, excusez-moi. Vous dites que vous avez des difficultés. Mais est-ce que vous connaissez en France une seule collectivité qui n'ait pas de difficulté ? Nous avons les mêmes difficultés que vous, ce qui ne vous empêchera pas dans quelque temps de critiquer des tarifs par-ci, des tarifs par-là, ça ne vous empêchera pas... Vous avez des difficultés, vous prenez des mesures, c'est légitime. Il y a des choses qui sont légitimes chez vous et quand nous faisons les mêmes choses, c'est illégitime chez nous. Il ne faut pas avoir deux discours, vous comprenez. Tout à l'heure, M. FAGAUT disait qu'il attendait de voir pour les tarifs, on va attendre, on va voir, parce que ça fait quand même depuis que vous êtes élus, depuis 2014, vous n'arrêtez, vous ne cessez de nous donner des leçons de gestion, de management, vous ne cessez. Mais maintenant, la différence, c'est que vous êtes là-bas aux manettes et que vous êtes en train de vous rendre compte que lorsque l'on est aux manettes, c'est beaucoup plus difficile que lorsque l'on est dans l'opposition où l'on peut tout dire puisqu'on n'a pas à le mettre en application. Alors vous, chez vous, c'est légitime de réduire et chez nous ce n'est pas illégitime, il faut qu'on continue comme ça, non. Et je vais vous dire quand même, vous dites qu'on devrait attendre 2017 pour voir. Alors en 2017, je vais vous dire -je ne sais pas quel sera votre candidat- mais certains de vos amis ont déjà dit que concernant les baisses de dotations qui étaient de 50 milliards d'euros pour les collectivités sous le gouvernement Hollande, s'ils venaient aux responsabilités, ce serait 150 milliards. Alors là je peux vous dire : attention, que tout le monde le sache, aujourd'hui ce n'est rien, c'est une mise en bouche parce que demain, si vous revenez aux responsabilités, l'effort que nous n'arrivons déjà pas à supporter, ce que vous avez annoncé, vous, c'est effectivement 3 fois supérieur à ce que nous avons eu là. Alors venir nous dire, Monsieur GONON «attendons 2017», qu'est-ce qu'il va se passer en 2017 ? D'abord, ça va déjà beaucoup dépendre du résultat des élections, quand même, quelque part, et j'ai peur que si vous êtes aux responsabilités, les choses ne s'arrangent pas beaucoup. Parce que je rappelle quand même, pour tout le monde, ici dans cette salle, que lorsque vous avez été aux responsabilités entre 2007 et 2012, la dette de la France, pendant ce quinquennat de M. le Président SARKOZY, a augmenté de 600 milliards d'euros, c'est-à-dire 50 %. Alors quand même, mais moi je respecte ce que vous faites, je dis simplement que je ne suis pas d'accord avec la méthode. Je vais voir la Présidente avec qui, je l'ai dit, j'ai d'excellents rapports, mais on peut avoir d'excellents rapports mais je lui dirai les choses, je n'attaque pas votre politique, j'attaque le fond, la méthode. Et maintenant vous dites «je comprends bien votre démarche». Alors je redis quand même, puisque la presse est là, que chacun le sache, on m'a appelé pour me dire «Jean-Louis, quand même, tu as supprimé les Mots Doubs»... Non, la suppression des Mots Doubs ce n'est pas de la responsabilité du Maire de Besançon, que ça se sache bien, c'est le Conseil Départemental. Moi je veux bien me faire disputer pour ce que je fais, mais pas pour ce que je ne fais pas. Donc je retourne directement dans votre direction et oui, je dis : adressez-vous à M. FAGAUT puisque lui aime Besançon, et un de ses premiers actes de gouvernance, c'est de supprimer les Mots Doubs à Besançon. Si, c'est ça. Je passe la parole à M. BONNET.

M. Pascal BONNET : Je n'ai pas été le premier à demander la parole. Je voudrais déjà, avant de dire un mot aussi sur les Mots Doubs, réagir à certains éléments du débat tout à l'heure sur les orientations budgétaires, déjà revenir sur le travail qui a été fait par Sophie PESEUX, Ludovic FAGAUT et Laurent CROIZIER -ça a l'air de gêner M. DAHOUI-...

M. LE MAIRE : Pas du tout !

M. Pascal BONNET : Ça me rassure parce que je travaille avec eux depuis longtemps et je ne les ai jamais vu bâcler un travail. Et d'autre part, plus globalement, vous nous dites que si on était arrivé au pouvoir dans cette ville, on n'avait rien préparé et on aurait tout détruit. C'est un peu excessif. On a le droit de ne pas avoir les mêmes idées que vous et on a le droit aussi de faire des propositions. Mais je constate

que quand on fait des propositions, que ce soit Michel OMOURI tout à l'heure, que ce soit eux tout à l'heure aussi, soit vous savez mieux, soit ça ne vous intéresse pas.

Ensuite, par rapport à ce qu'a dit Mme VIGNOT sur le service public, le service public on est tous là pour le défendre, on n'a peut-être pas tous la même conception de son fonctionnement. Quand vous dites que c'est le service public qui permet l'ascenseur social, je suis désolé mais l'ascenseur social ne fonctionne plus, malgré le service public. Donc ce service public, il faut peut-être réfléchir à son fonctionnement et ne pas considérer qu'on ne doit pas y toucher parce qu'il y a un ascenseur social qui, justement, ne fonctionne pas.

Ensuite, pour ce qui est des Mots Doubs, en tant que Bisontin, je ne suis pas très heureux de la situation et je l'assume. Après, le Département est libre de ses choix, le Département a des contraintes budgétaires. Je connais Christine BOUQUIN depuis 20 ans, je ne pense pas qu'elle soit hostile à Besançon et je ne pense pas qu'elle soit hostile à la culture. Je connais bien les Conseillers Départementaux de la majorité, je ne pense pas non plus qu'ils soient hostiles à Besançon et à la culture. Simplement ils ont quelque chose à gérer. A juste titre, vous avez rappelé que c'était Claude GIRARD le fondateur de cet événement, sur une idée d'ailleurs de Daniel LEROUX, qui est assez discret, qui fut Conseiller Départemental, qui est très discret mais qui a proposé l'idée à l'époque. Moi j'ai suivi ça depuis longtemps et j'y suis attaché en tant que Bisontin intéressé par la littérature. Et quand j'entends la majorité précédente du Département qui a poursuivi cette manifestation s'insurger aujourd'hui, a-t-elle pendant les années où elle a gouverné ce département, réfléchi à d'autres partenariats, à une évolution qui permette de pérenniser cet événement à partir du moment où l'on sait très bien que le contexte budgétaire oblige le Département à se recentrer sur ses compétences ? Y a-t-il eu une réflexion pour pérenniser ? Vous avez, vous, lors du mandat précédent, remanié en profondeur la politique culturelle. On a eu des désaccords, on a eu des accords sur certains points. Vous étiez libre de remanier la politique culturelle. Vous avez remis en question le fonctionnement de l'orchestre. Ça a été au bout du compte une réussite, donc ne demandez pas au Département de s'interdire les modifications que vous avez faites vous-même. Donc il me semble aujourd'hui que si tout le monde ici à Besançon veut maintenir une activité majeure pour le rayonnement, le développement économique de la Ville autour du livre, il faut que les gens travaillent ensemble. Si, d'emblée, vous n'avez comme réaction que d'attaquer le département, vous n'irez pas loin. Il faut que la Ville de Besançon, le Département, la Région aussi -parce que vous ne parlez pas de la Région, vous pourriez peut-être lui demander de s'engager à la Région- en tant que Maire de Besançon, vous pouvez demander à l'Office du Tourisme de réfléchir avec l'ensemble de ses partenaires à une solution pour Besançon. Il faut sortir par le haut de ce débat plutôt que d'être dans un débat politicien, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : ... sacré culot. Vous êtes en train de vouloir nous faire porter, à nous majorité municipale ou à la Région, l'arrêt des Mots Doubs. Non, il faut arrêter, parce que si vous aviez voulu... écoutez, on va arrêter là-dessus, parce que si vous aviez voulu aller dans cette direction-là, on se serait concerté. Là vous n'avez pas concerté. Arrêtez de nous prendre pour des abrutis, vous êtes très ennuyé avec cette affaire-là, vous vous rendez compte que c'est très impopulaire, M. FAGAUT se rend compte que ce n'est pas populaire et vous voulez essayer de vous en sortir par le haut. Mais n'imaginez pas qu'en vous retirant brutalement sans aucune concertation, on va passer vous demander combien ça fait pour qu'on fasse le chèque. Quand même, ce n'est pas comme ça. Moi les initiatives à prendre, je les prendrai, je prendrai des initiatives. En tout cas certainement, en tout cas, je verrai, nous sommes en train d'y réfléchir parce que ça a été quand même pour nous un coup de tonnerre. Quand j'ai appris ça, j'ai dit «ils n'ont pas osé quand même, ils n'ont pas osé faire ça !». C'est pour cela que je dis que je suis même inquiet pour les grandes manifestations, voire festival de musique. Je me dis «est-ce qu'ils ne vont pas aussi réduire...» ou l'orchestre Victor Hugo Franche-Comté ? Est-ce qu'ils ne vont pas oser le faire là, puisqu'ils n'hésitent pas à s'attaquer à ça... ? Déjà un homme prévenu en vaut deux, donc vous êtes prévenu que nous n'accepterions pas cela. On ne peut même pas dire que vous ne le sauriez pas, je vous le dis déjà dès maintenant. Monsieur GROSPERRIN, il me semblait que vous étiez intervenu deux fois, mais je vous redonne la parole au bénéficiaire du doute...

M. Jacques GROSPERRIN : Monsieur le Maire, je vous remercie en tout cas de me donner la parole et c'est normal que vous réagissiez par rapport à cela mais je m'interroge quand même sur la teneur du débat et je trouve que Christophe LIME, je pense que c'est lui qui l'a fait, peut-être à votre demande mais... (réactions) je m'interroge...

M. LE MAIRE : Ah non, moi je ne donne pas de consignes à mes élus...

M. Jacques GROSPERRIN : ...mais je trouve que c'est inélégant.

M. LE MAIRE : Il est assez grand pour le faire lui-même.

M. Jacques GROSPERRIN : Donc je m'adresse à Christophe LIME en lui disant que je trouve que c'est inélégant et je n'ai jamais entendu dans une collectivité, depuis 2001, que ce soit à la Région, Mme DUFAY, critiquer le Maire de Besançon, critiquer le Président Départemental. Je n'ai jamais entendu ni Claude GIRARD ni Christine BOUQUIN critiquer la politique d'un autre exécutif. Elle ne se serait pas permis et je pense que c'est un débat qui doit avoir lieu et qui aura lieu certainement au Conseil Départemental. Que vous soyez ému, que vous réagissiez dans la presse, que vous réagissiez dans d'autres endroits, je trouve cela normal et légitime...

M. LE MAIRE : Merci de m'y autoriser !

M. Jacques GROSPERRIN : ...par contre, le Conseil Municipal n'est pas le lieu de débat. Deuxième point, je crois que la Présidente, comme vous, vous n'avez pas de compte à rendre aux autres exécutifs sur votre politique, ce sont des choix qui vous sont personnels, qui sont dépendants bien sûr, on a dit tout à l'heure, du désengagement de l'Etat mais j'ai cru comprendre qu'avec l'augmentation du RSA, avec le SDIS, avec différents types de charges supplémentaires que le Département peut avoir, on peut entendre cela, qu'il y ait une année neutre en quelque sorte pour réfléchir sur un autre modèle de fonctionnement. Mais je pense que Ludovic FAGAUT y répondra de manière plus forte. Troisième point, quelques éléments d'histoire. J'ai été président de la Commission Culture du Conseil Général à ce moment-là, en 2001 j'ai vu la création de ces Mots Doubs. La création, c'était Jean-Luc SIBILLE qui a eu l'idée, en relation très directe avec Claude GIRARD, de dire : voilà, nous allons mettre en place un événement fort sur Besançon, un événement littéraire, parce qu'il avait vu d'autres festivals dans d'autres villes de France. Et je crois que c'était une bonne chose et cette commission, en réalité, cette mise en place, ne dépend pas du Département que Ludovic FAGAUT gère mais dépend essentiellement de la communication et était rattachée d'ailleurs au DGS. Donc si elle réagit...

M. LE MAIRE : C'est quand même de la culture là.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, pas du tout...

M. LE MAIRE : Ah bon, la lecture ce n'est pas de la culture...

M. Jacques GROSPERRIN : ... je termine... pas du tout et je rends hommage dans le fait, ne pas être un pompier de service mais en tout cas aller à France 3 pour expliquer les choses avec le courage qu'il a, qu'on connaît et qui l'habite de faire cela. Enfin moi, je m'interroge : peut-être avez-vous la nostalgie de Sonorama ? 1 million d'euros et des impayés. Mais vous aviez le droit de faire un événement fort et important sur Besançon et que la Présidente du Conseil Départemental, qui a la charge de la Saline d'Arc-et-Senans, réoriente sa politique parce que c'est un lieu emblématique qui ne vit peut-être pas assez, je crois que c'est à un moment donné une marque de courage. De toute manière, vous l'avez dit, les électeurs trancheront par la suite. Mais dans les retours que je peux avoir, c'est vrai que les Bisontins sont déçus, c'est vrai, moi aussi je peux être déçu, mais il y a beaucoup de personnes qui nous disent «on comprend que vous soyez en état de réflexion, en état intermédiaire pour réfléchir sur un autre modèle».

M. LE MAIRE : On ne voit pas les mêmes.

M. Jacques GROSPERRIN : Et enfin, pour terminer, j'ai compris aujourd'hui et c'est vraiment ma conclusion, que les Mots Doubs s'étaient invités au Conseil Municipal. J'espère simplement que les augmentations d'impôts de la Ville de Besançon ne s'inviteront pas au Conseil Départemental. Merci.

M. LE MAIRE : Vous savez, moi je ne demande pas à la Présidente qu'elle me rende des comptes, elle n'a pas à me rendre de comptes sur sa politique. Je suis surpris par la méthode. Je suis très surpris parce que, la Présidente, je vais la rencontrer prochainement et peut-être que ça va fâcher un certain nombre de mes amis, mais j'ai de bons rapports avec elle. Mais je pense quand même que, là, il s'agit d'une décision qui est politique. C'est une décision politique parce que, dire quand même que les Mots Doubs, où on fait venir 250 auteurs, on travaille avec les librairies, les collèges, etc. c'est de la communication, eh bien écoutez, vous avez une opinion sur la politique culturelle des collectivités qui est vraiment spéciale. Moi je pense que c'est essentiellement la culture, développer la lecture publique, favoriser la lecture publique, favoriser le livre. Si ce n'est pas ça de la culture, qu'est-ce que c'est que le champ culturel ? Vraiment, ce n'est pas possible que vous puissiez dire ça. Vous ramenez la lecture à une action de communication. Eh bien moi je me lève, je me dresse contre ça. La lecture, ce n'est pas de la communication, c'est de la culture, c'est du développement culturel et c'est du rayonnement. Monsieur FAGAUT, je vous redonne la parole mais je vous demande d'être assez court, je vous redonne la parole parce que je ne serais pas correct de ne pas le faire mais vous êtes déjà intervenu deux fois, donc allez-y.

M. Ludovic FAGAUT : Effectivement je suis déjà intervenu deux fois mais merci de me redonner la parole avec les attaques pour lesquelles j'ai été, en tout cas sur lesquelles, honoré ou je sais pas mais en tout cas voilà...

M. LE MAIRE : Honoré je ne suis pas sûr !

M. Ludovic FAGAUT : ...tout ça...

M. LE MAIRE : Vous avez été au centre !

M. Ludovic FAGAUT : ...pour revenir un petit peu sur les Mots Doubs et pour rétablir un petit peu la vérité aussi autour de cela. Déjà premièrement, une politique culturelle d'un territoire ne se résume pas à un événementiel. Donc déjà c'est simplement aussi pour le rappeler puisque je pourrais aussi vous faire part des parcours artistiques et culturels en direction des collégiens et des collégiens bisontins qui y participent, donc c'est le Département du Doubs bien sûr qui l'a initié. Pour revenir aux Mots Doubs et je crois que cela a été dit juste avant moi. En terme de philosophie, les Mots Doubs appartenaient à la politique de la communication du Département, à la politique de la communication du Département et je peux vous le garantir, quand je suis arrivé à ma délégation en tant que Vice-Président au Sport et à la Culture et à la Jeunesse au Département, au mois d'avril je pensais piloter effectivement la manifestation des Mots Doubs, sauf que l'on m'a dit que la manifestation des Mots Doubs était rattachée, attendez laissez-moi terminer...

M. LE MAIRE : C'est bien vous que j'ai vu dans la presse quand même ?

M. Ludovic FAGAUT : ...laissez-moi terminer mon développement. Donc c'était rattaché à la communication et je trouvais aberrant que cette manifestation culturelle et littéraire ne soit pas rattachée à la politique culturelle. Donc, dans le cadre d'une politique cohérente, culturelle d'un territoire, il est déjà prioritaire de ramener cette manifestation-là sous le giron de la culture pour une simple et bonne raison...

M. LE MAIRE : Ça d'accord !

M. Ludovic FAGAUT : ...pour une simple et bonne raison, je vois M. BONTEMPS...

M. LE MAIRE : Vous la ramenez en la supprimant ! Ça c'est fort !

M. Ludovic FAGAUT : ...je vois M. BONTEMPS qui rigole, j'aimerais bien pouvoir échanger avec lui en Agglomération sur ce sujet-là, notamment dans la Commission 7 Culture, mais je ne vous y vois pas souvent, donc c'est un petit peu compliqué pour moi...

M. LE MAIRE : Qui ça ? Moi ?

M. Ludovic FAGAUT : M. BONTEMPS ! Je ferme la parenthèse par rapport à cela. Le 2^{ème} point, si je peux terminer par rapport au développement autour des Mots Doubs, vous avez en terme de compétence obligatoire pour le Département, la médiathèque départementale. La médiathèque départementale, c'est 288 bibliothèques, médiathèques à l'échelon du territoire. Elle n'était pas associée à la manifestation des Mots Doubs. Sur l'année 2015 seulement 4 rencontres médiathèque ont eu lieu sur le territoire du Doubs donc c'était aussi une incohérence, donc il était...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas pour cela qu'on le supprime quand même !

M. Ludovic FAGAUT : ...tout cela pour dire derrière que déjà quand on fait de la politique, il faut être cohérent par rapport à un projet de territoire et culturel donc, c'est déjà le premier point. Le deuxième point, et ce n'est pas nous qui les avons mis en place, je crois que ce sont vos amis, mais quand le Département du Doubs, et je crois que Philippe GONON aurait pu le citer également, quand on va prendre au niveau du Département moins 123 millions d'euros sur l'année 2015, entre 2015 et 2020 en baisse de dotation globale de fonctionnement, quand on prend moins 8,5 millions d'euros en baisse de dotation globale de fonctionnement, heureusement qu'une Majorité se pose la question sur une manifestation à un demi-million d'euros. Je crois que c'est légitime de se poser cette question et en tout cas il faut être efficient autour de ces politiques. Et là où je ne suis pas en accord avec vous, c'est quand vous parlez d'annulation. J'ai été très clair là-dessus, c'est une année de transition, transition parce que si vous voulez...

M. LE MAIRE : Non, non.

M. Ludovic FAGAUT : ...attendez, laissez-moi terminer parce que quand j'ai discuté et j'ai rencontré tous les auteurs...

M. LE MAIRE : Les 250 ?

M. Ludovic FAGAUT : ...une délégation en tout cas des auteurs qui viennent, une délégation des auteurs qui sont frustrés et mécontents de comment avait tourné la manifestation des Mots Doubs parce qu'ils n'étaient pas associés, ils étaient mis en fond de la manifestation pour faire la part belle -les auteurs régionaux je parle bien sûr- aux auteurs parisiens et aux éditeurs parisiens. Donc je crois qu'il y a aussi une nécessité, dans le cadre de ce comité de pilotage, de travailler avec les gens du terrain, les acteurs culturels, économiques pour refaire un événementiel, en tout cas culturel et littéraire autour de ceux qui participent à tout cela. Et puis, il y a la loi NOTRe, on ne peut pas la négliger...

M. LE MAIRE : Non, non, arrêtez avec cela, arrêtez de nous la mettre à toutes les sauces...

M. Ludovic FAGAUT : ...vous êtes le premier, ce n'est pas nous qui l'avons votée quand même ! C'est quand même vous, c'est la vôtre, ce n'est pas la nôtre. Sauf que, en terme d'ambitions, est-ce que vous trouvez légitime qu'il y ait seule la collectivité départementale qui participe financièrement à cette manifestation à 500 000 € ? Je crois que, de nos jours, en terme d'efficience, en terme budgétaire, il faut que l'ensemble des collectivités puisse travailler, et donc bien sûr vous serez associés à ce comité de pilotage si vous le souhaitez...

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, vous donnerez le montant du chèque !

M. Ludovic FAGAUT : ...bien entendu pour, dès 2017, travailler sur un autre événementiel, en tout cas autour de cette manifestation. En tout cas, je terminerai sur un point. Nos compétences et que nos compétences. Je crois que c'est Pascal BONNET qui l'a dit, effectivement la loi NOTRe a recentré les compétences des uns et des autres donc nous avons, au regard des contraintes budgétaires imposées par l'Etat, nous sommes obligés effectivement de nous recentrer sur nos compétences, il y a des compétences partagées pour lesquelles il faudra que l'on échange, mais pas que nous, puisque vous savez très bien...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr !

M. Ludovic FAGAUT : ...non mais vous savez très bien qu'à la prochaine CTAP qui va se réunir, il n'y aura pas que vous, il n'y aura pas que le Département, il y aura des EPCI, il y aura la Région, c'est 51 personnes qui siègent au sein de cette CTAP et donc au niveau de la compétence culturelle mais comme la compétence sportive et comme la compétence tourisme, il y aura des discussions qui vont s'engager autour de cela. Et puis aussi les collégiens, est-ce que vous trouvez normal qu'avec 27 000 collégiens, il y en ait à peine un petit millier qui se déplace sur cette manifestation-là ? Pourquoi ?

M. LE MAIRE : Mais attendez...

M. Ludovic FAGAUT : ...attendez, laissez-moi terminer, vous êtes toujours en train de me couper la parole...

M. LE MAIRE : ...Ne vous énervez pas...

M. Ludovic FAGAUT : ...je ne m'énerve pas mais si vous voulez que je puisse développer un argumentaire...

M. LE MAIRE : ...parce que je vous ai demandé d'intervenir brièvement et maintenant vous n'arrêtez plus. Je vous demande de conclure.

M. Ludovic FAGAUT : Donc voilà un petit peu les arguments. Donc je vais couper court parce que comme cela vous avez tous les arguments. De toute manière moi je pense avoir été très clair, c'est un projet, pas de Ludovic FAGAUT, c'est un projet de la majorité départementale...

M. LE MAIRE : Si, si, si.

M. Ludovic FAGAUT : ...puisque que je vous le rappelle, ce n'était pas sous couvert de la politique culturelle, c'était sous couvert de la politique de la communication du Département et donc ce que la Gauche n'a pas été capable de faire, la Droite et le Centre vont le faire.

M. LE MAIRE : Alors d'une part je constate que vous n'assumez pas... mais vous n'avez plus la parole. Premièrement je constate que vous n'assumez pas. Deuxièmement je constate, ce n'est pas la faute de FAGAUT, c'est de la faute à la Présidente. Donc je pense qu'elle sera certainement associée. Là votre discours, c'est vraiment ce qui s'appelle se raccrocher aux branches parce que dire, attendez, pourquoi est-ce vous alors si c'est de la communication, pourquoi est-ce vous qui êtes intervenu dans la presse pour justifier cela ? C'est Ludovic FAGAUT que j'ai vu moi, c'est lui qui a donné les arguments ! Ce n'est pas le Vice-président chargé de la communication ! Monsieur FAGAUT, qu'il y ait des difficultés au Département, oui, il y en a, qu'il y ait des difficultés à la Ville, oui, il y en a, mais nous nous faisons des choix que vous critiquez. Moi je vous dis que vous avez fait un mauvais choix et vous avez pris une décision, je mesure mes mots, vous avez pris une décision d'affaiblissement du rayonnement de Besançon, vous, Ludovic FAGAUT, une position d'affaiblissement de Besançon, je le dis. Quant à M. GROSPERRIN, il me semble bien -ah ça vous gêne ça, eh bien je continuerai quand même à le répéter- il me semble bien quand même que M. GROSPERRIN a voté la loi NOTRe, me semble-t-il. Vous ne l'avez pas votée ?

M. Jacques GROSPERRIN : Non, non on l'a changée au Sénat !

M. LE MAIRE : Non non vous ne l'avez pas votée, d'accord ! Moi, à mon avis, je vais vérifier que vous avez voté la loi NOTRe ! Et puisque vous dites que la Culture... Monsieur GROSPERRIN...

M. Michel OMOURI (hors micro) : Reprenons de la hauteur !

M. LE MAIRE : ...«repreons de la hauteur», venant de la part de M. OMOURI, ça c'est un succès ! Monsieur GROSPERRIN, Monsieur FAGAUT, puisque vous dites la Culture c'est une compétence partagée, j'ai envie de vous dire «chiche» ! Que mettez-vous au Conservatoire de musique, c'est bien de la culture partagée ça pour l'ensemble du territoire ? Partageons aussi nos préoccupations. Que

dites-vous au niveau de l'ISBA, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon ? C'est de la culture ! Compétence partagée, donc engageons un débat sur les scènes nationales, sur la Citadelle, sur l'ISBA, oui c'est compétence partagée. Vous savez ce que c'est que l'ISBA ? Vous ne savez pas ce qu'est l'ISBA ? C'est l'Ecole des Beaux-Arts. Bon, voilà parce que vous n'avez pas l'air de savoir. Donc vous parlez d'autre chose parce que ce que je vous dis ne vous intéresse pas. De toute façon, là on va finir les interventions mais je dis que vous avez pris un risque, vous avez pris le risque d'affaiblir Besançon et je vous le dis dès aujourd'hui, soyez vigilants quand même à ce que vous ferez pour les autres grandes manifestations de Besançon. Comme ça vous êtes un homme averti, un Conseiller Départemental averti en vaut deux !

M. Jean-Sébastien LEUBA : Vous avez parlé tout à l'heure de cohérence, je vous rappelle quand même le discours que vous avez fait au moment de l'inauguration de la médiathèque dans notre quartier de Palente Orchamps sur le livre, sur la culture. Je pense que quand on a des grands discours, aussi derrière il faut des actes, il faut se les appliquer. Je pense aussi que ça tient de l'improvisation. Vous dites que vous avez passé votre mois de juillet à faire 20 pages sur le PEDT. Je pense qu'aujourd'hui en terme d'improvisation culturelle, on attend ces 20 pages avec impatience, parce que vous dites que ce n'est pas le débat de ce soir, mais on est bien sur les orientations budgétaires de la Ville de Besançon. Si on est sur des compétences partagées ou précisées parce que le fait d'avoir voté la loi ou pas, on passe des compétences générales à des compétences partagées, c'est bien ici aussi qu'on en discute pour savoir comment on aménage le budget, comment on travaille ensemble. On a eu des sujets ensemble où on a travaillé sur Saint-Ferjeux, sur les ASL. On n'a jamais mis en cause le Conseil Général de ne pas remettre au pot par rapport à ces activités-là. Je veux dire, en terme de précision ou de comité de pilotage et autres, c'est cela votre programme culturel aujourd'hui par rapport aux Mots Doubs ? Ce n'est pas «je prépare une manifestation», c'est «j'organise un comité de pilotage». Moi, personnellement j'ai deux questions à vous poser parce que vous parlez, on sait, on a tous des baisses de dotation, des baisses de dotation des collectivités, à combien chiffrez-vous les baisses budgétaires des commerçants, des gens du tourisme, des gens qui sont autour, des hôteliers, des restaurateurs, à combien les mesurez-vous par rapport à cet arrêt à Besançon du rayonnement culturel des Mots Doubs ? C'est la première question que je vous pose. Et la deuxième, on est toujours dans les orientations budgétaires, vous avez une compétence aussi qui est la jeunesse, on a parlé du sport et de la culture, quelles sont les surprises que vous gardez sous le coude pour le 21, 22 mars et qui ne vont pas nous permettre de réagir par rapport à la Ville de Besançon ? Est-ce qu'il y a d'autres surprises sur le sport, la culture et la jeunesse ?

M. LE MAIRE : Oui, mais là, il ne va pas pouvoir te répondre parce que j'ai dit que je ne lui donnerais plus la parole, je le sauve. Sauvage par le gong ! Mais nous y reviendrons Monsieur FAGAUT, on aura l'occasion d'en rediscuter.

M. Michel LOYAT : Finalement, j'avais demandé la parole mais maintenant ça serait décalé. Le Maire et Anne VIGNOT ont donné des éléments de réponse, donc notamment par rapport au fonctionnement. Et revenir sur l'épargne brute puisque je pourrais revenir sur l'épargne brute...

M. LE MAIRE : Ça va être dur, ça va être difficile !

M. Michel LOYAT : ...mais je crois que ce sera un peu décalé !

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord !

M. Philippe MOUGIN : Comme M. CHALNOT je suis estomaqué. Il est 19 h 15, voyez, pourtant on n'est pas du même bord mais je suis en accord complet avec lui. Il y a des jeunes au fond de la salle qui doivent se demander «mais quel est leur niveau pour parler comme ça ?». Non, ce n'est pas du populisme, c'est de la réalité. Non mais moi je vous écoute et regardez, il est 19 h 15, je ne vous ai pas coupé la parole...

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN, vous n'avez plus la parole, non non, mais laissez parler M. MOUGIN !

M. Philippe MOUGIN : ...ni à vous, ni à M. FAGAUT je n'ai coupé la parole...

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Philippe MOUGIN : ...d'accord ? Donc moi je n'ai pas l'habitude de vous la couper, donc j'aimerais bien que vous ayez le même respect. Donc ça fait 2 h 15 qu'on est là et sur les 2 h 15, on a bien passé les trois quarts du temps à parler de politique nationale et départementale. Donc je souhaiterais qu'on revienne à nos moutons et que l'on parle des affaires municipales. M. LOYAT était en train de parler d'un sujet, on serait intéressé de poursuivre sur le sujet et de l'écouter, voilà.

M. LE MAIRE : Merci. Bien, Monsieur ALAUZET. J'ai peur que l'on parle un peu de politique nationale.

M. Eric ALAUZET : Il y a un peu de naïveté là dans le propos de M. MOUGIN parce que l'on voit bien que la tête commune à tous nos problèmes des uns et des autres, c'est quand même les difficultés de l'Etat, de l'endettement et la baisse des dotations aux collectivités. Donc je vais revenir un petit peu là-dessus et c'est ce qui notamment pénalise les investissements, le fonctionnement des collectivités. D'ailleurs je voterai, je soutiendrai la motion qui sera présentée tout à l'heure sur le sujet parce qu'effectivement, après 3 ans, ce n'est pas seulement 2 ans de baisse des dotations, ça devient quand même extrêmement difficile. Et je le ferai, je soutiendrai cette motion dans le sens des différentes interventions que je fais à l'Assemblée Nationale depuis 3 ans maintenant, et encore d'une question au Gouvernement que j'ai posée il y a 3 semaines sur le fait que l'on pourrait sur la troisième phase de baisse de dotations, et notamment sur un dispositif qui est une contribution spéciale des grandes entreprises, il y a 5 milliards là, peut-être, que l'on pourrait s'éviter de donner aux très grandes entreprises pour aider et les collectivités et les ménages. Donc il y a ce problème de troisième phase de réduction des dotations, et il y a le problème, Christophe en a parlé aussi, d'une baisse qui pourrait être liée à la nouvelle péréquation entre les collectivités locales, qu'il faudra absolument éviter. Mais je voudrais quand même préciser deux ou trois choses. La première, c'est que ces baisses de dotations, il faut le dire, ce n'est pas le pacte de responsabilité, ce n'est pas les aides aux entreprises et je ne cesserai de le dire et de le répéter. C'est malheureusement pour épurer les déficits accumulés depuis 40 ans. D'ailleurs les aides aux entreprises ont été financées, en tout cas dans leur première phase, premièrement par l'augmentation de la TVA, deuxièmement par la contribution au climat-énergie pour un montant de 10 milliards. Donc il faut être extrêmement précis pour ne pas rajouter du mal au mal, on a déjà assez de difficultés, ce n'est peut-être pas la peine d'en ajouter. La deuxième chose, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à l'Agglomération et je le redis ici, et le Conseil Départemental peut en prendre acte aussi, que chacun a conscience des difficultés des collectivités, y compris le Gouvernement, on n'est pas des idiots quand même ! Sur les 10 milliards qui sont prévus de baisse des dotations, 11,5 milliards même, le Gouvernement a essayé d'atténuer la baisse en proposant un certain nombre d'aides. Notamment il y a une bonification de la TVA. Donc les collectivités vont recevoir un peu plus de TVA pour le même montant de travaux. Mais il y a aussi ce fonds d'aide d'un milliard. D'ailleurs il faut que les collectivités se positionnent là, très rapidement, dans les semaines qui viennent, sur les projets qui sont en cours, donc c'est tout de suite. Donc les uns et les autres, au Département, à la Ville, à l'Agglo et partout ailleurs peuvent effectivement sur l'année 2016 bénéficier d'aides supplémentaires avec ce fonds d'aide d'un milliard. Il y avait déjà eu l'année précédente pour les communes la DETR qui avait été bonifiée, donc là c'est pour l'ensemble des collectivités. Donc il faut essayer d'atténuer, on essaye d'atténuer la baisse. Et troisième chose, j'ai été agréablement surpris de voir les éléments que Michel LOYAT a montrés tout à l'heure, et notamment l'épargne brute -j'y reviens quand même Michel-, et on voit quand même que sur la période alors je ne sais plus si c'était 6 ou 7 ans, l'épargne brute continue à monter malgré les difficultés. Sur la période elle monte de 10 %, c'est-à-dire que l'on passe de 220 à 240 à la louche. Donc malgré ces difficultés l'épargne brute continue à monter, donc il faut tout bien peser. Alors moi je pense qu'il faut que l'on se mette d'accord quand même puisque le premier Vice-Président aux Finances du Département parle de responsabilité, alors soyons responsables. Cette majorité, parallèlement à l'ensemble des pays européens, a décidé de baisser ses dépenses de 50 milliards pour réduire la dette, l'ensemble des autres pays l'ont fait et vous vous souvenez bien les uns et les autres que dans la campagne présidentielle de 2012, le candidat SARKOZY et l'UMP à l'époque proposaient 4 % par an, ce qui fait la même somme. Mais, depuis, ils se projettent dans la campagne 2017 et ils proposent en plus des 50 milliards, 100 milliards de réduction. Alors si l'on veut être responsables, on assume ça et on ne dit pas «c'est vous, c'est nous, etc.», c'est tout le monde. Et à la limite même un peu plus vous que nous. Donc à partir de là, chacun fait des choix et le Conseil Départemental peut en faire aussi, il est visiblement amené à faire des choix lourds et douloureux,

notamment il a été question des Mots Doubs. Alors je voudrais dire deux ou trois choses là-dessus quand même. Sur la fable des compétences partagées, qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Ça a toujours existé. Simplement au cours du débat sur la loi NOTRe, les uns et les autres ont constaté parce que les Départements se sont accrochés à leurs compétences, parce que les Régions se sont accrochées à leurs compétences et que la volonté de spécialisation des collectivités n'a malheureusement pas pu aboutir. Et donc parce que ça n'a pas pu aboutir, on n'a fait qu'entériner ce qui existait précédemment. Il n'y a pas de nouvelles dispositions de partage des compétences, c'est simplement l'inscription dans la loi de modalités qui existaient déjà depuis la nuit des temps. Ensuite, vous faites des choix aussi. Moi j'ai entendu Ludovic FAGAUT dans ses vœux répéter, on s'y est trouvé souvent ensemble sur cette circonscription Est de Besançon, répéter à qui voulait l'entendre qu'une des priorités du Département, c'était les routes. Dont acte, OK. Vous faites vos choix, voilà OK ça s'assume, pourquoi pas, vous dites que votre priorité c'est les routes. Par conséquent vous diminuez ailleurs. C'est tout. Il faut le dire et l'assumer et ne pas dire à un moment une chose et l'oublier 5 minutes après quand on parle d'un autre sujet. Et puis quand même, vous dites que c'est une période de réflexion mais une réflexion avec une année blanche, ce n'est pas la même chose qu'une année de transition où on maintient quand même l'opération et puis on la fait évoluer. Une année blanche c'est extrêmement difficile de repartir derrière. Alors il ne faut pas vous défausser sur la Ville parce que c'était un projet du Conseil Départemental et il est d'usage qu'une collectivité sollicite les collectivités supérieures, moins les Collectivités de rang inférieur. Donc ce n'est pas très sérieux de vouloir mettre la responsabilité sur la Ville, pas plus que sur l'Etat ou alors au même titre que l'ensemble des difficultés que l'on a les uns et les autres. Il n'y a pas plus de difficultés pour le Conseil Départemental à travers la baisse des dotations que pour les autres. Enfin sur la méthode et je termine, c'est quand même incroyable ce qui s'est passé, c'est-à-dire que l'on a appris ça par une indiscretion des hôteliers qui s'étonnaient que, tout à coup, ils recevaient des coups de téléphone, ils ne savaient pas trop d'où, comme quoi il fallait annuler les réservations. Alors je pense qu'après une telle, je ne sais même pas comment il faut qualifier cette inconséquence, j'espère que certains se garderont bien, par divers médias ou sur leur facebook, de parler à propos d'autres collectivités de manque de concertation. J'espère, ou si certains ont pu l'écrire dans les dernières heures, derniers jours, je pense qu'ils vont vite l'effacer.

Mme Danielle DARD : Merci Monsieur ALAUZET, Myriam !

Mme Myriam LEMERCIER : Je voudrais juste ajouter qu'il n'y a pas eu de concertation non plus avec l'opposition, on l'a appris comme vous.

Mme Danielle DARD : Merci. Ilva SUGNY !

Mme Ilva SUGNY : Oui, merci. J'espère que mon intervention sera peut-être plus consensuelle. On ne peut que se réjouir des mesures prises par la Ministre des Droits des Femmes en matière d'égalité et en particulier celle qui rend obligatoire le rapport annuel dont vous avez pu prendre connaissance. Je remercie d'ailleurs les services qui ont décortiqué toute cette masse de chiffres, pas toujours très simple à organiser mais qui donne une base à notre réflexion. En décembre dernier, le plan d'action municipale «Besançon s'engage pour l'égalité» était présenté au sein de ce conseil. Ce plan donne un fil conducteur à nos actions dont certaines sont déjà en place, d'autres seront à renforcer ou à créer. Je vous donne deux exemples : le premier est en interne, ce sera d'élaborer un diagnostic sexué car il faut bien savoir d'où l'on vient pour agir de manière concrète et efficace. Cette observation permettra un premier engagement pour l'égalité en étudiant de plus près les points de déséquilibre femmes/hommes dans la gestion RH. C'est donc en collaboration avec le laboratoire de sociologie de l'Université de Franche-Comté qu'un étudiant rejoindra le service des Ressources Humaines et la mission Lutte contre les Discriminations pour un stage de 3 mois dès le 15 mars 2016. Le second exemple montre que ce plan d'action s'adresse aussi à tous. Dans le cadre élargi des manifestations autour du 8 mars, le premier carrefour des femmes bénévoles engagées dans le monde associatif aura lieu ce samedi 5 mars au Petit Kursaal. Et pour accorder nos paroles et nos actes, un accueil pour les enfants est organisé durant cet événement. Ce carrefour mettra donc à l'honneur le bel élan de solidarité et de convivialité, ce réservoir d'énergies et d'initiatives qui se manifeste le plus souvent dans la parfaite discrétion. Mesdames, aujourd'hui la Municipalité reconnaît la valeur de votre engagement et veut rendre hommage à toutes celles qui agissent au quotidien, sans compter, au service des autres. Je sais que ceux qui nous suivent en direct sur internet

sont souvent nombreux, je leur donne donc rendez-vous ce samedi 5 mars de 9 h 30 à 12 h. Je vous remercie.

Mme Danielle DARD : Merci Ilva. Monsieur GONON, mais je crois que vous avez déjà eu votre temps de parole ? Encore un temps.

M. Philippe GONON : Je serai extrêmement rapide, je voudrais répondre à M. le Député ALAUZET en deux mots. Nos débats, effectivement, nous amènent à conclure qu'il y a une action absolument indispensable des élus locaux et des députés auprès du Gouvernement, pour qu'ils prennent en compte la brutalité et la dureté de cette cure d'austérité...

M. LE MAIRE : Eh bien signez la motion !

M. Philippe GONON : Attendez, laissez-moi finir, s'il vous plaît ! Il y a un point sur lequel nous voudrions attirer votre attention puisque c'est un débat actuel qui risque de passer devant le Parlement dans peu de temps, c'est l'explosion des dépenses sociales et notamment du RSA pour lequel nous demandons un certain nombre d'aménagements. On a eu des mesures exceptionnelles, il y a des plans de sauvetage tous les ans, actuellement, il y en a eu un en 2015, il va y en avoir un en 2016, je pense que ce n'est pas avec ces cautères sur une jambe de bois que nous arriverons à régler le problème, il faut des solutions pérennes...

M. LE MAIRE : Il y a une association des départements de France, c'est elle qui doit monter au créneau...

M. Philippe GONON : ...il faut une stabilité dans le financement de ces dépenses sociales parce que ce sont des gens qui en ont bien sûr d'abord besoin et surtout nous ne pouvons pas nous, ad vitam aeternam, suivre des hausses qui cette année en 2016 vont encore frôler, voire dépasser les 10 % d'augmentation ! Et donc Monsieur le Député, merci d'intervenir auprès du Gouvernement pour nous aider à passer ce cap difficile et je le rappelle, 2017 sera une année terrible.

M. LE MAIRE : Ecoutez, Monsieur GONON, j'entends ce que vous dites et j'espère que vous aurez la même attitude lorsque nous parlerons peut-être aussi dans cette assemblée de mesures difficiles à prendre. J'attends de voir quand même quelle sera votre attitude. Vous nous avez dit tout à l'heure : il ne faut pas parler de la politique départementale ici. Il me semble que c'est ce que vous faites, il me semble que vous avez une excellente association qui s'appelle l'ADF, l'Association des Départements de France. Ce que vous me dites, moi je le partage, ça ne me paraît pas illogique, mais je crois qu'il faut aussi que vous interveniez à ce niveau-là. Et puis vous, comme Vice-Président, Monsieur GONON vous êtes Vice-Président chargé des Finances au Département, donc j'attire votre attention quand vous me dites «on veut attendre, savoir ce qui se fait en 2017», je redis ce qu'a dit Eric ALAUZET, c'est qu'aux 50 milliards prévus, vous voulez en rajouter 100, ce qui fait 150 milliards d'euros. Donc commencez déjà au niveau de vos organisations politiques non majoritaires actuellement à leur dire qu'il faut aussi qu'ils renoncent à cela, parce que vous voyez, vous nous dites «attendons pour voir», c'est déjà annoncé par vos amis, c'est déjà annoncé.

Bien, plus personne ne demande donc la parole. Ilva SUGNY a pris la parole ? Excusez-moi, je suis parti, je n'ai pas pu écouter mais c'était un appel parisien important que je devais prendre. On va voter puisque vous savez que l'on vote les orientations budgétaires maintenant. Quels sont ceux qui sont contre ces orientations budgétaires ? 12. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Les autres sont pour, je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions) décide de se prononcer favorablement sur les orientations budgétaires 2016 et l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement et prend acte de l'annexe relative à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41

Contre : 12

Abstention : 2

Récépissé préfectoral du 11 mars 2016.